IL EST MOINS UNE !

Appel pour le redressement de la Wallonie

Par Charles Michel & Willy Borsus

IL EST MOINS UNE !

Appel pour le redressement de la Wallonie

Par Charles Michel & Willy Borsus

Il est moins une !

A l'heure où l'encre de la sixième réforme de l'Etat sèche et alors que son entrée en vigueur est programmée après les élections régionales, il nous est apparu évident de réfléchir et de présenter une stratégie de développement économique de la Wallonie.

Il n'est pas trop tard mais il est moins une pour que notre Région prenne le train du redressement. En effet, le transfert de compétences et le financement venant du fédéral nous laissent 10 ans pour relever le défi de la responsabilisation et de l'essor de la Wallonie. Nous ne pouvons pas rater ce rendez-vous avec nous-mêmes !

A cet égard, la réforme de l'Etat est une opportunité évidente pour la Wallonie et pour Bruxelles afin de faire du redressement économique et de la création d'emploi une priorité absolue.

Les compétences transférées sont essentielles pour dessiner l'avenir de notre pays et de ses habitants : emploi, formation professionnelle, aides à l'embauche, soins de santé, titres-services ou encore allocations familiales.

Désormais, la Wallonie est compétente pour accompagner chaque Wallon de la naissance à la maison de retraite. Nous avons donc de nouvelles opportunités pour donner un souffle à la Wallonie.

Ce livre a pour ambition de mobiliser les Wallonnes et les Wallons autour d'un projet novateur, audacieux pour notre Région et surtout pour ses habitants. Nous devons travailler dès aujourd'hui à notre avenir.

Résolument.

Il ne s'agit pas de rédiger un énième plan de relance ou un ixième contrat d'avenir. Non. Nous ne voulons plus d'une Wallonie *« plan plan »*. Nous voulons une Wallonie qui va de l'avant. Une Wallonie qui gagne. Une Wallonie au service des Wallons, une Wallonie efficace, qui cultive l'esprit d'entreprendre et qui fait des choix.

Nous avons, ces trois dernières années, rencontré des milliers de Wallonnes et de Wallons : enseignants, employés, entrepreneurs, ouvriers, jeunes et moins jeunes. Tous, sans exception, avaient de l'espoir pour la Wallonie et ils veulent un projet.

La Wallonie a des atouts évidents. Nous devons les valoriser. De nombreuses PME wallonnes s'affichent dans le top mondial des innovations technologiques, le savoir-faire wallon est reconnu internationalement, notre ouverture d'esprit, notre capacité d'accueil sont des atouts naturels. Notre position centrale en Europe et notre proximité avec Bruxelles doivent être les leviers de notre redressement.

Nous avons le pouvoir de faire bouger les choses, de sortir la Wallonie du conservatisme et de l'immobilisme. Pour cela, nous devons oser choisir et fixer des priorités claires. C'est l'objet de ce livre. Affirmer nos propositions. Présenter des engagements et surtout mobiliser les citoyens de notre Région autour d'un projet optimiste de rassemblement.

Nous aimons la Wallonie. Nous voulons le meilleur pour son avenir.

L'avenir, ça se travaille.

Charles Michel et Willy Borsus

TABLE DES MATIÈRES

Préambule *8*

Introduction *14*

1. L'évolution démographique à moyen et long terme 17
2. Les défis alimentaires, énergétiques et environnementaux 19
3. Le risque de contraction des moyens financiers 21
4. Le transfert de nouvelles compétences 26

**PARTIE I **
Accès à la connaissance et à l'information *28*

1. La Formation : levier de la politique économique 31
2. L'innovation : clé de notre avenir 42

**PARTIE II **
L'attractivité économique *48*

1. Nos handicaps structurels 50
2. Une vision prospective du développement territorial 56
3. Bousculer les conservatismes 59
4. Faciliter le financement et réduire les coûts 63
5. Disposer d'infrastructures compétitives 69
6. Renforcer les filières porteuses 74
7. Renforcer le lien entre Bruxelles et la Wallonie 82

**PARTIE III **
Mieux vivre en Wallonie *84*

1. Une Wallonie plus sûre 86
2. Une Wallonie plus simple 89
3. Une Wallonie où le prix de l'énergie devient plus abordable 94
4. Une Wallonie plus accueillante pour ses enfants 96
5. Une Wallonie plus « clean » 98
6. Une Wallonie plus généreuse envers ses seniors 99
7. Une Wallonie soucieuse de la santé de ses concitoyens 102
8. Une Wallonie plus ferme et plus responsable 104
9. Une Wallonie plus transparente 106

Conclusions *110*

Résumé *116*

I. Accès à la connaissance et à l'innovation 128
2. Simplification, clarté et transparence 133
3. Renforcer l'attractivité de notre Région et développer son potentiel 138

Annexes *142*

Préambule

Aurais-je encore un emploi demain ? Et mes enfants ? Comment finir le mois ? Comment et où caser bébé sans se ruiner pour pouvoir travailler ? Quel enseignement pour mes enfants ? A quel prix ? Pourrais-je encore bénéficier de soins de qualité à prix raisonnable à l'avenir ? Mes enfants pourront-ils encore acheter leur logement ? Où vais-je finir mes vieux jours ? Quelle solidarité en cas d'accidents de la vie ? Comment vais-je faire vivre ma famille ? Quelle pension pour demain ? Comment vais-je me chauffer cet hiver ? Comment faire face au coût des transports ? Des loisirs ? Comment puis-je épargner en toute sécurité ? Pourquoi tant d'impôts/taxes… ? Oserais-je lancer mon entreprise ? Pourquoi est-ce si compliqué de lancer son affaire ? Quel cadre de vie ? Pourquoi est-ce si cher d'engager quelqu'un ?

Voici, parmi d'autres, l'une ou l'autre question que les Wallonnes et Wallons se posent aujourd'hui. Cet ouvrage ambitionne d'y répondre et propose des pistes progressistes qui tournent résolument le dos aux réflexes conservateurs.

Pourquoi cet opuscule qui s'ajoute à une liste déjà longue de programmes, plans, contrats et autres ouvrages sur la Wallonie et son hypothétique redressement ? Car il est nécessaire de faire le point sur la situation de la Wallonie et de proposer les réformes essentielles à l'indispensable accélération du renouveau socio-économique de notre Région.

Les études et autres plans ne manquent pas, à tel point qu'on se trouve bien souvent face à une jungle de mesures, de sous-mesures, de propositions, de chapitres… et bien malin qui peut encore s'y retrouver. Dans ce fatras de documents, quelquefois contradictoires, qui oserait dire que l'on ne confond pas l'accessoire avec le principal, la mesurette avec la ligne directrice ?

La Wallonie a besoin de simplicité et de liberté

Ces quelques quarante dernières années, une bonne quinzaine de plans ont été adoptés, publicisés, célébrés. On a fait quantité de promesses. *Avec quel résultat ?*

La Wallonie n'a pas besoin de dirigisme. Elle n'a pas besoin de cette myriade de structures et d'outils que nous avons multipliés ces dernières décennies. Elle a besoin de simplicité et de liberté.

Nous avons adopté une pléthore de plans. Et si la Wallonie avait besoin non pas d'un énième plan mais d'une simplification ?

La Wallonie est désarticulée parce qu'elle abonde en structures diverses à tous les niveaux. En effet, notre Région se caractérise par un grand nombre de règlementations, de services publics, de ministres, de parlementaires, de cabinets ministériels, une pléthore de subsides, d'aides et de subventions, une multitude d'organisme divers et de structures, etc.

Ce qui est tragique dans ce système, c'est qu'il mobilise quantité de personnes de bonne volonté mais dont l'action est souvent entravée, rendue inefficace voire contreproductive en raison de la multiplication de structures. En effet, ces structures se sont développées au fil du temps de manière anarchique. D'outils, elles sont devenues des fins en soi. Elles font double, triple, quadruple emploi. Elles se concurrencent, se neutralisent et finissent par incommoder, entraver, paralyser ce qu'elles sont censées aider ou favoriser.

Nous proposons concrètement de redynamiser ces outils. Pour ce faire, il faut, raboter, regrouper, rassembler, fusionner, simplifier ces derniers pour en faire des instruments efficients, volumineux et réalisant des économies d'échelle.

C'est en cela que ce plan entend rompre avec les précédents.

Cet ouvrage n'est donc pas un énième plan ajouté aux autres. A l'inverse de ceux-ci, il va du complexe au simple, de l'inefficient à l'efficient, de la règlementation stérilisante à la liberté créatrice.

Cet ouvrage entend simplifier, uniformiser, harmoniser et donner davantage de force aux leviers de la puissance publique.

Nous souhaitons donc présenter dans ces quelques pages, les mesures qui, à notre estime, sont le plus susceptibles de conduire notre belle Région wallonne vers un redressement bien nécessaire.

Certes, le choix des solutions présentées peut être discuté, contesté, remis en cause. Tant mieux, le consensus mou ne fait pas bon ménage avec un échange de vue vivifiant, ni même avec une démocratie revitalisée.

Ce qui mine actuellement la Wallonie, c'est le conservatisme, la tyrannie du statu quo. Multiplier le nombre de structures, invoquer les *« droits acquis »* pour s'opposer à toute réforme, se réclamer de l'intérêt général pour défendre des intérêts catégoriels, brandir constamment le *« principe de précaution »* pour freiner voire empêcher les investissements ou enrayer toute politique énergétique responsable, voilà des politiques que l'on peut qualifier de *« conservatrices »*.

Comme le disait Jean-Pierre Delwart lors de sa sortie de charge en qualité de patron des patrons wallons : *« il faut créer un **point de rupture** pour faire évoluer la Wallonie »*. Il faut dire les choses même - et surtout - celles qui ne plaisent pas ou peu, en dehors des tabous et autres vaches sacrées, qu'elles soient d'ailleurs de droite ou de gauche.

Pour paraphraser Jean Gol dans Librement (1992) : *« Quelques-unes des réformes que l'on va trouver ici peuvent paraître idéalistes, audacieuses, voire irréalistes... et parfois même aux yeux de certains, un peu folles. Je leur demande de méditer cette réplique de Georges-Bernard Shaw : « Nous voulons quelques fous maintenant. Voyez où les gens sensés nous ont conduits » »*.

Nous voulons que les **Wallons s'approprient le débat** sur l'avenir wallon, c'est-à-dire, tout compte fait, sur leur avenir. L'inextricable entrelacs de plans, contrats et autres programmes a notamment eu pour conséquences de confisquer le débat sur le destin de la Wallonie et de le confier à un cénacle de soi-disant initiés. Marc Becker, le secrétaire national du syndicat chrétien, ne disait pas autre chose lorsqu'il regrettait à propos de *« Horizon 2022 »*, que *« le plan Wallon était d'abord l'affaire des élites »*.[1]

Nous voulons que les Wallons s'approprient le débat sur leur avenir

Nous voulons davantage de **lisibilité**. Il faut identifier les pistes et les structurer autour de quelques lignes de force. Non au saupoudrage, à l'émiettement où chacun peut se prévaloir d'une part de gâteau. Les moyens seront comptés plus que jamais, il est donc indispensable de focaliser notre action sur les mesures qui portent et qui présentent un effet de levier optimal. Comme le disait justement Philippe Maystadt en 1998 déjà : *« Nous devons avoir l'audace d'opérer des choix et le courage d'engager des actions qui exigent, même si l'exercice est périlleux, un effort de lucidité, d'imagination et de cohérence »*.

La Wallonie fait partie d'un Etat, la Belgique, et d'une organisation internationale d'envergure, l'Union Européenne. Son avenir s'inscrit dans cette double appartenance. **Tout ne se joue pas au niveau purement régional**. Un tel repli serait une lourde erreur. Plusieurs des solutions ici avancées concernent à des niveaux de pouvoir qui dépassent le simple fait régional.

Pourquoi cette Région, placée au cœur de l'Europe, entourée de pays ou régions prospères, éprouve-t-elle tant de difficultés à recoller au peloton de tête des autres régions européennes ? En d'autres mots, pourquoi notre Région, qui pourtant **dispose d'atouts appréciables**, n'est-elle pas capable de faire partie des régions prospères de l'Union européenne ?

Pourquoi, ces atouts ne se concrétisent-ils que trop rarement en opportunités ?

Pourquoi, ces dix dernières années, a-t-on davantage assisté (malgré les multiples plans) à un léger frémissement plutôt qu'à un renversement radical de la tendance ?

[1] *« Horizon 2022, c'est mal parti », Le Soir, 13/09/2012*

En effet, on constate que la croissance de richesse en Wallonie fait globalement jeu égal avec la Flandre ces dernières années.

Taux de croissance annuelle moyen (TCAM)

	2004-2007	2008-2012	2004-2012
Bruxelles	2,28 %	0,62 %	1,45 %
Flandre	2,75 %	0,58 %	1,66 %
Wallonie	2,13 %	1,18 %	1,66 %
Belgique	2,50 %	0,73 %	1,61 %

(Source : ICN)

Avant la crise, la Wallonie s'est comportée moins bien que la Flandre et Bruxelles et pendant la crise, c'est l'inverse qui s'est produit.

Il convient donc de se poser la question suivante : *la Wallonie va-t-elle mieux ou la Flandre souffre-t-elle davantage de la crise ?*

Sans doute, le sud du pays, en période de crise, résiste-t-il un peu mieux en raison de sa structure économique (poids plus important du secteur public au sens large).

Que manque-t-il à la Wallonie en fin de compte ?

Notre Région n'est-elle pas idéalement située, proche de zones économiques majeures et au cœur d'un marché commun ?

Ne dispose-t-elle pas d'infrastructures plurimodales en suffisance ? De travailleurs de qualités ? D'universités reconnues et de chercheurs respectés ? D'entreprises de renommée mondiale ? D'une qualité de vie appréciable ? De citoyens ouverts d'esprit dont la créativité n'est plus à démontrer ? D'artistes réputés ? D'espaces naturels superbes et d'un terroir de qualité ?

Comme en témoignent ces quelques exemples choisis parmi d'autres, la colonne des avantages est loin d'être dégarnie.

Pourtant plusieurs indicateurs de santé économique de la Wallonie restent désespérément interpellants malgré les potions et remèdes administrés.

	Population[2]	PIB[3]	IPP[4]	Emploi[5]	Exportations[6]
Wallonie	32,1%	23,9%	28,5%	29,8%	18,6%
Bruxelles	10,4%	18,9%	8,5%	9,3%	2,4%
Flandres	57,5%	57,2%	63,1%	60,9%	79,0%

	Création d'entreprises ('11 et '12)	Nombre d'entreprises moyennes et grandes	Nombre d'entreprises
Wallonie	24,9%	26,2%	28,3%
Bruxelles	19,7%	14,5%	13,2%
Flandres	55,4%	59,3%	58,5%

	Population	Chômage	Pauvreté	Précarité des jeunes
Wallonie	32,1%	43,9%	42,2%	45,4%
Bruxelles	10,4%	19,0%	19,3%	26,4%
Flandres	57,5%	37,1%	38,5%	28,2%

Il ne s'agit pas ici de pointer un doigt accusateur en direction de tel ou tel responsable, il faut surtout infléchir la tendance qui, dans de trop nombreux domaines, reste toujours inquiétante.

La Wallonie a urgemment besoin que l'on se retrousse les manches. C'est ce qu'attendent plus ou moins confusément ses habitants qui gardent, enfouie dans leur cœur, la fierté de leur Région. Les Wallons possèdent la capacité et l'ambition de relever avec succès ce défi gigantesque à l'aube d'un transfert de compétences conséquent.

Nos yeux sont tournés vers l'avenir. Le temps n'est plus aux demi-mesures, aux prés carrés et aux tabous. Le *« paradoxe wallon »* doit être résolu et cela ne pourra passer que par un volontarisme partagé par tous et toutes. Pour redynamiser notre Région et convaincre chacun et chacune de la nécessité de nos réformes, nous pouvons heureusement nous appuyer sur une longue tradition de dialogue et de respect mutuel des interlocuteurs.

« Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté » écrivait fort justement un philosophe français[7]. Retrouvons confiance en nous !

[2] *SPF Economie – janvier 2013 – Population 2012*
[3] *BNB/ICN : Comptes nationaux (données définitives 2011) – publication 2013*
[4] *SPF Finances – Données relatives à l'exercice d'imposition 2011*
[5] *Population occupée (lieu de résidence) – Source : DIRECTION GENERALISTE STATISTIQUE ET INFORMATION ECONOMIQUE (DGSIE) – « Le marché du travail en Belgique en 2012) – mars 2013*
[6] *BNB – données août 2013 – période : 2012*
[7] *Alain (1868-1951)*

Introduction

Qu'on le veuille ou non, la prospérité qui, seule, permettra aux Wallons de bénéficier d'un cadre de vie agréable (logement, crèches, écoles,...) dépend essentiellement d'un **accroissement sensible du nombre d'emplois privés en Région wallonne**.

Créer davantage d'emplois, c'est réduire le chômage et très souvent faire reculer la pauvreté et la précarité. Dans le même temps, cela pousse également à la hausse les revenus des ménages et donc le niveau de vie de nos concitoyens et, par là même, les recettes régionales. Augmenter le taux d'emploi est la clé de voûte de la stratégie face au vieillissement. Nous voulons donc dans ces lignes articuler et concentrer les politiques (régionales, communautaires et fédérales) ainsi que les instruments qui sont à notre disposition vers cet objectif ultime, fondamental et déterminant : **créer davantage d'emplois privés en Wallonie**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Emplois wallons : 1.365.600 pers.
Emplois intérieurs : 1.225.200 pers.
Solde navetteurs : 140.400 pers.

En moyenne depuis 15 ans, 11.500 personnes supplémentaires au travail chaque année.

Taux d'emploi wallon 2012 : 62,1 % pour 60,1 % il y a 10 ans.

Objectif européen 2020 pour la Belgique : 73,2 %

(Source : BFP perspectives régionales 2012-2017 – mai 2012)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Revenus disponibles des ménages en Wallonie, Flandre et Bruxelles en 2010

Wallonie : 38.555 €
Flandre : 42.182 €
Bruxelles : 37.549 €

(Source : SPF Economie)

La Wallonie peut s'enorgueillir de figurer parmi les régions au monde les plus socialement avancées. Nous bénéficions en effet d'un secteur non-marchand très développé. Des milliers d'hommes et de femmes travaillent chaque jour avec passion, ferveur et idéalisme pour accueillir, former, enseigner, soigner, épauler, accompagner et loger leurs semblables. Ce secteur est une formidable opportunité pour libérer notre force de travail. En effet, c'est parce que ce secteur assume toute une série de missions assurées précédemment par la famille et les institutions traditionnelles, qu'autant de personnes, autrefois confinées à la maison, peuvent aujourd'hui se lancer sur le marché du travail. Pas de secteur marchand sans secteur non-marchand.

Ces quinze dernières années, le nombre d'emplois créés a été de 11.500 emplois tous les ans. En réalité, il faudrait **tripler le chiffre de création nette d'emploi** afin d'atteindre non seulement la cible européenne mais aussi et surtout donner ce coup de fouet salutaire à la prospérité des wallons et à l'ensemble du sud du pays.

La quête du rebond wallon à laquelle nous aspirons toutes et tous de nos vœux s'inscrit dans un contexte déterminé qui ne manquera pas de nous influencer positivement ou négativement dans les prochaines années.

Nous avons répertorié quatre éléments qui auront des conséquences sur l'avenir de la Wallonie :

1. L'évolution démographique à moyen et long terme
2. Le défi alimentaire, énergétique et environnemental
3. Le risque de contraction des moyens financiers
4. Le transfert de nouvelles compétences

1. L'évolution démographique à moyen et long terme

L'évolution démographique de la population wallonne doit être prise en compte si l'on veut porter un regard un tant soit peu responsable sur l'avenir de notre Région. L'accroissement de certaines cohortes d'âges n'est pas sans conséquences.

Structure d'âge de la population wallonne (en %)

	1975	1990	2010	2015	2030	2045	2060
0-15 ans	22,1	18,6	17,7	17,7	17,5	17,1	17,2
16-64 ans	63,1	66,3	66,0	64,9	61,0	59,2	58,5
65 +	14,8	15,1	16,4	17,5	21,5	23,6	24,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BFP

LE SAVIEZ-VOUS ?

Population wallonne : 3.329.600 en 1997
3.559.300 en 2012
3.675.400 en 2017

A l'horizon 2030 : la population wallonne enregistrerait une hausse de près de 12,5%.

On constate une certaine disparité entre arrondissement : Huy-Waremme et Nivelles, respectivement + 20,13 % et + 15,67 %, Charleroi et Thuin : + 7,8 % seulement.

(Sources : 2000-2010 : observations, DGSIE ; 2011-2061 : perspectives de population 2010-2060, BFP et DGSIE, calculs propres)

Ceci induit de formidables défis qui vont toucher le logement, les pensions, les crèches et les écoles, les maisons de repos, les soins hospitaliers ou à domicile... Nous aborderons ces matières plus en détails dans la suite du document. La mise en perspective qui est ici esquissée indique à suffisance la nécessité d'intégrer cette donnée dans une réflexion prospective sur la Wallonie afin que ces défis deviennent des opportunités. (cf. annexe 1)

Outre l'aspect démographique, l'évolution sociologique à venir engendre également son lot de changements. L'évolution de la taille des ménages est loin d'être anodine. De 2,95 personnes par ménage en 1970, on passe à 2,39 personnes en 2000 et 2,30 personnes en 2010. Cela amène son lot de contraintes et/ou d'avantages. On comprendra aisément que les deux phénomènes conjugués (population en hausse et évolution de la structure familiale), entraîneront, par exemple, une demande de logement particulièrement robuste et sensiblement différente de l'offre actuelle.

A l'horizon 2030, c'est près de 250.000 ménages supplémentaires qui vivront en Wallonie, soit autant de logements à construire. Pour avoir à l'esprit un ordre de grandeur, rappelons que l'on compte en Wallonie 1.500.044 ménages. Les conséquences en termes de développement territorial, d'utilisation et de répartition du sol ainsi que des ressources naturelles, de l'eau ainsi que de l'énergie, ou encore en termes de mobilité ou d'aide aux personnes, doivent être intégrées dans les mesures visant à assurer le redressement wallon.

2. Les défis alimentaires, énergétiques et environnementaux

En soi, l'accroissement de la population constitue déjà un défi environnemental et énergétique mais l'action publique, dans les prochaines années, subira plus encore qu'actuellement le poids de la raréfaction des énergies fossiles ou des terres disponibles destinées à l'activité humaine. Un délicat équilibre doit être trouvé entre l'activité agricole et économique et le souhait bien compris de disposer d'un environnement sain, indispensable si l'on veut bénéficier d'un cadre de vie agréable.

La sécurité d'approvisionnement énergétique mais aussi alimentaire doit donc être intégrée comme enjeu majeur. La production agricole mondiale devra augmenter de 70 % d'ici 2050 pour pouvoir nourrir les 9 milliards d'êtres humains. Le déficit commercial agricole de l'Union européenne correspond aujourd'hui à 35 millions d'hectares de terres agricoles, c'est-à-dire la taille de l'Allemagne.

Trop souvent encore, on véhicule la croyance que l'on peut décider, comme bon nous semble, de l'avenir du territoire wallon. Nos marges de manœuvre sont pourtant de plus en plus restreintes et dépendantes de décisions et d'accords signés au niveau supra-national : Organisation de Coopération et de Développement (OCDE), Organisation mondiale du Commerce (OMC), l'Union Européenne (UE),...

Pratiquement, une bonne partie du territoire wallon est touché par le phénomène de périurbanisation. Or, la périurbanisation est reconnue aujourd'hui par tous les professionnels comme une menace mondiale pour la pérennité de l'agriculture et des équilibres écologiques.

C'est pourquoi nous voulons que la sécurité de l'approvisionnement alimentaire soit un enjeu majeur de l'aménagement du territoire wallon, au même titre que le logement ou la protection des ressources naturelles.

Un aménagement du territoire qui accompagne l'agriculture durable peut freiner l'étalement urbain et permet de protéger des zones identifiées de grand intérêt agronomique.

Trouvera-t-on demain encore des zones de production de pommes de terre, de céréales, de légumes, de betteraves sucrières ? Où se situeront les activités de préparation et de transformation de ces denrées alimentaires ? La maîtrise et l'autonomie de l'approvisionnement alimentaire décroit sans cesse. A titre d'exemple, développer l'urbanisation en Wallonie picarde pour profiter du développement de la métropole lilloise ne pourra se faire qu'au détriment de la production et de la transformation agricole.

Tourner le dos à une tendance à la frilosité et au repli sur soi

Nous devons donc préserver les meilleurs espaces en lien avec la chaîne agroalimentaire et l'industrie de la transformation en général.

Nous avons tout à la fois l'obligation de nous montrer efficaces en matière environnementale et de ne pas compromettre le développement économique, la sécurité énergétique et les progrès de la science et de la technique. Il faut tourner le dos à une tendance à la frilosité et au repli sur soi qui prévaut actuellement.

Bref, nous gardons confiance dans le progrès qui a permis à nos sociétés de devenir ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire des sociétés où comme jamais auparavant dans l'histoire, la qualité de vie n'a atteint un tel niveau. Il ne s'agit pas de proclamer un scientisme béat, mais il convient de mettre en garde contre le catastrophisme aux relents technophobes et, à vrai dire, empreint d'anti-humanisme.

Cependant, avec le *« verdissement de l'économie »*, des activités nouvelles, des secteurs nouveaux, des produits nouveaux et des processus de production neufs voient le jour, davantage respectueux de l'environnement, des ressources naturelles et plus économes en énergie. Cette mutation de l'économie appelle des compétences et qualifications nouvelles.

Celle-ci doit être considérée comme une opportunité industrielle et implique une prise de conscience dans le chef des employeurs des avantages notamment compétitifs que cela peut induire.

Cette transformation de notre économie nécessite surtout, parallèlement, que l'on fasse évoluer les profils métiers vers ce *«verdissement»* de l'économie ainsi que de certains emplois. C'est un des défis de la formation des jeunes et des moins jeunes.

3. Le risque de contraction des moyens financiers

Les moyens financiers dédicacés à la Région seront davantage comptés. D'une part, les exigences européennes (règle d'or budgétaire[8]) vont corseter nos marges de manœuvre. Les entités fédérées vont devoir participer à l'effort de rigueur budgétaire imposé à l'ensemble du Royaume par l'Union européenne. En effet, laisser l'entièreté de l'effort au niveau Fédéral mettrait en péril le système social actuel. N'oublions pas qu'actuellement c'est l'autorité fédérale via essentiellement la sécurité sociale qui assument la quasi-intégralité du coût budgétaire du *« vieillissement »*.

D'autre part, dans le cadre de la réforme de la loi de financement, les règles de financement des Régions et Communautés vont être sensiblement modifiées. En sus d'une responsabilisation accrue, la juste participation des Régions à l'assainissement global du Royaume risque d'entraîner une tension considérable sur les finances publiques wallonnes si on ne change pas radicalement de cap. En outre, les nouvelles normes comptables ont été renforcées au niveau européen... Les *« trucs et astuces »* et autres *« ficelles »* utilisés jusqu'ici par certains en Wallonie ne passeront plus le cap du contrôle...

[8] *La règle d'or budgétaire désigne un ensemble de conditions susceptibles de conduire au respect de l'équilibre du budget annuel d'un Etat ou d'une collectivité publique*

LE SAVIEZ-VOUS ?

Trajectoire normative par Entité et contribution à l'effort budgétaire selon les deux visions examinées, % du PIB

	2012	2013[a]	2013[b]	2014	2015	2016
Solde de financement normé (équilibre structurel 2015)	**-3,5**	**-2,15**	**-2,54**	**-2,1**	**-0,8**	**0,2**
Entité I (Etat fédéral)	-3,5	-2,15	-2,54	-2,1	-0,9	0,2
Entité II * (Régions, Communautés, pouvoirs locaux)	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux d'endettement entités I et II	99,6 %	100 %	100 %	99,1 %	99,6 %	93,1 %
Contribution de l'Entité II à l'effort budgétaire						
Partage selon effort primaire **				0,3	0,3	0,3
Contribution au MTO à l'horizon 2016				0,09	0,09	0,09
p.m. effort cumulé de l'Entité II						
Partage selon effort primaire **		0,2	0,2	0,5	0,8	1,2
Contribution au MTO à l'horizon 2016		0,2	0,2	0,3	0,4	0,5

** Les surplus de 0,1% de PIB en 2014 et 2015 qui apparaissent dans le programme de stabilité tiennent compte du cycle électoral des dépenses d'investissement des pouvoirs locaux*
*** Selon une clé 65/35*

(Source CSF-rapport mars 2013)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Budget Base Zéro (BBZ)

Le BBZ est une technique budgétaire et de prise de décision qui a pour objectif d'allouer les ressources de manière la plus efficace possible en « repensant » chaque dépense. Elle s'oppose à la procédure classique pour établir un budget qui consiste à considérer comme acquis celui de l'année précédente.

Toutes les dépenses doivent donc être justifiées *ab initio*.

L'objectif initial du BBZ, mis en œuvre au début des années 1970 aux Etats Unis, est d'améliorer la gestion publique en mettant en évidence les corrélations entre les budgets alloués et les performances réalisées.

La lutte impitoyable contre le **gaspillage** des pouvoirs publics que d'aucuns ont voulu brocarder est dès lors plus que jamais nécessaire.

Des pratiques sur lesquelles on a trop souvent fermé les yeux

Eradiquer les gaspillages en tout genre est une obligation éthique qui découle elle-même d'une valeur primordiale: la responsabilité. Elle n'est autre que la traduction concrète et visible d'un état d'esprit, d'une culture nouvelle de la gestion publique. C'est pourquoi nous demandons avec insistance une mise à plat des finances régionales et un examen impartial de la situation financière de la Wallonie.

Pour le seul Gouvernement wallon, les dépenses de communication se sont élevées à plus de 18 millions € en quatre ans et ont touché des sujets les plus divers ! Les crédits facultatifs du budget wallon représentent chaque année plusieurs centaines de millions €. On peut citer cette étude conclue par un OIP wallon pour près de 2 millions € avec un consultant privé portant sur la réforme du statut de ses agents et qui, en raison de désaccords divers, a été classée sans suite ou encore ce demi-million d'euros dépensés pour démarrer une étude sur le branding de la Région wallonne...

N'oublions pas que le gaspillage est en définitive financé par les prélèvements effectués sur le travail et l'activité des citoyens, et qu'une utilisation efficace et rationnelle des deniers publics est susceptible de renforcer la compétitivité de notre économie.

Faire la chasse au gaspillage, c'est la traduction en mots simples d'une méthode de gestion budgétaire exigeante à savoir le *« budget base zéro »*. La simple lecture du relevé des dépenses wallonnes sur une année donne largement l'ampleur des dépenses facultatives réalisées en faveur de telle ou telle coterie. Bref, il y a de la marge, il y a du mou. Et ces moyens dégagés doivent essentiellement être consacrés aux leviers actionnant le redressement wallon.

Ce constat est d'ailleurs renforcé par des études universitaires indiquant que la Wallonie dépense annuellement, dans le cadre de son budget, environ 250 € par habitant de plus que la Flandre.

Dépister inlassablement les gaspillages, c'est tourner le dos au saupoudrage, au donnant-donnant, aux arrangements entre amis. C'est une rupture avec un certain laisser-aller avec des pratiques sur lesquelles on a trop souvent fermé les yeux.

Transferts Nord-Sud :
quelques études parmi d'autres

ABAFIM[1] *(2004)*	*Flandre*	*+ 6,6 milliards*
	Wallonie	*- 5,5 milliards*
	Bruxelles	*- 1,2 milliards*
In de Warande *(2005)*	*Flandre*	*+ 10,4 milliards*
	Wallonie	*- 8,0 milliards*
	Bruxelles	*- 2,0 milliards*
BNB *(2008)*	*Flandre*	*+ 5,84 milliards*
	Wallonie	*- 6,05 milliards*
	Bruxelles	*- 0,21 milliards*
CERPE *(2009)*	*Flandre*	*+ 6,1 milliards*
	Wallonie	*- 6,4 milliards*
	Bruxelles	*- 0,3 milliards*

Un « + » indique une contribution vers d'autres régions
Un « - » indique un transfert en faveur d'une région

[1] *Administration flamande des finances*

Peut-on encore se permettre de gérer le groupe TEC avec 85 administrateurs et 11 directeurs généraux et directeurs généraux-adjoints alors que De Lijn ne compte que 11 administrateurs et 6 directeurs généraux tout en transportant le double de passagers ?

Est-il concevable dans un tel contexte d'avoir découpé le territoire wallon en cinq zones TEC et donc d'avoir constitué six conseils d'administration et autant de comités de direction ? Il faut en effet ajouter la SRWT qui coiffe le tout.

Dans le même temps la RATP (Paris) transporte onze fois plus de passagers et est pilotée par 27 administrateurs et 4 directeurs généraux !

Le logement social présente lui aussi des poches d'économies potentielles. En Wallonie, le secteur est géré par 1.104 administrateurs pour 68 sociétés de logement social (c'est-à-dire 68 directeurs-gérants, directeurs financiers, services juridiques...) gérant à peine 96.000 logements. Dans le même temps, la région de Reims (France) s'est dotée d'une seule société s'occupant de 40.000 logements avec 24 administrateurs, un directeur, ...

Peut-on admettre des dépenses de communication pour plus de 18 millions € au cours des quatre premières années d'une législature ?

Il est devenu nécessaire que chacun abandonne ses tabous et autres « vaches sacrées ». Le temps n'est plus à s'enfermer dans des conflits idéologiques d'une autre époque.

Il faudra désormais faire mieux avec moins de moyens. Ceci induit une autre manière d'aborder les dossiers comme ceux de la mobilité (Ex : transports en commun : loueurs privés versus travail en régie), des crèches (gardiennes autonomes privées versus crèches « publiques ») ou encore du logement social (accession à la propriété via le crédit social ou recours aux agences immobilières sociales versus construction de logements sociaux)... La voie la moins coûteuse pour les finances régionales, à résultat égal, doit impérativement être choisie.

4. Le transfert de nouvelles compétences

De nouvelles compétences qui pèsent 20,3 milliards € (chiffres 2015) seront transférées aux diverses entités fédérées du pays dans un avenir proche.

Les compétences transférées portent sur les matières et les montants suivants :

- Emploi : 4,8 milliards €
- Allocations familiales : 6,8 milliards € (Transfert conditionné !)
- Santé-Handicapés-Seniors : 5 milliards €
- Autres (surtout économie) : 0,7 milliard €
- Dépenses fiscales : 3 milliards €
- Refinancement de Bruxelles : 0,45 milliard €

Il s'agit de transformer cet apport de compétences et de moyens en une formidable opportunité pour la Région wallonne. Non seulement elle va gagner en masse critique mais également, on doit pouvoir désormais dégager davantage de cohérence, d'efficacité et de lisibilité dans la gestion de certaines matières. L'emploi en est, parmi d'autres, l'illustration sans doute la plus emblématique. Viendront s'ajouter aux compétences gérées déjà actuellement par les Régions, le contrôle des chômeurs (y compris l'exécution des sanctions), les études et formations des demandeurs d'emploi, les crédits-temps et interruptions de carrière dans les services publics fédérés, les titres-services, les groupes cibles, les articles 60-61, les ALE et les congés éducation, etc.

Il faut profiter de ce transfert pour mettre à plat notre système de plus en plus complexe d'**aides à l'emploi** : Aide à la promotion de l'emploi (APE), réduction ONSS, activation des allocations de chômage...

Nous devons saisir les opportunités qui se présentent. On peut penser aux stages d'intégration en entreprise, toujours pas activés en Wallonie et qui permettraient à 3.800 jeunes de bénéficier d'une expérience solide.

Nous devons simplifier et rendre plus lisibles les mesures visant à doper le marché du travail. Ceci implique, concrètement, de rendre public le cadastre des emplois APE non-marchands, d'octroyer aux ministres fonctionnels un pouvoir de co-décision, mais aussi d'offrir un dispositif unique et harmonisé. Par exemple, sous la forme d'une prise en charge (à déterminer) de la rémunération brute annuelle.

Davantage de cohérence également dans les soins de santé et l'aide aux personnes : seniors, personnes en situation de handicap (aides à la mobilité et aux personnes âgées), les hopitaux (normes d'agrément, construction, rénovation), soins de santé mentale et politique de prévention, organisation des soins de santé de première ligne...

On l'aura compris ce transfert est tout sauf anodin. Il faut s'y préparer et se retrousser les manches. On sous-estime la complexité qu'il y aura à gérer certains dossiers. Le temps est compté car il reste moins d'une année pour se préparer à réceptionner ces compétences. Il est, par conséquent, hors de question de connaître une période de flottement dans ce type de politique essentielle pour le citoyen.

Thierry Bodson et Jean-Pascal Labille[9] ne disaient pas autre chose lorsqu'ils affirmaient : *« Le gouvernement wallon traîne. Je ne vois pas de signe tangible que l'on se prépare à l'accueil des compétences »* et de poursuivre *« il y a urgence à s'atteler à ça mais il y a, en Wallonie, une difficulté globale à prendre ces dossiers à bras-le-corps »*. Ces propos restent d'actualité.

[9] *Thierry Bodson : Secrétaire général de la FGTB Wallonne et Jean-Pascal Labille : intervenant à l'époque en qualité de Secrétaire général de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes, « La réforme de l'Etat, ce sera pour 2015 », Le Soir, 16 novembre 2012*

PARTIE I \

Accès à la connaissance et à l'information

> *La performance est un état d'esprit*
>
> Etablissements Ronveaux
> *Ciney*

Créer davantage d'emplois, et dès lors atteindre un taux d'emploi de 73,2 % (objectif européen) constitue sans doute un objectif ambitieux mais y parvenir est absolument nécessaire. C'est, on l'a vu, la clé de voûte du redressement de la Wallonie.

Un rapide examen du niveau d'emploi selon l'âge, donne un aperçu des forces et faiblesses de la Wallonie en termes d'emploi.

Taux d'emploi par tranche d'âge en % de la population correspondante

Ages		
15-24	RW	22,0
	RFI	28,8
15-24 *(hors étudiants)*	RW	58,3
	RFI	76,2
25-49	RW	75,6
	RFI	86,8
50-64	RW	47,3
	RFI	53,1

Source : Observatoire bruxellois de l'Emploi

Le fossé qui sépare le nord et le sud du pays en termes d'emploi constitue, partiellement du moins, le reflet d'une différence de qualification. Les chiffres du taux d'emploi des 15-24 ans (hors étudiants) révèlent à cet égard un écart de près de 18 % en défaveur de la Région wallonne.

1. La Formation : levier de la politique économique

Le capital humain est la principale ressource de la Wallonie. Pourtant, un employeur sur trois éprouve des difficultés à engager du personnel, faute de trouver la main d'œuvre qualifiée dont il a besoin. Augmenter le niveau de qualification de la population est dès lors fondamental. 28 % de la population wallonne n'est au mieux titulaire que d'un diplôme de l'enseignement primaire. L'obtention de qualification doit se faire à la fois lors du cursus scolaire mais également grâce à la mise en place de stratégies de formation tout au long de la vie.

Proportion de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école, ne suivant plus d'enseignement ni de formation et ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, par sexe et par région, moyenne annuelle 2011

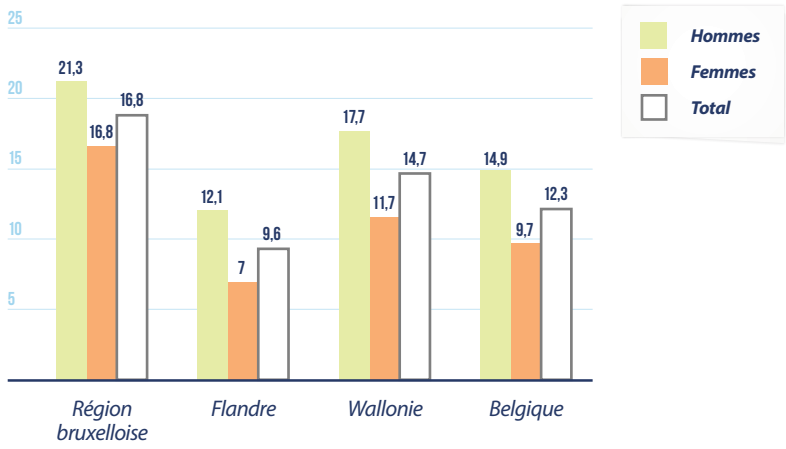

Sources : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2011, in Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, p. 51

L'enseignement doit bien entendu permettre l'accès à la connaissance car il est un élément constitutif de la citoyenneté responsable. «*Mais à côté de l'aspect éducatif essentiel, la question des* ***compétences liées au marché du travail*** *ne peut être niée, surtout dans l'état actuel du marché de l'emploi wallon. L'enseignement joue donc un rôle primordial dans la mise à disposition des compétences qui constitue d'ailleurs le premier facteur d'attractivité régionale pour les entreprises*»[10].

Est-il vraiment nécessaire de rappeler le lien incontestable entre la qualité d'un système d'enseignement et les performances économiques d'une Région ou d'un Etat ?

De nombreuses études le démontrent : les taux d'emploi varient en fonction du niveau du diplôme.

Taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans par degré de qualification (2000-2010)

Degré de qualification		2000	2010
Faiblement qualifiés	RW	40,2	35,3
	RFI	45,7	42,7
Moyennement qualifiés	RW	60,0	59,9
	RFI	69,1	70,4
Hautement qualifiés	RW	81,4	79,8
	RFI	85,9	84,0

Source : SPF Economie – DGSIE (EFT), calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

Aujourd'hui, l'élève francophone accuse, en moyenne, un an de retard sur l'élève flamand. C'est ce que nous apprennent notamment les enquêtes PISA de l'OCDE. Rattraper cette année de retard, c'est augmenter chaque année, le PIB par habitant de 0,9%. Cela signifie donc une productivité renforcée et un taux d'emploi plus élevé. Rattraper ce retard, c'est aussi attirer les investissements étrangers : quels que soient les griefs que l'on peut formuler à l'encontre de PISA[11], il reste un indicateur utilisé par les entreprises dans le choix de futurs lieux d'implantation. Aujourd'hui, cet indicateur ne joue clairement pas en faveur de la Wallonie.

[10] *Le développement économique et social de la Wallonie, G. Servais et B. Thiry, ULG-CIRIES, 2004*
[11] *PISA est une enquête menée tous les trois ans auprès des pays partenaires de l'OCDE*

L'élève francophone a, en moyenne, 1 an de retard sur l'élève flamand

Ajoutons à cela qu'il y aura, à l'avenir, de moins en moins d'emplois avec un faible niveau de qualification et une demande de plus en plus forte de personnes avec une qualification moyenne ou élevée. Une personne qui ne détient que son certificat d'étude de base (CEB) a environ 30% de chances de décrocher un job. Ce pourcentage monte à 80 voire 90% pour les détenteurs d'un master. Une année d'étude supplémentaire augmente en outre le salaire de plus de 5% (moyenne pour la Belgique).

Une personne qui dispose uniquement d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur court, dès lors, en moyenne, trois fois plus de risques d'être confrontée à la pauvreté qu'une autre, titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur. Rester à l'école[12] permet également de réduire les risques de côtoyer les circuits de la délinquance.

En plus de renforcer la cohésion sociale, améliorer l'enseignement a donc aussi un impact positif sur les dépenses sociales (moins d'allocataires sociaux), les dépenses de santé (moins de personnes en incapacité), et les dépenses de justice (baisse de la criminalité). Il s'agit dès lors d'une véritable priorité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un quart des élèves de 15 ans en Communauté française n'ont pas acquis les compétences de base en lecture.

350.000 Wallons sont potentiellement concernés par l'analphabétisme.

Il ne faut plus tergiverser, le relèvement de notre taux d'emploi, le redressement de notre économie et donc de notre niveau de vie passe par une remise à niveau de la formation des jeunes et des moins jeunes.

C'est, écrit Philippe Delmas, «*La qualité de l'articulation entre les systèmes éducatif et économique qui distinguera nettement les pays les uns des autres*»[13]. **Intégrer mieux l'école et l'entreprise**, c'est lutter contre le chômage grâce à la formation, c'est préparer mieux nos jeunes à la vie réelle. Le récent rapport Gallois y consacre d'ailleurs un chapitre entier : «*Une formation répondant aux besoins de l'industrie*»[14].

[12] *17.000 jeunes de plus de 15 ans ont quitté l'enseignement sans aucun diplôme*
[13] *Ph. Dalmas, Le Maître des Horloges, Edition Odette Jacob*
[14] *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française, Louis Gallois, Commissaire général à l'investissement*

Afin d'**anticiper les évolutions** en matière d'enseignement et de formation, il importe que le monde de l'enseignement et le monde socio-économique puissent se rencontrer et débattre de l'anticipation des besoins en compétences nouvelles. Cette démarche prospective devrait apporter des réponses à la question suivante : à quels types de changements techniques et technologiques, mais aussi énergétiques et sociaux, allons-nous être confrontés dans le proche avenir ?

Comment intégrer dans le cursus de formation les nouveaux process, les nouveaux matériaux, les nouveaux profils de métiers ?

Il convient aussi de bénéficier d'une analyse systématique des compétences et des qualifications nécessaires en fonction des besoins socio-économiques locaux. C'est pourquoi une cartographie des formations dans l'enseignement par secteur et par zone géographique s'avère nécessaire.

Optimaliser les dépenses publiques, les rendre les plus efficientes possibles

Nous voulons concentrer prioritairement notre action sur les écoles qui présentent le plus de difficultés, et où les besoins des jeunes sont les plus importants. Il ne s'agit pas nécessairement d'y mettre plus d'argent, mais de soutenir ou de **renforcer les équipes éducatives** (direction, enseignants, personnel d'encadrement) pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaire. Il faut garder ces jeunes dans l'école, et leur donner les clés de leur émancipation. Ces pratiques ont fait leurs preuves dans des contextes semblables à l'étranger.

Dans le contexte économique atone que l'on connaît, il est également urgent d'**optimaliser les dépenses publiques** pour les rendre les plus efficientes possibles. Des moyens peuvent être récupérés et permettront, à terme, d'autres investissements, sans augmenter le coût total de l'enseignement (effet boule de neige).

La troisième priorité sera la réorganisation et le redressement de l'**enseignement technique et professionnel**, en lien avec l'identification des besoins socio-économiques futurs : analyse prospective des besoins, élaboration mixte école/entreprise des contenus de la formation à dispenser et mobilité du jeune entre l'école (apprentissage théorique) et l'entreprise (pratique professionnelle).

Promouvoir l'intelligence des mains

C'est pourquoi nous proposons très concrètement la **généralisation progressive de l'enseignement en alternance** dans les classes techniques et professionnelles terminales et l'association des entreprises aux pouvoirs organisateurs de l'enseignement public.

C'est notamment ainsi que nous pourrons promouvoir l'**intelligence des mains**.

La collaboration entre les secteurs économiques et le monde de l'enseignement doit prendre différentes formes. On pense bien entendu au partage d'équipements et de techniques, au développement de l'offre de stages, à la mise en place de filières d'excellence mais aussi, et ce n'est pas le moindre intérêt, à l'apport d'informations sur les filières d'avenir, les salaires, les débouchés possibles, les demandes des employeurs...

Nous sommes favorables à un système informant les nouveaux étudiants inscrits dans le supérieur sur la filière choisie : taux d'échec, pourcentage de diplômés trouvant un emploi, dans la filière considérée, après quelques mois.

Par ailleurs, n'est-il pas pour le moins interpellant de voir sanctionner par des diplômes différents l'enseignement dispensé par l'Institut wallon de Formation en alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) (dépendant de la Région) et celui prodigué par le Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) ou l'enseignement technique et professionnel en alternance (tous deux dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles[15] (FWB)) ? C'est absurde car cela limite l'accès à certains emplois. Nous devons donc nous diriger vers une **équivalence des diplômes**. A l'heure actuelle, certaines formations délivrées par des organismes de la Région ne sont pas reconnues, ce qui limite l'accès à certains emplois. A telle enseigne qu'une puéricultrice formée à l'IFAPME ne peut pas travailler comme salariée dans une crèche de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Il faut mettre un terme aux aberrations de ce genre.

[15] *Nouvelle appelation de la Communauté Française*

En outre, dès lors que les besoins du monde économique fluctuent, que les *« fonctions critiques »*[16] évoluent, le jeune n'a parfois besoin que d'un module supplémentaire et non pas de toute une formation pour se remettre à niveau. Il doit pouvoir faire cette mise à niveau sans avoir à se soucier du choix d'une filière plutôt qu'une autre.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les filières techniques de type court en trois ans plus professionnalisantes nécessitent une attention spécifique. Il faut permettre aux établissements concernés de se doter d'un matériel de pointe et de proposer un encadrement optimal aux étudiants.

La volonté de **promouvoir l'excellence** est essentielle à nos yeux. L'excellence signifie pousser chacun à aller toujours plus haut. Le concept s'applique à tous les niveaux d'enseignement. La quête de l'excellence doit être éveillée et stimulée dès l'enseignement fondamental.

« Même si cela doit chagriner certains esprits, l'école ne se bâtit pas dans la facilité.

En outre, l'exigence est indispensable à la démocratisation de l'enseignement et, au contraire, la réduire handicaperait les jeunes de milieux plus modestes.

Un haut degré d'exigence va de pair avec une lutte décidée contre l'échec scolaire. Diminuer l'échec scolaire est une affaire sérieuse, complexe, qui doit être menée au nom de la solidarité, de la justice sociale et de la rentabilité des moyens dédicacés à l'école.

Créer le droit à une deuxième chance

Il est essentiel de créer ***le droit à une deuxième chance****. L'abandon de la scolarité avant terme ne devrait pas éteindre la créance de formation du citoyen. C'est pourquoi nous voulons orienter notre action dans 2 domaines. Primo, établir un plan transversal de lutte contre l'échec scolaire, notamment dans les matières scientifiques, et secundo, permettre à chacun, à tout moment de sa carrière ou de sa vie, de reprendre une formation »*[17].

La meilleure coordination des différentes filières évoquées plus haut doit aussi permettre de donner une deuxième chance. Il existe déjà des formes d'enseignement en alternance (1 jour de cours/4 jours de stage), dont l'un est organisé dans le secondaire par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) : les CEFA. L'IFAPME (en Wallonie) et l'Espace Formation PME (à Bruxelles), quant à eux, dépendent des Régions.

[16] *On vise en ces termes les professions pour lesquelles les offres d'emploi sont difficiles à pourvoir*
[17] *J. Gol, Librement, 1992, D. Hattier, pp. 143-144*

Le taux d'insertion professionnelle des écoliers qu'ils accueillent à partir de 15 ans est en général fort encourageant (il tourne en moyenne aux alentours de 85 %). Des *« écoles de la deuxième chance »* permettraient de prendre en charge des jeunes entre 18 et 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme et auraient pour vocation l'intégration professionnelle et sociale de ces derniers. Le concept repose sur le principe de l'alternance en entreprise et sur l'individualisation des apprentissages dans le cadre d'une remise à niveau des savoirs de base. Les stages en entreprise permettent aux stagiaires de découvrir des métiers et de construire un projet professionnel.

Par ailleurs, il faut dynamiser et renforcer les filières qui fonctionnent le mieux.

Sans doute, allons-nous rencontrer des résistances, des freins, des difficultés, mais un maître mot doit guider les réformes proposées : Osons. Osons bousculer certains tabous, certaines idées reçues et bien ancrées.

Les moyens, voire l'existence même de certains opérateurs de formation, doivent être **conditionnés par les résultats qu'ils obtiennent**, comme c'est notamment le cas aujourd'hui pour les Missions régionales pour l'emploi (Mire) qui doivent insérer au minimum 50% des bénéficiaires. Il va de soi que les situations sont différentes et que les disparités régionales ou encore le type de public, sont pris en compte lors des évaluations.

Dès lors, il faut pérenniser les organismes qui fonctionnent bien, augmenter leurs moyens et oser supprimer les autres. Certains organismes d'insertion dont le financement est *« conditionné »* par la mise pour l'emploi développent déjà une gestion plus managériale.

Dans un contexte de changement technologique rapide, la formation permanente permettant d'améliorer tout au long de la vie la qualité des ressources humaines apparaît tout aussi indispensable.

Développer le compagnonnage et les programmes de tutorat au sein de l'entreprise constitue déjà un puissant vecteur de formation, comme le soulignait déjà Louis Michel en 1998[18]. Cette piste devrait être exploitée davantage si l'on veut se conformer à l'exigence européenne de consacrer **1,9% de la masse salariale aux dépenses de formation**. On pourrait d'ailleurs utilement combiner l'aménagement du temps de travail des salariés plus anciens en les réorientant vers la formation des jeunes. Ne peut-on imaginer de financer un programme de tutorat en puisant dans le *« Fonds de l'expérience professionnelle »* ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Taux de participation à des formations permanentes

Wallonie :	4,7%
U.E. :	9,3%
Objectif européen :	12,5%

Ce n'est cependant pas suffisant. Il faut également développer des formations qualifiantes et diplômantes ou celles donnant lieu à la validation des acquis de l'expérience reconnue dans ou en dehors de l'entreprise. L'objectif est d'éviter que la carrière des salariés ne se joue, en fait, qu'au moment de la formation initiale.

Nous voulons créer **un compte individuel de formation**, attaché non au statut mais à la personne et qui serait crédité soit au début de la vie, soit chaque année.

L'objectif pour tout salarié serait de **bénéficier d'une progression d'au moins un niveau de qualification** durant la carrière.

Ces mesures concerneraient tous les salariés mais en accordant une attention toute particulière au renforcement de l'effort de formation vers les salariés les moins qualifiés.

Nous sommes également convaincus qu'un lien plus étroit doit être établi entre les entreprises locales, l'artisanat, les commerces et les centres de formation de chaque sous-région afin de pouvoir fournir **une main d'œuvre en adéquation avec l'exigence des entreprises locales**. Ceci devrait garantir un emploi de qualité, à proximité du lieu d'habitat. C'est d'ailleurs dans ce même état d'esprit qu'il faut favoriser les conventions entre les villes ou communes et le Forem afin de développer la formation à des métiers plus spécifiques à usage local.

[18] *L. Michel, La Wallonie, j'y crois, PRL documents, 1998*

Le chiffre des faillites concernant les commerces sont hélas à la hausse. On ne peut rester les bras croisés. La moitié des faillites sont dues à une mauvaise gestion financière. Nous voulons dès lors assortir toutes les formations professionnalisantes d'une formation plus solide en comptabilité et gestion.

Enfin, il faut insister tout particulièrement sur un phénomène paradoxal qui hérisse le sens commun : d'une part, un nombre trop important de demandeurs d'emploi et, d'autre part, dans le même temps, **un nombre conséquent de jobs non pourvus** (cf. annexe 2). Cette situation pour le moins singulière trouve son fondement dans des causes diverses et la solution n'est pas univoque. Toutefois, elle s'explique, dans une large mesure, par une inadéquation entre l'offre de travail et le niveau de qualification des demandeurs d'emploi.

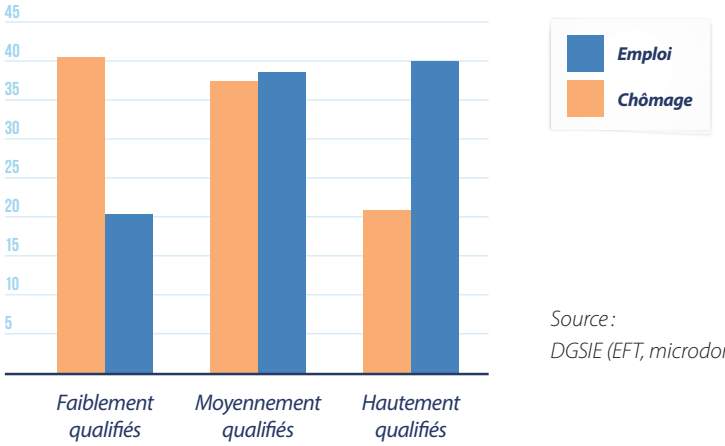

Source : DGSIE (EFT, microdonnées)

Actuellement, environ 80 % de l'emploi exercé dans notre pays nécessite des travailleurs moyennement et hautement qualifiés, tandis que la main d'œuvre disponible, constituée par les demandeurs d'emploi, est à 80% faiblement ou moyennement qualifiée. Ce phénomène est encore renforcé dans le sud du pays.

Les personnes faiblement qualifiées constituent un groupe à risque car la demande des entreprises s'oriente de plus en plus vers les emplois moyennement et hautement qualifiés. Il s'agit dès lors d'emplois auxquels ne peuvent prétendre la majorité des chômeurs sans formation supplémentaire. (cf. annexe 3).

Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de postes vacants pour les demandeurs d'emploi qui n'ont pas suivi d'études supérieures. Cependant, il est très souvent nécessaire de disposer d'une qualification que beaucoup de demandeurs d'emploi ne possèdent pas.

Quelques mots également en ce qui concerne les fameux pièges à l'emploi ou au chômage. Assez souvent, l'acceptation d'un travail (surtout s'il est à temps partiel) ne conduit pas à un saut appréciable du pouvoir d'achat de celle ou de celui qui franchit le pas.

Il est évidemment nécessaire d'apporter une réponse grâce, bien sûr, à certaines mesures fiscales (allègement du précompte, crédit d'impôt), parafiscales (réduction des cotisations personnelles...) ainsi que par le biais de mesures diverses (transport, crèches, dégressivité des allocations de chômage, etc.).

Nous restons cependant convaincus qu'un relèvement général du niveau de qualification (souvent trop faible) est de nature à gommer les contraintes dues à une reprise d'un travail et permet, au contraire, d'accroître le différentiel entre un salaire et une allocation sociale et ainsi de lutter contre les pièges à l'emploi.

Nous ne voudrions pas clore ces développements sur la formation sans évoquer la **culture scientifique et technique**. La formation initiale des jeunes doit, plus qu'elle ne le fait actuellement, les conduire à s'orienter vers les métiers de l'industrie. Les formations techniques ont une image peu valorisée dans le secondaire. Les grands enjeux de la science sont insuffisamment explicités. La curiosité technique s'estompe alors que beaucoup de filières techniques sont porteuses d'emplois. A titre d'exemple, 10.000 postes d'emplois sont à pourvoir en Belgique dans le secteur des Technologies d'Information et de Communications (TIC).

En Belgique, **les inscriptions pour les études scientifiques et technologiques dans les universités et hautes écoles sont en régression** et en nombre insuffisant pour rencontrer les besoins du marché de l'emploi. Les sciences humaines occupent la place la plus importante dans le choix des étudiants avec 57,6 % d'inscriptions. Les sciences de la santé occupent la deuxième place avec 22,3 % des inscriptions. Quant aux filières scientifiques et techniques, elles affichent le pourcentage le plus bas (20,1 %) d'inscriptions par rapport aux deux autres domaines d'études et se retrouvent ainsi en troisième position. Depuis 2004, une diminution de 5,4% des inscriptions a été constatée[19].

[19] *Cfr A. Belleflamme, S. Graillon & M. Romainville, La désaffection des jeunes pour les filières scientifiques et technologiques. Diagnostic et remèdes, Rapport de synthèse élaboré à la demande d'Essenscia Wallonie, 2008, p.3. Ces chiffres sont confirmés par une étude de 2011 publiée par le Conseil des Recteurs des Universités francophones de Belgique (Cref)*

C'est un phénomène généralisé en Europe alors qu'en Asie, ces branches attirent un pourcentage de plus en plus considérable d'étudiants. Ce phénomène est inquiétant car ce sont dans les sciences et les technologies du futur que notre pays peut jouer un rôle dans l'économie de demain.

Des initiatives d'information, de *«séduction»* des jeunes doivent être créées, développées, intensifiées en partenariat entre écoles secondaires / universités / entreprises, tout comme des rencontres avec des jeunes diplômés/travailleurs. Il est indispensable d'attirer plus de jeunes dans ces filières cruciales pour le développement futur la Wallonie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Part de personnel de R&D dans l'emploi total :

Wallonie :	1,58%	soit 13.848 ETP
Belgique :	2,01%	
UE 27 :	1,68%	

Diplômés en sciences et ingénieurs :

Wallonie :	12,4%
Belgique :	16,4%
UE 27 :	22,0%
Allemagne :	24,6%

«Plus grave encore, la notion même de progrès technique est trop souvent remise en cause à travers une interprétation extensive – sinon abusive voire intégriste – du principe de précaution et une description unilatérale des risques du progrès, et non plus de ses potentialités. Le principe de précaution doit servir à la prévention ou à la réduction des risques, non à paralyser la recherche ; il doit, au contraire, la stimuler. Fuir le progrès technique parce qu'il présente des risques nous expose à un bien plus grand risque : celui du déclin par rapport à des sociétés émergentes qui font avec dynamisme le choix du progrès technique et scientifique, tout en n'étant pas plus aveugles que nous sur les nécessaires précautions.

*Retrouver **le goût et l'optimisme de la science et de la technique est une responsabilité majeure**»*[20].

[20] *Louis Gallois, opuscule cité*

2. L'innovation : clé de notre avenir

La recherche scientifique est aussi, parce que l'économie devient de plus en plus celle du savoir, un instrument essentiel d'une politique de création d'emplois durables et de qualité.

Trop souvent encore nos produits sont plutôt positionnés sur le milieu de gamme en matière d'innovation. Nous produisons surtout des produits semi-finis. Ils ont dès lors peu de spécificités propres et sont donc très exposés à la concurrence des prix, alors que nos coûts sont relativement élevés.

Recherche, innovation et formation ne sont pas encore assez bien articulées avec l'industrie.

Qu'on le veuille ou non, on **exporte** uniquement ce que les clients veulent acheter ! L'adaptation de l'offre wallonne aux marchés étrangers et à leur évolution est la clé. Elle ne peut se faire que vers le haut, grâce à des produits de plus en plus élaborés. Plus d'innovation, plus de qualité sont nécessaires. De manière peu surprenante, des études françaises récentes confirment que les entreprises innovantes exportent plus que celles qui n'innovent pas et que leurs exportations croissent plus rapidement.

La Recherche et Développement en innovation technologique ainsi que non technologique réduit progressivement notre exposition à **la concurrence par les prix**. Ce type d'investissement est clairement la clé et constitue dès lors une priorité.

La Wallonie présente un bilan contrasté en matière de recherche. Après un bon cru qui a marqué la décennie précédente, plusieurs signaux montrent un certain essoufflement. Un fossé s'est creusé entre la Wallonie et la Flandre au niveau des moyens budgétaires dédicacés à la R&D. Pour rattraper son écart avec la Flandre, nous devons augmenter de 45% les budgets de R&D (source : Pr. R. Deschamps, 2010).

Il est dès lors nécessaire de mettre en place une batterie de mesures afin de redonner, à ce vecteur de croissance, l'impulsion qu'il semble avoir perdu ces dernières années. La part de la R&D financée par le secteur privé reste toujours plus importante que les fonds publics y dédiés. Ce relatif manque de financement public crée un climat de rivalité au sein des universités et nuit à leurs collaborations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Intensité de la R&D (rapport entre les dépenses de R&D et le PIB) :

2,22% du PIB en Wallonie
2,03% du PIB en Belgique
2,01% du PIB dans l'UE 27
3,00% =Objectif stratégique Europe 2020

Nombre de demandes de brevets (par millions d'habitants) :

110,7 en Wallonie
138,4 en Belgique
115,1 dans l'UE 27
286,3 en Allemagne

(Source : BFP. Le système d'innovation en Wallonie, fev. 2012).

Non seulement il faut sanctuariser les **moyens budgétaires** relatifs à la recherche, mais en outre ils doivent systématiquement être augmentés de 5% chaque année compte tenu de leur importance cruciale pour le redéploiement économique de la Wallonie.

Face à un monde très compétitif, nous devons concentrer nos efforts dans les secteurs pour lesquels la Wallonie a déjà acquis une certaine renommée : l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire...

LE SAVIEZ-VOUS ?

- ErachemComilog est le n° 1 des dérivés chimiques de manganèse.
- Nanocyl produit 40 tonnes de nanotubes de carbone chaque année, utilisés notamment en recherche aérospatiale.
- Flying Cam, société spécialisée dans les prises de vue par hélicoptère sans pilote, a participé aux tournages de la saga Harry Potter et aux derniers films de James Bond.

Qu'est-ce que ces entreprises ont en commun ? Elles se situent toutes en Wallonie !

Du reste, comme l'indique l'OCDE concernant la recherche et l'innovation en Wallonie, la traduction en performances économiques reste médiocre. La Wallonie dispose d'un certain potentiel mais éprouve des difficultés à en tirer profit et à diffuser les réussites vers l'ensemble du tissu productif. Aujourd'hui, malgré une croissance continue du nombre d'études doctorales, un pourcent seulement des études ou recherches doctorales se fraye un chemin vers des applications concrètes de l'industrie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Valorisation de l'innovation et de la R&D peut se mesurer par la part relative des branches à haute technologie dans l'industrie et les services.

Wallonie :	9,6%
Belgique :	10,5%
U.E. 27 :	11,0%
Allemagne :	14,3%

(Source : BFP - rapport fév. 2012)

Selon l'OCDE[21], les réponses sont très timorées et les améliorations restent marginales alors que les problèmes sont connus depuis plusieurs années.

Dès lors, il faut que la **transmission des résultats des projets de la recherche à la sphère socio-économique** devienne un objectif à part entière, notamment au travers d'une meilleure évaluation ex-post des programmes.

Il faut miser sur la valorisation de la recherche en changeant tout d'abord le mode d'évaluation des organismes de recherche. Evaluer la production des centres de recherche non plus uniquement sur le nombre de publications mais de préférence et en priorité sur le nombre de brevets et d'exploitations est une première forme de reconnaissance de l'importance de valoriser la recherche, en donnant à celle-ci une application concrète.

Il faut également **davantage de cohérence** dans la politique avancée. En effet, la répartition de la matière entre ministres et entre entités fédérées n'est pas un gage de lisibilité et de logique. L'OCDE indique d'ailleurs dans son rapport de février 2012 *« qu'une telle structuration est inédite et antinomique de toute cohérence pour une politique de l'innovation »*.

[21] *Rapport provisoire 2012 de l'OCDE sur la recherche et l'innovation en Wallonie*

Le Conseil de la politique scientifique est encore plus cinglant lorsqu'il affirme que *« (...) la **répartition artificielle des compétences** portant sur la chaîne de la R&D et de l'innovation entre le ministre de la recherche et le ministre des technologies nouvelles risque d'obscurcir les mécanismes décisionnels publics. A une époque où il est reconnu que la continuité du processus de recherche et d'innovation est importante pour amener des découvertes scientifiques sur le marché, cette gestion duale de matières fortement connexes et relevant d'une même administration ne peut être que regrettée »*.

Toujours au chapitre de la cohérence et de la clarté, l'OCDE souligne l'enchevêtrement et la redondance de plusieurs structures et recommande de clarifier les missions. Il n'est, en effet, pas facile de comprendre qui fait quoi parmi les 21 cellules de valorisation des établissements d'enseignement supérieur, les 22 centres de recherche agréés, les 10 agences de développement provinciales, les 7 parcs scientifiques, les 25 centres de compétences du Forem, les 6 pôles de compétitivité, la dizaine de centres de technologies avancées...

Il est urgent d'établir des ponts entre les universités et d'**éviter les doublons** générateurs de gaspillage et de pertes d'efficience. En effet, il n'est pas rare que deux universités belges ou européennes effectuent en même temps des recherches très similaires. Davantage de rationalisation est également nécessaire dans les divers appels à projets lancés et qui concernent parfois des thématiques fort proches, voire similaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dépenses de R&D des entreprises wallonnes (en % du total des dépenses des entreprises)

Moins de 10 employés :	2,4%
De 10 à 49 employés :	9,0%
De 50 à 249 employés :	17,0%
De 250 à 499 employés :	8,0%
De 500 à 999 employés :	7,9%
Plus de 1000 employés :	55,6%

(Source : BFP)

En outre, les PME et les secteurs traditionnels restent relativement peu actifs dans la Recherche. Il convient donc impérativement de **renforcer l'innovation dans les PME**. Il faut donc rendre la Recherche attractive pour les PME aussi. Des mesures fiscales ont été prises en ce sens au Gouvernement fédéral tel que l'assouplissement des conditions relatives à la déduction fiscale pour les revenus des brevets[22]. On doit persévérer dans la simplification d'accès à cette mesure et l'élargir également aux activités d'innovation non-technologiques.

[22] *Suppression de la condition liée à l'existence d'un centre de recherche formant une branche d'activité*

Ajoutons que tout ce qui concerne les brevets et plus largement la protection de la propriété intellectuelle joue un rôle important dans le développement de l'innovation mais aussi en soutien à l'exportation.

En outre, les dispositifs de soutien à la recherche industrielle devraient être systématiquement conditionnés à la **coopération entre les grands entreprises et leurs sous-traitants et fournisseurs.**

Par ailleurs, dans le prolongement du décret *« clusters »* du Ministre Serge Kubla[23], il faut également **pérenniser l'existence des pôles de compétitivité** qui constituent une bonne initiative.

En effet, l'association (mise en réseau/réseautage) des entreprises, des universités, des centres de recherche et acteurs de formation est désormais indispensable.

Dans un souci de simplification mais aussi de responsabilisation et de réactivité accrue, il serait opportun, afin d'optimaliser la gestion de ces pôles, de recourir à un mécanisme de droit de tirage. De la sorte, une enveloppe globale serait définie *« ex ante »* et ensuite répartie entre les différents pôles sur base des projets identifiés par un jury indépendant. Les pouvoirs publics n'interviendraient qu'au terme du processus, pour garantir la bonne application des normes.

Le **facteur humain** est fondamental dans la Recherche, c'est une évidence. C'est pourquoi nous souhaitons élargir la dispense du versement du précompte pour les chercheurs à d'autres types de diplômes qui entrent en compte dans le processus d'**innovation non-technologique**. On peut penser à la recherche dans les process, le design, etc.

Enfin, nous proposons de rendre la profession de chercheur plus attractive en dotant les chercheurs d'un **statut social** spécifique. Ceci permettrait d'attirer des chercheurs étrangers en Belgique et de faire naître des vocations parmi les jeunes étudiants.

[23] *S. Kubla, Ministre de l'Économie, de la Recherche et du Commerce extérieur de Juillet 1999 à juillet 2004, Rapport Hermeg, 2012-2017*

Si le nombre de diplômés d'un doctorat augmente, il existe une pénurie de bras, c'est-à-dire des scientifiques en charge des tests, des laborantins. Pour remédier à cette pénurie et sensibiliser les jeunes étudiants aux opportunités qu'offre la filière recherche, il faudrait ouvrir aux étudiants titulaires d'un bachelier la possibilité de faire un doctorat, un programme de trois ans au cours duquel il se spécialisent dans un domaine précis et acquièrent déjà une certaine expérience professionnelle, tout en participant à un projet de recherche beaucoup plus large sous la supervision d'un professeur-docteur en recherche.

On vient de le voir, à côté des **incitants fiscaux à la R&D** (dispense de versement de précompte professionnel, déduction pour investissement, déduction pour revenus de brevets) des **aides directes régionales** ou européennes sont également dispensées. Ces coups de pouce, non négligeables, sont relativement mal connus. Leur application est quelquefois complexe, l'information est disséminée entre divers intervenants.

Les entreprises doivent donc **optimaliser l'utilisation de ces coups de pouce** octroyés par les pouvoirs publics qui de leur côté peuvent réaliser un effort d'information de rationalisation et de simplification. C'est pourquoi il est proposé de mettre en place un point de contact web unique en matière d'innovation, facilement accessible et convivial.

PARTIE II \

L’attractivité économique

1. Nos handicaps structurels

La robustesse de la croissance d'une économie se traduit par des créations d'emploi. Il est donc déterminant, si l'on veut mettre de plus en plus de monde au travail, de bénéficier d'une croissance solide. Seul un renforcement de notre économie marchande nous permettra de faire face aux multiples défis sociétaux à venir. C'est la condition sine qua non du développement de la société wallonne.

Ce renforcement passera inévitablement par une amélioration de notre compétitivité. La productivité, le coût salarial, l'accès au capital, le coût de l'énergie, le cadre normatif, etc., tous ces éléments doivent être pris en considération, sans tabous, dans la réflexion.

La part du PIB wallon dans le PIB belge s'est stabilisée mais reste à un niveau trop faible. Cela dit, bon an mal an, nous faisons depuis quelques années plus ou moins jeu égal avec la Flandre en termes de croissance du PIB. On n'assiste donc plus à un phénomène de divergence mais à une **lente convergence.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le PIB wallon par habitant se situe à 88% de la moyenne européenne (UE27) établie à 100% ou à 80% de la moyenne européenne (UE15).

(Source : Eurostat)

Il faut constater une relative bonne résistance de la Région pendant les années de crise. Elle a fait mieux que la Flandre. C'est principalement dû à la structure économique de la Wallonie avec un secteur public plus important qui a joué un rôle d'amortisseur. Toutefois, cela laisse augurer d'une moindre propension à profiter d'une conjoncture revigorée. Le risque d'une reprise du processus de divergence est cependant réel si l'on en croit les dernières estimations du Bureau du Plan[24].

Nous ne pouvons plus nous contenter de végéter en queue de peloton des régions européennes comparables de tradition industrielle (RETI) en termes de croissance par habitant.

La fatalité n'existe pas. Les sous-régions wallonnes présentent des taux de richesse contrastés. Certaines font bonne, voire excellente figure, alors que d'autres sont à la traîne.

[24] Rapport Hermeg 2012-2017

PIB/Habitant – moyenne européenne = 100 – Année 2010

Wallonie :	88
Brabant-Wallon :	131
Hainaut :	78
Liège :	88
Luxembourg :	80
Namur :	85
Flandre :	118
Bruxelles :	223

(Source : Eurostat Rapport mars 2013)

Il est indéniable que nous assistons à une certaine diversification du tissu économique mais celle-ci progresse trop lentement encore. La relative **sous-représentation du secteur secondaire (industrie) innovant** constitue manifestement une pierre d'achoppement d'un développement régional optimal.

Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi en Région wallonne en % du total régional

	Valeur ajoutée (en volume)		Emploi	
	1980	2010	1980	2010
Agriculture	1,2	1,1	3,5	1,6
Energie	2,9	3,2	1,7	1,2
Industries manufacturières	17,0	15,5	23,1	11,5
Construction	7,7	5,4	7,9	6,9
Services marchands	40,9	48,2	34,7	43,6
Santé et action sociale	7,6	9,3	6,5	13,4
Services non marchands	22,7	17,2	22,6	21,9

(Source : BFP)

A cet égard il faut constater que nous sommes face à un dilemme apparent : une production industrielle relativement stable (en terme réel) et un emploi industriel en lente diminution.

La part de l'industrie manufacturière (y compris l'énergie) est passée de 19,9% de la valeur ajoutée à 18,7% en trente ans. Dans le même temps, l'emploi a chuté dans l'industrie manufacturière (y compris l'énergie) de 24,8% à 12,7%.

L'origine de ce paradoxe étonnant réside principalement dans le fait que les gains de productivité dans l'industrie sont plus importants (automatisation, machines, robots...) que dans le secteur des services et, dès lors, il y faut une hausse de la production nettement plus forte que dans les services pour maintenir le volume de l'emploi. En fait, c'est la capacité même de l'industrie à générer de forts gains de productivité qui conduit à un signe apparent de déclin : parler de désindustrialisation en terme absolu n'est donc pas adéquat.

Faut-il considérer en termes d'orientation stratégique que l'**industrie** devient marginale et qu'il faut tout miser sur les **services** ?[25]

La réponse est non et pour trois raisons :

Tout d'abord, l'industrie influence la croissance économique bien plus fortement que ne le montre son poids dans le PIB. Elle a, en effet, un impact sur un nombre considérable de services. Cela s'illustre par le parallélisme qui existe entre les évolutions respectives de la valeur ajoutée de l'industrie et celle de l'économie dans son ensemble.

Par ailleurs, l'industrie est la principale source d'enrichissement extérieur de nos économies. Si le poids de l'industrie ne dépasse pas généralement plus de 20% du PIB, sa part reste prédominante dans le commerce extérieur malgré la « tertiarisation » croissante.

Enfin, l'industrie reste le canal privilégié d'incorporation des progrès technologiques.

Tout ceci plaide non seulement pour le maintien d'une base industrielle forte au sein de notre économie mais, en outre, des **stratégies de réindustrialisation** s'avèrent nécessaires. Cela signifie également qu'il faut se concentrer sur des activités industrielles à haute valeur ajoutée.

[25] *Tiré du discours prononcé par JP Hansen (à l'époque Administrateur délégué de Suez-Tractebel) en janvier 2004 devant l'assemblée générale de l'UWE*

Outre ce premier déséquilibre, le tissu économique wallon connaît une autre carence tout aussi structurelle que l'on peut résumer comme suit :

- Trop peu d'entreprises marchandes ;
- Trop petites ;
- Trop tournées vers le marché intérieur.

Cette analyse synthétise les défis majeurs et fondamentaux de l'économie wallonne et souligne indirectement les pistes de solutions pour corriger nos lacunes.

La Wallonie souffre moins d'un goût de trop vieux que de trop peu : à savoir une assise économique marchande encore trop étroite. Avec comme corollaire, trop peu d'emplois privés, un taux d'emploi trop faible et une sous-représentation de l'emploi secondaire et tertiaire par rapport à l'emploi quaternaire (public et non-marchand qui représenterait selon le FOREM 45% de l'emploi wallon).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le nombre d'entreprises en Wallonie +/- 72.300, soit 20,54 entreprises pour 1.000 habitants contre 23 pour la moyenne belge.

Taux de création net moyen sur les dix dernières années : 3,0% en Wallonie pour 3,54% en Flandre.

Taux de survie : 80% après cinq ans, c'est-à-dire moins qu'en Flandre.

(Source : UWE-IWEPS)

Les grandes entreprises, bien que représentant moins de 1% de l'ensemble des sociétés, occupent cependant un peu plus d'un quart des emplois et produisent près de la moitié de la valeur ajoutée des entreprises (cf. annexe 4).

En outre, elles investissent et exportent plus que les petites entreprises et sont davantage viables.

Il est donc indispensable de porter une attention soutenue aux PME, afin non seulement d'en créer de nouvelles, mais également de se demander comment leur permettre de grandir.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Catégories d'entreprises

	Chiffres absolus	Parts relatives
TPE (- de 10 salariés)	60.452	83,5%
PE (de 10 à 49 salariés)	9.844	13,6%
ME (de 50 à 199 salariés)	1.743	2,4%
GE (+ de 200 salariés)	321	0,4%
	72.360	100%

Taille moyenne des entreprises : Wallonie : 9,2 personnes
Flandre : 10,9 personnes

(Source : ONSS-SPF Economie et calculs UWE)

N'oublions pas non plus que « *les PME ont besoin de grandir pour se tourner vers l'extérieur et, en même temps, se tourner vers l'extérieur les aidera à grandir* »[26].

Nos exportations représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée produite en Wallonie. Mais cela ne doit pas masquer la réalité : nos exportations représentent moins de 20% du total belge, soit moins que notre part dans le PIB (23,5%).

Dans une économie ouverte comme la nôtre, la **croissance des exportations** mérite une attention toute particulière. Le récent rapport de la commission sur la compétitivité explique que la très bonne productivité du travail n'a pas empêché une détérioration de notre compétitivité ces dernières années. En cause, notamment, des exportations encore trop peu intensives en haute technologie.

[26] *Le développement économique et social de la Wallonie (G. Servais et B. Thiry – ULG, ECRIEC, 2004)*

Notre faiblesse en matière d'exportation apparaît clairement dans le tableau suivant :

Part des exportations dans le chiffre d'affaires 2011

Flandre	53,1%
Bruxelles	58,7%
Wallonie	39,0%

(Source : SPF Economie, PME, Classes Moyennes, DGSIE, calculs IWEPS)

Les sociétés d'une certaine taille rodées à l'exportation de leurs produits ou services doivent soutenir les entreprises de leur filière à l'exportation – certaines le font déjà – par des actions de **portage** et en leur **ouvrant leur réseau à l'étranger**. Cet engagement pourrait être officialisé dans des accords spécifiques

2. Une vision prospective du développement territorial

Densifier le tissu productif wallon, le structurer et le rendre plus robuste nécessite de rassembler un certain nombre de conditions.

Comment ne pas insister sur un élément fondamental du développement économique : **l'aménagement de notre territoire**. Celui-ci peut tantôt se révéler être un formidable levier de développement en assurant la stabilité juridique et la prévisibilité, tantôt se révéler être un *« cadenas »*, un verrou, freinant tout développement socio-économique. A titre d'illustration malheureuse, est-il imaginable qu'actuellement une procédure de révision de plan de secteur dure en moyenne sept ans ?

Face aux défis socio-économiques futurs, l'investissement majeur consiste en **l'accélération et la modernisation des procédures d'obtention des permis** nécessaires à l'émergence des projets d'entreprises.

En outre, le **cadre juridique instable** du droit wallon constitue un vrai problème. Or, il s'agit d'un besoin élémentaire pour la mesure du risque d'investissement. La saga autour du projet d'implantation du logisticien FEDEX à La Hulpe (avec près de 1.000 emplois à la clé) est un exemple malheureux : après moult rebondissements politico-juridiques et faute de prévisibilité, l'investisseur a fini par jeter l'éponge, privant du même coup la région de prometteuses perspectives d'emploi et de création de richesses.

Dès lors, il est impératif de rassurer les investisseurs en leur donnant les éléments juridiques leur permettant d'anticiper et de traduire sereinement les décisions des pouvoirs publics.

Le projet de la Wallonie en matière de développement territorial est flou. Le Schéma de Développement de l'Espace Territorial[27] (SDER) ne permet pas de savoir où les grands projets d'investissement d'infrastructures devraient être localisés de manière prioritaire. Un nouveau SDER réformé doit devenir un outil politique de référence traduisant une **stratégie de développement territorial**. Le nouveau SDER doit être un levier pour renforcer l'attractivité socio-économique du territoire.

Afin de renforcer son attractivité et garantir aux Wallons un territoire compétitif et de qualité, la Wallonie doit également se doter d'un cadre juridique clair et stable. Un tel cadre réglementaire représente déjà en soi une simplification administrative. A titre d'exemple, l'inflation des modifications du CWATUPE effectuées entre 2004 et 2009 a rendu le texte illisible et instable alors que l'objectif louable de ces réformes était justement... la simplification administrative.

Il faut impérativement passer par une **réelle simplification administrative de l'aménagement du territoire**. Pas une simple renumérotation du CWATUPE[28] avec quelques allégements cosmétiques. Il faut également procéder à une révision générale des plans de secteur et au dégel du territoire wallon paralysé par des plans de secteur vieux de plus de 30 ans. Il faut mettre fin aux blocages et aux obstacles administratifs au développement économique de la Région. La simplification administrative nécessite des mesures telles que la traçabilité des dossiers déposés, la généralisation des délais de rigueur et la diminution des délais.

Pour le futur, il faut subordonner la mise en œuvre de toute politique à la nécessité de préserver voire d'augmenter l'attractivité économique d'un territoire donné. Il faut combattre cette tendance actuelle visant à placer le territoire wallon sous une cloche de verre ou à en diminuer l'attractivité.

La Wallonie ne dispose pas de suffisamment de terrains à vocations économiques adaptés aux besoins des entreprises.

Disposer à tout moment de **zones d'activités économiques prioritaires** constitue un atout incontestable de notre Région. Cependant ce stock de terrains est en train de s'éroder. Le constat est connu depuis longtemps : il manque plusieurs milliers d'hectares de terrains nouveaux pour accueillir l'activité économique. La faute en incombe à la complexité administrative du CWATUPE et aux blocages politiques.

L'affectation du sol à l'activité économique prend en effet énormément de temps, en moyenne 10 ans.

Pour 1.000 habitants, l'activité économique réelle occupe 7,8 ha en Flandre contre 6,8 ha en Wallonie et ce malgré une densité de population beaucoup plus forte au Nord qu'au Sud. Il faudrait libérer 3.500 hectares d'**activités économiques** en plus en Wallonie pour atteindre le ratio flamand[29].

Il s'agit dès lors d'**accélérer les procédures** d'aménagement du territoire et d'urbanisme afin de permettre aux opérateurs de disposer continuellement d'un éventail de zones d'activités attrayantes.

Il est également nécessaire de disposer par sous-région d'**une réserve de terrains** directement disponibles et équipés, et par ailleurs, de constituer à l'échelle de la Wallonie, une ou deux **zones de développements prioritaires dédicacées à des investissements de (très) grande envergure**.

[27] *Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, etc.*

[28] *Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie*

[29] *Dynamisme wallon – Août-Septembre 2012 – n°238*

Le passé industriel de la Wallonie a laissé en héritage des friches et un certain nombre de sols pollués.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Taux de saturation des zonings : 96% sur l'agglomération de Charleroi (zone IGRETEC). On refuse des projets d'activités et une liste d'attente de dizaines d'entreprises s'allonge d'année en année. Un comble pour une région touchée par plus de 30% de chômage.

Les zones de **Charleroi**, du **Brabant wallon** et **Mouscron** sont les plus touchées par ce phénomène de saturation.

En ce qui concerne **les friches**, la promotion de l'initiative privée pour réhabiliter les terrains peu pollués est une alternative plus ambitieuse que la situation actuelle où la réhabilitation par le seul secteur public prédomine. A ce rythme, si l'on en croit les propos de certains dirigeants de l'administration régionale elle-même, la réhabilitation des friches prendra encore trente ans... Plusieurs exemples de réhabilitation par le secteur privé sont actuellement en cours : les anciennes papeteries de Mont-Saint-Guibert, les anciennes forges de Clabecq, etc. Fort de ces expériences, le secteur public doit, quant à lui, s'investir plus massivement dans les sites fortement pollués menaçant la santé des riverains et l'environnement wallon.

Les **sols**, quant à eux, ne sont toujours pas régis par un cadre juridique clair et précis. Nous nous trouvons face à une instabilité juridique. On ne peut laisser les entreprises face à une telle insécurité, lourde de conséquences pour leur survie. La question doit être abordée avec pragmatisme et transparence. Un cadastre du sol wallon doit être mis en place afin de gérer au mieux l'historique de chaque pollution (et dès lors appliquer le principe du « pollueur-payeur ») mais également d'anticiper certaines pollutions à venir.

3. Bousculer les conservatismes

Cela implique tout d'abord un **état d'esprit différent**. Il est encore trop souvent mal vu d'entreprendre, de réussir, de se développer. Les succès wallons font encore trop souvent l'objet d'une méfiance, irrationnelle, inexplicable, suspicieuse à l'encontre de ceux qui entreprennent, de ceux qui créent et de ceux qui investissent. *« Plus généralement, l'entreprise est mal reconnue comme lieu de création de richesse »*[30]. Inversement, les échecs sont stigmatisés. Une *« seconde chance »* n'est que rarement offerte alors que l'on apprend souvent plus dans l'échec que dans la réussite.

Ce nouvel état d'esprit que nous appelons de nos vœux doit pouvoir se concrétiser, se matérialiser dans des mesures tangibles. Il faut joindre les actes à la parole et réduire les contraintes juridiques et administratives, bousculer les entraves, donner de l'oxygène là où les normes tatillonnes corsètent la création d'activité.

La tâche est titanesque. Nous nous bornerons, dans les pages suivantes, à titre d'exemples, à présenter quelques mesures qui vont dans cette direction et à mentionner quelques conditions indispensables pour amorcer le rebond wallon.

Un autre volet des réformes à opérer nécessairement en Région wallonne concerne la nécessité de simplifier la **multitude d'aides économiques** (plus de 220 aides différentes en Région wallonne) en réduisant leur nombre et en **les canalisant vers les axes prioritaires** tout en évitant les effets d'aubaine.

Le paysage actuel des primes/subventions nous semble correspondre de moins en moins à l'évolution de l'économie (lenteur et lourdeur administrative, effet d'aubaine, réactivité limitée, choix politique du type d'entreprises soutenues, etc....) et n'ont pas empêché des délocalisations ou fermetures retentissantes (même lorsque ces outils ont été très largement subsidiés).

Tout doit être mis en œuvre pour clarifier, réduire les délais, uniformiser les procédures. C'est un objectif majeur pour toutes les administrations, pour tous les gouvernements. Aucune agence, aucun organisme ne doit être créé sans qu'une autre structure ne soit supprimée. Les différents exécutifs devraient d'ailleurs s'engager lors de la présentation de leur déclaration gouvernementale à ne pas modifier un certain nombre de dispositifs clairement identifiés *« ex ante »*.

[30] *Louis Gallois, opuscule cité*

Très concrètement, nous proposons dès lors, qu'instruction soit donnée à toutes les administrations afin de réduire sensiblement voire de moitié un grand nombre de **délais** destinés à instruire un dossier. On vise ici principalement les permis d'environnement, d'urbanisme, d'octroi de primes à l'investissement, etc.

Par ailleurs, les délais de paiement de l'administration vers les entreprises devraient être réduits à 30 jours et les factures devraient être encodées dès leur réception (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) !

Instaurer le droit à des pénalités de retard en cas de versement anormalement long des diverses primes, subventions, etc. traduirait aussi un véritable changement de mentalité.

Il convient aussi de généraliser le **principe de confiance** (Déclaration sur l'honneur).

D'autres mesures qui allègent le poids de la bureaucratie doivent être adoptées. L'une d'entre elles serait de mettre en contexte les agents des Régions ou de l'Etat par la systématisation des **stages en entreprise** pour les fonctionnaires.

La **traçabilité des dossiers** et l'application du principe du ***« only one »*** sont aussi des réformes que l'on peut mener à terme très rapidement.

Favoriser la simplification administrative et le partage informatique des données de manière à éviter aux entreprises de multiplier les démarches auprès d'administrations différentes, n'est-ce pas rencontrer un souhait permanent des entrepreneurs ?

Le suivi des dossiers lors des différentes étapes doit donc devenir la norme. Chaque entreprise doit pouvoir suivre les différents stades d'examen et de contrôle de son dossier lorsqu'il est transmis à l'administration. Il s'agit, dans un objectif de transparence, de permettre à chaque PME-TPE et à chaque indépendant de connaître en temps réel où se trouve son dossier et son degré d'avancement via l'informatisation de la procédure.

Enfin, il faudra veiller à garantir aux entreprises une sécurité et une stabilité juridique maximale. Pour les investisseurs potentiels, l'incertitude juridique est un repoussoir dont on sous-estime trop l'importance.

Parallèlement, on doit également se demander si l'addition de contraintes règlementaires lorsque **l'entreprise franchit certains seuils de personnel** n'est pas de nature à freiner l'expansion de certaines entreprises. L'objectif poursuivi est non seulement de créer de nouvelles entreprises mais aussi et peut être encore plus, de leur permettre de grandir. Cette montée en puissance va souvent de pair avec la capacité pour l'entreprise de se tourner vers les marchés extérieurs, après avoir investi dans l'innovation de ses produits, et ainsi d'accroître leur valeur ajoutée produite par personne occupée.

L'entreprise doit devenir le bien commun de tous ceux qui y travaillent et la font prospérer.

Cette idée défendue jadis par le Général de Gaulle et chez nous par Robert Henrion et Jean Gol, est d'une évidente actualité. Elle signifie que l'organisation de la grande entreprise doit être réformée en vue d'y introduire **la participation des travailleurs et des cadres aux décisions stratégiques**. Elle est dans l'intérêt des travailleurs aussi bien que des patrons. Comment mieux motiver les travailleurs à tenir compte du devenir de leur entreprise que d'en faire des actionnaires et de les intéresser à ses profits ? Comment mieux tempérer leurs revendications que de donner aux travailleurs une juste part du bénéfice qu'ils auront, par la sagesse, accru sensiblement ?

On peut d'ailleurs raisonnablement penser que ce type de réforme sera de nature à anticiper les difficultés ainsi que les problèmes liés aux bouleversements que connaissent les entreprises et leur environnement. En un mot, cela devrait permettre un **dialogue social** plus constructif. En effet, trop souvent les slogans l'emportent sur l'écoute réciproque, la méfiance s'installe alors et interdit la recherche en commun de solutions aux problèmes de l'entreprise.

Les pays et les régions qui réussissent sont pourtant ceux où le dialogue social est porteur de dynamiques favorables à l'entreprise et à ses salariés.

Les solutions issues du consensus ne pourront naître que d'une vision partagée et de la conviction que chacun recueillera les fruits de cette politique grâce à une croissance plus forte et mieux répartie.

Dans un tout autre registre, on constate que la Wallonie ne manque pas d'agences, d'organisations diverses, de structures publiques ou semi-publiques destinées d'une manière ou d'une autre à soutenir l'activité économique. Comparativement aux autres régions, la Wallonie est même celle qui octroie le plus de moyens à ses politiques économiques.

C'est a priori une bonne chose. Toutefois, la superposition des structures, le millefeuille administratif, le culte de la réglementation couplé à son instabilité paralysent plus qu'ils ne stimulent. A telle enseigne que l'on ne peut se départir de l'impression avérée que ce **foisonnement d'organismes** agit de façon non concertée, quelquefois même concurrente. On se marche sur les pieds et bien malin qui peut s'y retrouver.

La complexité juridico-administrative est telle que l'on a même vu naître un nouveau type d'emploi : « le subsidiologue » !

La qualité du personnel de ces structures n'est pas en cause, leur professionnalisme est d'ailleurs souvent relevé. Mais peut-on raisonnablement, sur un si petit territoire, se permettre le luxe d'une dispersion des moyens ? Ne conviendrait-il pas de réduire au maximum les frais de fonctionnement pour consacrer davantage au tissu économique ?

Il s'avère donc indispensable de rationaliser et réorganiser les instruments wallons tant économiques que financiers afin de clarifier le paysage. Il y a quelque temps déjà nous avons proposé une réforme des outils financiers wallons dans le cadre de ce que l'on a appelé l'opération « Open Wallonia » (cf. annexe 5). L'objectif pour mémoire était triple :

- Eviter la multiplication d'acteurs et les redondances
- Tendre progressivement vers un référent unique pour les entreprises
- Bénéficier d'économies d'échelle et de gains d'efficience résultant d'une structure simplifiée.

Parallèlement, nous soutenons avec force une réforme de certains **outils économiques** grâce notamment à la mise en place d'une **Agence de l'Innovation et de l'Entreprise** qui devrait résulter de la fusion de l'Agence Wallonne des Télécommunications (AWT) avec l'Agence de Stimulation Economique (ASE) et l'Agence de Stimulation Technologique (AST).

4. Faciliter le financement et réduire les coûts

Renforcer l'esprit d'entreprendre, c'est permettre aux entreprises de croître mais aussi aider les jeunes entrepreneurs à lancer leur propre entreprise via **un accès facilité au crédit**.

Les récents soubresauts du secteur financier et les nécessaires mesures de régulation mises en œuvre ont impliqué un assainissement salutaire des pratiques bancaires. Malheureusement, cette évolution risque d'avoir des répercussions sur le tissu économique.

Deux évolutions œuvrant en apparence en sens contraire sont à relever :

- Un renforcement des normes *Bâle III* et de leurs corollaires au niveau des assurances (*Solvency II*) qui risquent de compliquer davantage l'accès au crédit
- Une épargne surabondante atteignant des niveaux jamais atteints

Comme l'a indiqué l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) dans son rapport sur la situation de l'entreprise (2012) : *« les entreprises wallonnes se financent **plus par l'endettement que leurs voisines européennes**. Ou inversement, les fonds propres sont une moindre source de financement que dans les trois pays de comparaison. Les entreprises wallonnes sont aussi endettées sur des maturités plus courtes, avec un effet évident sur le risque financier et donc sur la capacité de financement »*. Il en découle que les entreprises wallonnes sont, plus encore que dans des pays similaires, tributaires du crédit bancaire et donc, plus que les autres, sensibles au marché du crédit.

Actuellement, de nombreux entrepreneurs ou candidats entrepreneurs se plaignent de difficultés importantes au niveau de l'accès au crédit. C'est surtout le durcissement des critères d'octroi plutôt que les taux qui sont problématiques. Comme l'a montré une récente étude de la BNB[31], on assiste à une détérioration des conditions spécifiques non liées aux taux (frais annexes, volumes de crédits et garanties exigées).

[31] *Cité in Tendances Economiques IWEPS, octobre 2012, page 56*

De nombreuses aides permettent d'encourager celles et ceux qui souhaitent créer leur entreprise. Il faut s'en féliciter. Quoi qu'il en soit, une des principales difficultés des *« starters »*, comme des entrepreneurs confirmés, réside dans le **financement** lors du lancement de leur activité ou du développement de leurs activités. Le manque de garantie, d'apport propre, le manque de données historiques ou encore l'existence de préjugés sont autant d'éléments qui rendent les banques frileuses. Pour répondre à cette difficulté d'aides au financement, la SOWALFIN et les Fonds de participation notamment proposent une gamme étoffée d'interventions. Nous pouvons cependant encore élargir l'éventail des aides **en augmentant sensiblement les garanties octroyées** par les sociétés de caution mutuelle et ainsi conjuguer expertise, proximité et moyens supplémentaires.

De cette manière, cet accroissement du rôle des sociétés mutuelles pourra aussi donner un coup de pouce appréciable à l'essor de l'**entreprenariat féminin**. Cela devrait aussi constituer un vecteur puissant d'intégration en aidant notamment les femmes d'origine allochtone à se lancer.

L'accroissement de l'autonomie fiscale qui découlera de la sixième réforme de l'Etat nous paraît propice à l'adoption de dispositions fiscales visant à **orienter l'épargne locale vers les besoins des PME**. L'adoption de mécanismes de type *« Tante Agathe »* incitant les particuliers à investir dans les PME est une piste à privilégier. Il y a également lieu d'encourager l'émission de bons d'Etat thématiques qui permettraient d'inciter les citoyens à réinjecter une partie de leur épargne dans l'économie réelle.

Le coût salarial à charge de l'employeur est parmi les plus élevés d'Europe

Notre projet de réforme des droits de succession et de donation va également dans ce sens : appliquer, moyennant certaines conditions, un taux de succession réduit en cas d'investissement dans l'économie réelle afin de revitaliser l'activité industrielle et tertiaire.

Par ailleurs, si le coût salarial n'est pas le seul handicap de nos entreprises, ni même toujours le premier, il constitue cependant souvent un obstacle important à l'extension de capacité ou simplement au maintien de l'activité.

Si le salaire-poche est bien souvent chez nous, loin d'être exorbitant, le coût salarial à charge de l'employeur est parmi les plus élevés d'Europe. La productivité élevée dans l'industrie manufacturière, tout particulièrement, ne permet pas/plus de compenser ce coût élevé.

Les deux tableaux ci-dessous indiquent que la productivité wallonne reste élevée singulièrement dans l'industrie mais qu'elle se situe néanmoins en-deçà de la productivité moyenne du pays.

Variation de la productivité en %

	1997 – 2003	2004 – 2010
Industrie manufacturière	+ 4,1	+ 1,6
Ensemble de l'économie	+ 1,3	+ 0,2

(Source : IWEPS)

	Productivité par tête (base 100 pour le Royaume) 2000-2010
Wallonie	86,87
Belgique	100

(Source : IWEPS)

Par ailleurs, les rémunérations wallonnes, quoique légèrement inférieures à la moyenne belge, ne le sont pas suffisamment que pour pouvoir compenser le différentiel de productivité en défaveur de la Wallonie.

Ceci entraîne donc une faiblesse de notre compétitivité-prix, qui s'illustre par un coût du travail supérieur à la moyenne nationale.

	Coût salarial (en % de la valeur ajoutée) 2000-2010
Wallonie	64,12
Belgique	62,91

(Source : IWEPS)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Coût horaire de la main-d'oeuvre

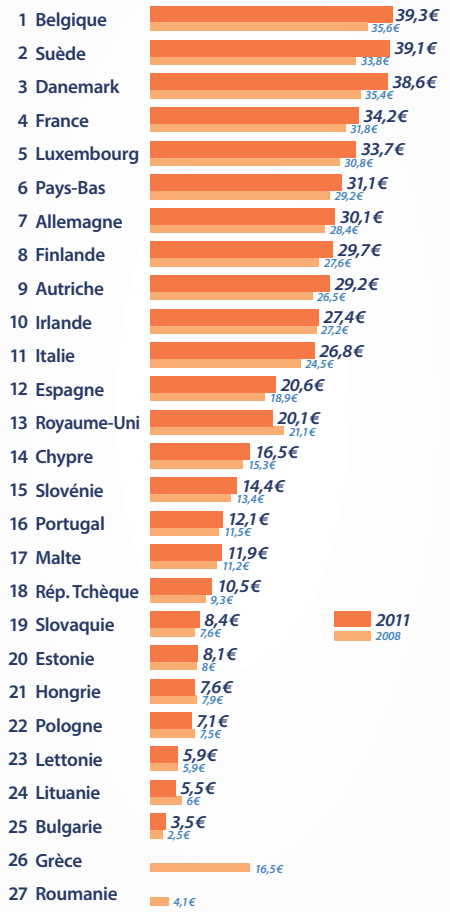

(Source : Eurostat)

Plusieurs mesures ont été prises afin de comprimer les charges salariales. Il conviendra, dans le cadre d'une épure budgétaire exigeante, de poursuivre dans cette voie et de comprimer davantage encore le coût salarial grâce à des mesures linéaires et ciblées.

Nous ne pouvons que saluer les mesures consistant à **réduire les coûts salariaux pour les TPE**.

A titre d'exemple, **le plan +1, +2, +3 de S. Laruelle, complété par un dispositif régional** renforcé, doit « booster » davantage encore le recrutement de nouveaux collaborateurs dans les micro-entreprises.

La Région doit s'inscrire dans le prolongement de cette mesure et renforcer l'allègement du coût du recrutement du nouveau personnel. Le transfert d'un certain nombre d'aides à l'emploi (réduction ONSS, activation...) doit nous permettre de simplifier, d'harmoniser et de moderniser notre dispositif d'aide à l'emploi afin de stimuler notre marché du travail.

Un des paramètres qui grève également la compétitivité de nos entreprises, c'est le **coût énergétique.** Celui-ci est de plus en plus souvent mis en avant lors des restructurations d'entreprises. Il faut donc promouvoir l'attractivité énergétique de la Wallonie.

En 2011, les entreprises (industrielles ou non) ont représenté plus de 70 % de la consommation d'électricité en Wallonie. Par ailleurs, la part de l'électricité et du gaz comme sources d'énergie utilisées par l'industrie n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 1990 (au détriment des produits pétroliers et du charbon).

Après l'ère du charbon et l'ère du pétrole, nous sommes rentrés dans l'ère de l'électricité. Dès lors, l'enjeu lié à la production et à la consommation d'électricité doit être correctement appréhendé pour donner à la Wallonie les moyens de ses ambitions et restaurer sa compétitivité.

La situation est alarmante : en octobre 2012, notre pays a importé 30 % de son électricité. Cette situation – relativement inédite – résulte essentiellement du choix stratégique des producteurs. Ceux-ci préfèrent axer leur approvisionnement sur l'étranger plutôt que de faire tourner des centrales moins rentables en Belgique... En cas de scénario de blackout, des plans ont été envisagés après utilisation des contrats interruptifs (contrats spécifiques conclus avec certaines entreprises (stockage dans frigos, etc.)) moyennant un prix compétitif : possibilité de couper le courant deux à trois heures pour *« délester »* certaines zones (les zones rurales d'abord) voire certaines entreprises dites *« énergivores »*.

La compétitivité du pays nécessite l'adoption d'autres perspectives.

La sécurité et la stabilité de l'approvisionnement sont essentielles pour l'attractivité de la Wallonie. A défaut, cela entravera l'investissement dans notre pays. En effet, selon AGORIA (Fédération de l'Industrie technologique), une coupure d'électricité d'une heure dans l'industrie coûterait 50 millions d'euros à notre pays et à sa compétitivité.

Il faut donc assurer la sécurité d'approvisionnement tout en garantissant une production stable et fiable. Pour ce faire, le scénario de coupures et de pénuries doit être rejeté en mettant en place un climat favorisant les investissements. Certains ne veulent pas du nucléaire à cause de ses déchets, du gaz pour son coût, du charbon pour son empreinte écologique. De notre côté, nous prônons la mise en place d'un « mix » énergétique sans tabou ni contrainte idéologique. Il y a quatre possibilités pour produire de l'électricité avec une stabilité nécessaire : le nucléaire, le charbon, la biomasse et le gaz. Un climat propice aux investissements passe par une ***« stratégie de développement de la production énergétique wallonne »*** favorisant l'implantation d'unités de production d'électricité assurant la stabilité et la fiabilité d'approvisionnement. A l'instar du cadre de référence pour l'éolien rédigé en 2002, ce schéma de développement permettra de faciliter les investissements en Wallonie en matière de centrales biomasse et de centrales TGV (turbine gaz-vapeur).

Enfin, la lourde charge taxative grevant l'électricité doit être levée. Outre la TVA et les différentes obligations de service public (éclairage public, clients protégés, ...), plus de dix redevances et taxes diverses impactent la facture électrique de la compétitivité wallonne. Est-ce raisonnable ? Non. Un net écrémage doit être posé pour maintenir **une fiscalité énergétique efficiente et juste**.

5. Disposer d'infrastructures compétitives

La Wallonie est située au cœur de la ***« Banane bleue »*** ; une des aires les plus prospères du monde. Proche des ports d'Anvers, de Rotterdam, de Zeebrugge et de Dunkerque, notre réseau d'infrastructures est globalement compétitif en matière de transport et de logistique. L'agence internationale Cushman & Wakefield pointe cet élément dans l'analyse de la compétitivité wallonne : la région liégeoise est classée en tête des régions les plus attractives d'Europe à ce sujet. Le Hainaut est classé troisième. A titre d'exemple, le nœud plurimodal de Liège est impressionnant : le port de Liège est le troisième port fluvial d'Europe, l'aéroport de Bierset représente le septième aéroport fret du continent et au niveau routier, l'agglomération liégeoise représente le deuxième nœud autoroutier d'Europe ; enfin le futur réseau de fret ferroviaire à grande vitesse Liège-Carex viendra encore renforcer cette situation des plus favorables.

Les infrastructures de transport et la logistique représentent un secteur clé pour la compétitivité de la Wallonie. Stratégiques pour les entreprises situées en Wallonie et stratégiques pour accueillir des investisseurs à venir, les infrastructures de transport doivent constamment maintenir leur performance. Il y a donc lieu d'inverser la tendance actuelle liée aux carences d'entretien et d'amélioration de la qualité. L'entretien, l'amélioration et la planification intelligente des infrastructures de transport doivent devenir une priorité absolue pour la Wallonie si l'on veut se maintenir dans le peloton de tête des régions attractives. (cf. annexe 6)

A l'horizon 2030, le Bureau fédéral du Plan projette une augmentation de 68 % du trafic dans le transport de marchandises. L'augmentation touchera le transport routier (+44%), le transport fluvial (+64%) et le transport ferroviaire (+72%).

Le défi est grand si l'on veut empêcher les congestions toujours plus préoccupantes, voire la paralysie.

Le Forum économique mondial (World Economic Forum) a récemment classé notre pays dans le top 20 des nations les plus performantes du monde. Nous perdons néanmoins de la compétitivité par rapport aux années antérieures. Est pointée du doigt **la lente dépréciation des infrastructures**. On les entretient, on rebouche les trous, mais on n'améliore plus leur qualité, contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays voisins. Le résultat est sans appel : depuis 7 ans, notre pays recule inexorablement dans ce classement spécifique en matière de qualité d'infrastructures.

Comparée à la Flandre, la Wallonie est dans une situation difficile. Les réseaux y sont aussi longs voire plus longs qu'en Flandre. Le poids de l'investissement et de l'entretien dans ces infrastructures est d'autant plus important que la Wallonie dispose de moyens moindres. Cette double gageure engendre des choix qui ne permettent pas de se tromper.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Longueur du réseau (en km)	Wallonie	Flandre
Ferroviaire	1.639	1.727
Autoroutier	869	883
Routier (régional)	7.583	6.043
Routier (communal)	48.803	53.658
Fluvial	451	1.076

L'heure des arbitrages téléguidés par des logiques de *« sous-bassins »* (ou la politique du gaufrier) est terminée. A titre d'exemple, il est suicidaire de maintenir une politique identique sur chacun des deux aéroports wallons (Liège et Charleroi) alors que les besoins et enjeux sont clairement différents.

Le réseau (auto)routier occupe une place prépondérante dans la chaîne de la logistique : alors qu'en 1990, la route trustait 66,3 % des parts modales en matière de transport de marchandises (contre 26,6 % pour le rail et 7,2 % pour le fluvial), elle occupe aujourd'hui plus de 85 % (contre 10,2 % pour le rail et 6,4 pour le fluvial). Cette croissance manifeste engendre le constat suivant : la route reste et restera encore longtemps un vecteur de transport dominant. Investir lourdement dans le réseau routier est donc une nécessité si l'on veut jouer la carte du transport et de la logistique en Wallonie. Il faut rompre avec les politiques de sous-investissement, en particulier dans l'entretien. Les récents travaux d'entretien effectués sur plus de 1.100 chantiers routiers sont uniquement des remises à niveau. Le financement est le nerf de la guerre, des solutions sont possibles : PPP, gestion privée à la française, etc. Néanmoins, il y a d'abord lieu d'établir un cadastre reprenant l'état actuel, les besoins actuels et les besoins futurs de l'ensemble de l'infrastructure. Bref, il faut **établir une *« stratégie de développement du réseau de transport wallon »*** pour définir l'offre de l'ensemble du transport wallon. Sur cette base, un recentrage des priorités doit être opéré : tel un jardinier coupant les branches d'un arbre pour favoriser sa croissance, il faut oser – sans tabou – supprimer ou **privilégier certains tronçons** pour préserver l'essentiel et recréer de nouveaux axes en fonction des besoins réels. Sur les 57.000 kilomètres de routes en Wallonie, les tronçons sont-ils tous réellement utiles et donc à charge de la collectivité ?...

Les voltes faces auxquelles on a assisté concernant l'introduction d'une vignette autoroutière sont déplorables et résultent d'une gestion hasardeuse du dossier.

Le réseau navigable perd chaque année de sa compétitivité. En parts de marché (par rapport à la route notamment), la décroissance est lente et manifeste. Alors que la Wallonie fait office d'« arrière-port » de grands centres comme Anvers ou Rotterdam, les problèmes de saturation, de manque d'entretien, de manque d'investissements sont prégnants. **L'axe Paris-Rotterdam passe par la Wallonie**, celle-ci doit relever le défi : relever les classes de tonnage du réseau pour accueillir de plus grands gabarits, investir dans le dragage où il existe un passif de plus de 2 millions de m^3 de boues, investir dans les écluses de plus grandes capacités et de qualités supérieures, relever certains ponts, etc. Par ailleurs, la **création de zonings *« mouillés »*** est impérative si l'on veut reprendre quelques parts de marché à la route (à cet égard, il y a encore actuellement certains projets en cours de création de zonings tournant le dos à la voie d'eau voisine...). Enfin, un management moderne et flexible de la gestion des voies navigables participerait au regain du secteur : tarification attractive, horaires attractifs, etc. (cf. annexe 7).

Le grand malade est sans contexte le **transport par rail**. Faute de flexibilité, faute d'entretien, faute d'investissements pertinents concordant avec la demande (pensons par exemple à la future gare Calatrava de Mons), le fret rail est moribond en Wallonie. L'arrêt de Ronet (Namur) et les menaces sur les sites de triage de Monceau et Kinkempois sont des indices qui ne trompent pas : sans un sursaut, il n'y aura plus de fret ferroviaire wallon d'ici dix ans. Si l'on compte encore des entreprises wallonnes utilisant le rail, celles-ci perdront de leur compétitivité si demain la Wallonie n'accueille plus de centre de triage pour expédier leur marchandise. **L'*« anversisation »* du fret en Belgique** est une lame de fond. La régionalisation du rail est - dans les faits - déjà une réalité : la clé de répartition des investissements *« 60/40 »* favorise le chacun pour soi et handicape également l'autre par sa rigidité. La Flandre avance pour ses infrastructures. En Wallonie, on hésite et on patine. (cf. annexe 8).

Peut-on se satisfaire de la situation où la politique ferroviaire actuelle handicape la compétitivité de la Wallonie ?

Pour amorcer une rupture, une **régionalisation partielle du rail** doit être mise sur la table afin de donner à la Wallonie l'opportunité de prendre son destin en main dans le cadre de clés de financement ambitieuses. A l'instar du modèle suisse (pays montré comme exemple ferroviaire dans le monde : fréquence, ponctualité, qualité, etc.), les grands axes sont fédéraux et les axes régionaux (voire locaux) sont aux mains des Cantons. La Wallonie peut le faire également. L'ouverture sur base de ce modèle suisse doit être proposée. Il n'est pas question de régionaliser les axes bi- ou tri-régionaux (comme par exemple l'axe Bruxelles-Luxembourg ou les lignes LGV). Il est question de régionaliser les **infrastructures uni-régionales.** Pour illustrer ce propos, la dorsale ferroviaire wallonne (Liège-Namur-Charleroi-Mons-Tournai) doit-elle rester fédérale alors qu'elle constitue une des colonnes vertébrales majeures pour la reconversion de la Wallonie ?

Accueillir un autre opérateur ferroviaire en Wallonie constitue également une opportunité pour redresser le rail wallon.

La **régionalisation des aéroports de Gosselies et de Bierset** - opérée en 1988 – illustre un des bienfaits de l'audace entourant le transfert de responsabilités du fédéral vers la Wallonie. Alors que ces outils étaient moribonds dans les mains du fédéral, ils sont actuellement une des *« success stories »* de Wallonie. Les investissements publics wallons pour améliorer ces deux outils représentent un sacrifice pour la collectivité : plus de 500 millions d'euros injectés. L'heure est donc à l'arrêt du *« Baxter »* public ; les outils doivent voler de leurs propres ailes. Une **professionnalisation des gestionnaires** doit être impérativement amorcée via une privatisation plus poussée des sociétés de gestion. Dans ce contexte, est-ce raisonnable de porter un député honoraire à la présidence du septième aéroport fret d'Europe... ?

Enfin, le **transport par canalisation** (pipelines) est le grand oublié des politiques publiques wallonnes. Alors que la géopolitique mondiale est façonnée par certains pipelines, il est regrettable de constater les nombreux freins administratifs empêchant le développement de ce vecteur de transport en Wallonie. Pour illustrer cette situation, il faut savoir qu'il est actuellement nécessaire de rassembler plus de 150 autorisations diverses pour implanter une canalisation de 170 kilomètres en Wallonie...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre pays compte 7.500 kilomètres de pipelines (tous secteurs confondus) transportant annuellement 100 millions de tonnes de matière. Le secteur de la chimie a déployé un réseau de pipelines de 3.300 kilomètres transportant chaque année 55 millions de tonnes de matériaux. Le réseau de pipelines évite annuellement près de 20 millions de camions sur les routes...

Les réseaux existent et ne demandent qu'à se développer : 4.100 kilomètres de réseau de gaz à haute tension Fluxys, les canalisations du secteur chimique, d'Air Liquide, de l'OTAN, etc. Pour activer ses investissements, à l'instar des Pays-Bas, la Wallonie doit dresser des plans d'aménagement du territoire réservant des zones dédiées au transport *« sous-terrain »* (sorte de couloirs réservés aux pipelines) ainsi qu'une réelle stratégie politique favorisant chaque implantation (adaptation des législations, délivrance des permis, soutien administratif, etc.).

6. Renforcer les filières porteuses

Nous voudrions dans ces quelques pages mettre en évidence quelques filières qui ne sont pas assez mises en valeur à notre goût. La Wallonie a notamment dans ce domaine une (belle) carte à jouer.

Bien qu'elle ne recèle pas de réserves pétrolière et gazière et que son passé houiller est révolu depuis 1980, la Wallonie est assise sur des gisements importants : l'***« Or bleu »*** et l'***« Or blanc »*** et produit de l'***« Or vert »***.

Dans un contexte mondial où la problématique de l'eau devient un enjeu majeur, le capital eau douce de la Wallonie est immense ; il représente 13 milliards de m^3 par an (eaux de surface + eaux souterraines). L'approche pratiquée en Wallonie depuis la régionalisation de la politique de l'eau est presqu'essentiellement environnementaliste. C'est regrettable.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Alors que de nombreux conflits mondiaux trouvent naissance dans une compétition pour l'accès à l'*« Or bleu »* (le conflit au Proche-Orient, par exemple), la Wallonie a sur son territoire une denrée stratégique. A l'échelle du globe, 97 % de l'eau est salée. L'eau douce – qui représente seulement 3% - est par ailleurs située à 75 % dans des glaciers ; sites peu accessibles. L'accessibilité à l'eau douce représente depuis toujours un des enjeux majeurs de l'existence humaine. La pression démographique (et économique) accentuera encore un peu plus cet enjeu.

Par ailleurs, les eaux de surface sont utilisées à 96 % pour les besoins de l'industrie (principalement pour le refroidissement).

Vu l'abondance de cette eau, la Wallonie doit jouer la carte « eau » pour attirer des secteurs porteurs gros consommateurs d'eau (textiles, alimentaires,...) là où d'autres pays ne peuvent plus accueillir de telles activités. Il s'agit là d'un enjeu économique majeur pour la réindustrialisation de la Wallonie à la condition impérative que l'on maîtrise le processus de réduction des rejets polluants et du recyclage des eaux.

L'*« Or bleu »* que représente les réserves en **eau souterraine** – annuellement renouvelables, rappelons-le – sont estimées à 550 millions de m^3. Seuls deux tiers de cette masse sont captés. Ce ratio démontre que la menace sur les réserves wallonnes – brandie par certains– est une caricature.

La Wallonie est par ailleurs ***« LE »* réservoir d'eau douce de notre pays**. Sur les 380 millions de m^3 prélevés annuellement en Wallonie, 160 millions de m^3 sont exportés vers la Flandre et Bruxelles. Cela représente 97 % des besoins bruxellois et 25 % des besoins flamands. Bref, la Wallonie exporte 40 % de son eau hors de son territoire. A l'heure où l'on parle des transferts *« nord-sud »*, il s'agit d'un important transfert de richesse du sud vers le nord du pays. Grâce à ces exportations, la Wallonie touche un montant de 0,0744 euro par m^3 d'eau potabilisable prélevé. Ce montant – assez modique - a été fixé en 1995 et n'a plus été corrigé depuis lors. Il faut le revoir fortement à la hausse afin d'en **tirer une plus-value** plus manifeste. Par ailleurs, alors que l'on utilise seulement deux tiers de la masse d'eau souterraine renouvelable, il y a lieu d'exploiter plus avant cette réserve d'*« Or bleu »* tout en veillant bien entendu à ne pas surexploiter cette masse d'eau renouvelable.

Enfin, **le business de l'eau est sous-exploité en Wallonie**. Alors que l'on abrite la capitale mondiale de l'eau sur notre territoire, nos ambitions sont trop modestes. En effet, Spa est connue mondialement pour ses eaux minérales et ses bienfaits sanitaires. A tel point que le terme *« spa »* est devenu un nom commun (en anglais, *« spa »* signifie *« thermalisme »*, *« ville d'eau »*, *« source minérale »*). Ici également, les acteurs mondiaux du secteur sont présents sur le sol wallon : Spa (Spadel), Chaudfontaine (Coca-Cola), Valvert (Nestlé), etc. Pour afficher notre ambition, un **salon mondial de l'eau** - accueillant l'ensemble des métiers du secteur - doit se tenir périodiquement en Wallonie, à Verviers ou Spa, par exemple. Autour d'un pôle de compétitivité wallon dédié aux métiers de l'eau (l'Aquapôle de l'ULg pourrait servir de base à ce pôle de compétitivité), ce salon mondial accueillerait annuellement l'ensemble des acteurs mondiaux du secteur et participerait de la sorte au rayonnement de la Wallonie et à son savoir-faire en ce domaine.

Au-delà de la production régionale et des manières de l'optimaliser, ce qui est en jeu ici, c'est la création d'un authentique savoir-faire, d'un know-how que nous pourrions exporter dans d'autres pays du monde confrontés à des pénuries hydriques. En effet, nous disposons potentiellement d'un marché gigantesque pour faire valoir **nos compétences au niveau international**. Nous devons développer et valoriser cette filière notamment en terme de formation.

La richesse minérale du sous-sol wallon constitue sans nul doute un véritable atout pour notre compétitivité. Ainsi, l'***« Or blanc »*** (le calcaire, mais également d'autres roches extraites) représente un produit stratégique que d'autres pays n'ont pas. Il est pourtant omniprésent dans divers produits communs et quotidiens : papier, médicaments, verre, matériaux de construction, etc. Le secteur emploie plus de 3.000 personnes et se répercute à 8.500 emplois indirects. Non délocalisable, le secteur représente également une source d'exportation : 31 % des matières extraites sont exportées à l'étranger. Tous les leaders mondiaux du secteur sont présents en Wallonie : Carmeuse, CBR, Holcim, Sagrex, etc. Par exemple, le groupe suisse Holcim va investir entre 2011 et 2016 plus de 600 millions d'euros dans la région du Tournaisis. Autre exemple édifiant, la carrière de Quenast dans le Brabant wallon, active depuis le XIXème siècle, est un des sites les plus grands d'Europe en matière de porphyre ou la carrière de pierre bleue du Hainaut à Soignies mondialement connue pour ses produits de très haute qualité.

La Wallonie accueille actuellement 73 sites d'extraction (contre 16 en Flandre) :

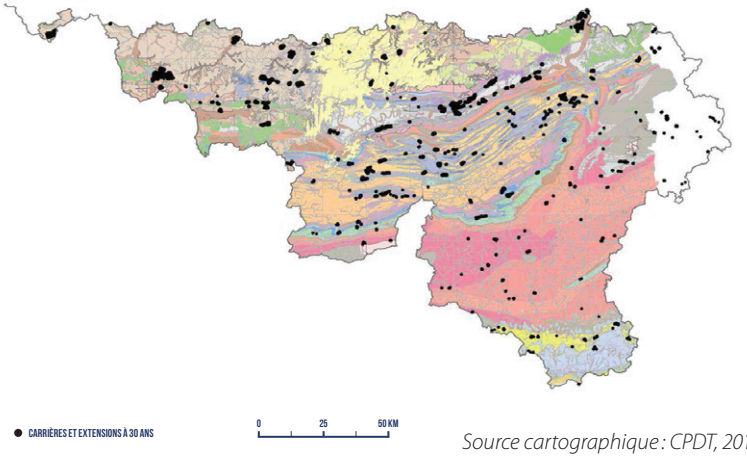

Source cartographique : CPDT, 2011

La production annuelle s'élève à 66 millions de tonnes par an et les richesses minérales wallonnes ne sont pas prêtes de s'épuiser.

Par type de roche, le calcaire représente 80 % de la production.

L'accès aux gisements représente un des défis majeurs pour le secteur de l'industrie extractive. Faute d'un choix politique clair dû principalement au syndrome NIMBY (*« pas dans mon jardin »*), le secteur est aujourd'hui proche de la paralysie. A défaut de solutions rapides et structurelles, l'industrie extractive disparaîtra à brève échéance de Wallonie. En effet, il n'est pas rare de constater que des projets d'ouverture ou d'extension de carrières prennent un cheminement administratif long de près de 15 ans ! Le secteur tire la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années : il faut ouvrir globalement 1.285 hectares à brèves échéances.

Dès lors, une rupture doit s'opérer afin d'optimaliser nos ressources eau, minéraux, etc. en vue de l'optimalisation des ressources naturelles wallonnes. A l'instar des pays producteurs de pétrole ayant leur *« Ministère du Pétrole »*, la Wallonie – consciente des richesses de son sous-sol – doit mettre en place une **stratégie spécifique**. Par ailleurs, un outil unique de gestion du sous-sol wallon doit être mis sur pied en vue d'établir l'inventaire des gisements et des besoins. Dans ce cadre, un Schéma de Développement de l'Industrie Extractive doit voir le jour pour établir une réelle stratégie wallonne valable sur le long terme.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 13.521 exploitations agricoles occupant 22.556 personnes, soit 30 % de la main-d'œuvre nationale du secteur.
- La production agricole finale de la Wallonie : 1.811 millions €

(Source : Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie, 2011-2012, JM Bouquiaux, FGO ARNE, SPW éditions)

Comment ne pas souligner ici l'importance du **secteur agricole**, **agroalimentaire et du bois**. Ce que l'on pourrait appeler l'*« Or vert »*.

Avec un chiffre d'affaires de 7, 6 milliards € et ses 21.000 emplois, l'agroalimentaire n'est autre que le deuxième employeur industriel wallon.

Depuis 10 ans, ce secteur connait une croissance annuelle moyenne de 4% de sa production, ce qui la situe dans le haut de la moyenne européenne.

Il dispose par ailleurs d'un fort potentiel de croissance dans des créneaux porteurs et détient un leadership mondial pour certains d'entre eux : ingrédients, alimentation, santé, plats préparés, produits spécifiques et de terroir de qualité reconnue, etc.

Ainsi que cela a été évoqué dans les premières pages du document, la question de la préservation de la zone agricole, du maintien d'un secteur performant permettant le développement d'une filière agro-alimentaire est directement liée aux risques de **périurbanisation** excessive due à l'augmentation de la population. A contrario, il faudra produire davantage afin de ne pas devenir **dépendant des importations** et donc de facteurs externes tels que l'augmentation des prix, par exemple.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'industrie agroalimentaire : les chiffres clés

	Milliards d'€	% Industrie wallonne
Chiffre d'affaires	7,6	17
Valeur ajoutée	1,4	13
Exportations	3,6	11
Investissements	0,3	15

Source : Monographies sectorielles, rapport UWE juin 2012

Appliquer une certaine **diversification** dans la production agricole est certainement une bonne chose.

Nous sommes dès lors favorables aux initiatives qui permettent d'**apporter davantage de valeur ajoutée** et d'occuper des créneaux prometteurs. On peut penser à l'introduction de labels, d'appellations contrôlées ou autres certifications environnementales qui traduisent et apportent une plus-value à nos produits et une meilleure mise en valeur des initiatives existantes.

Nous devons aussi miser sur la valorisation sous différentes formes, des produits agricoles et notamment des produits laitiers alors que le secteur connait une crise sans précédent.

Cette valorisation est indispensable si l'on veut pouvoir exporter nos produits et ne pas subir la concurrence par les prix. Toute une série d'initiatives doivent être encouragées. On peut notamment saluer des initiatives telles que la mise sur pied de *« Walgrim »* destinée à renforcer la compétitivité des entreprises du secteur, croître l'activité et l'emploi. La mise en réseau de ces entreprises constitue un adjuvant déterminant en y associant les volets *« innovation »* et *« formation »* qui, là aussi, sont fondamentaux.

A l'heure actuelle se développe une tendance à consommer l'alimentation biologique ainsi qu'une volonté d'accroître les circuits-courts dans l'agriculture. Ces deux phénomènes sont intéressants. Toutefois, il faut rester vigilant afin de ne pas tomber dans l'excès car ce segment de marché ne représente que 3 à 5% de la consommation des ménages.

Le *« bio »*, bien qu'étant un marché à exploiter car en pleine expansion et promoteur d'emplois, ne représente qu'un faible pourcentage de la consommation des ménages. De plus, son prix est plus élevé que les produits agroalimentaires classiques.

Il est donc important de ne pas mettre à mal le développement de la filière agroalimentaire en se focalisant uniquement sur les filières spécialisées, qui ne sont pas toujours en adéquation avec le pouvoir d'achat du consommateur.

L'aménagement du territoire doit également accompagner le développement agricole afin de pouvoir demain bénéficier de zones de cultures, de préparation et de transformation des denrées alimentaires. C'est indispensable si l'on veut maîtriser l'approvisionnement alimentaire et donc préserver les meilleurs espaces ou lieux destinés à la chaîne agroalimentaire et à l'industrie de la transformation.

Le tourisme wallon, lui aussi, est loin de représenter un secteur anecdotique. Il constitue un secteur économique à part entière. Il contribue tant à la création de richesses qu'à l'emploi. C'est pourquoi, il doit dorénavant être placé dans le giron du **Ministre en charge de l'économie**. Il ne s'agit pas d'une quelconque coquetterie mais de l'affirmation, une fois pour toute, du rôle stratégique et transversal de ce secteur dans l'essor économique de la Région. Cette proposition s'inscrit aussi dans notre souci de rationalisation des politiques publiques en vue de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficience.

Nous disposons d'une richesse touristique de tout premier ordre tant au niveau patrimonial, culturel que gastronomique (produits du terroir, restaurants, producteurs, marchés, etc.). Mais, bien souvent, même les Wallons l'ignorent. Il est indispensable de la valoriser à la hauteur qu'elle mérite, tant à l'intérieur de la Wallonie qu'à l'étranger.

Si l'on se penche sur un aspect important de l'offre touristique à savoir l'**hébergement**, il appert que le taux d'occupation atteint chez nous 30%. Dès lors, il convient davantage de mettre l'accent sur l'**amélioration du confort,** du professionnalisme et des spécificités plutôt que de multiplier les possibilités d'hébergement.

Par ailleurs, il faut noter un manque d'infrastructures d'accueil de grande capacité ainsi qu'une faiblesse de l'hébergement adapté au tourisme d'affaires : l'accès wifi notamment est défaillant. On doit aussi améliorer le confort et la qualité des salles de réunions.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le tourisme en Wallonie représente quelque 60.000 emplois. Près de 5.000 hébergements sont répertoriés.

Quelque 200 attractions attirent dans le sud du pays près de 8,5 millions de visiteurs chaque année. 80% des touristes qui les fréquentent sont... Belges.

Les attractions touristiques doivent faire l'objet d'une véritable stratégie wallonne. Une récente étude de KPNG suggère de soutenir les **attractions phares** (plus de 100.000 visiteurs) qui joueraient le rôle d'aimant (également appelée stratégie du pot de miel). Ainsi les petites attractions satellites profiteraient de l'attractivité des pôles touristiques majeurs.

Il ne faut rien négliger, c'est pourquoi une meilleure visibilité, en termes de signalétique, constitue un élément de valorisation de notre patrimoine touristique. Un soin tout particulier doit aussi être consacré à l'amélioration de l'image des attractions existantes (aménagements paysagers, villages fleuris, etc.).

L'accueil d'un **événement annuel à l'échelle internationale**, par exemple autour de l'eau (cf. supra), permettrait d'élargir l'éventail touristique de notre Région et d'induire un certain nombre de retombées en termes d'emplois. Ne faudrait-il pas d'ailleurs créer un **statut social spécifique pour les travailleurs saisonniers** ?

Enfin, nous aurons l'occasion d'y revenir dans le quatrième axe de ce fascicule consacré à l'institutionnel, il importe désormais de **rationaliser les organismes** en charge du tourisme. La structure bicéphale, le Commissariat général au tourisme (CGT) d'une part et Wallonie-Bruxelles international (WBI) d'autre part, ne permettant pas de donner des impulsions univoques. Ceci nuit à l'homogénéité de notre message.

En effet, la Wallonie doit parler d'une seule voix et l'organisation institutionnelle du tourisme ne constitue pas un gage d'efficacité et de transparence.

7. Renforcer le lien entre Bruxelles et la Wallonie

La Région, notamment de par sa lisibilité géographique, s'impose aujourd'hui dans les faits comme le réceptacle naturel de nouvelles compétences. Mais pour nous, la régionalisation ne se suffit pas à elle-même. Il lui faut l'assortir de deux compléments :

a) un cadre politique misant toutes les ressources sur le dynamisme socio-économique
b) des liens de complémentarité entre la Wallonie et Bruxelle.

L'articulation Wallonie-Bruxelles doit changer de nature. Cette collaboration doit désormais trouver son fondement dans la valeur ajoutée induite par les ponts jetés entre wallons et bruxellois.

Il est nécessaire de maintenir et de renforcer les liens privilégiés entre la Wallonie et Bruxelles. Ceci afin de faciliter la vie des citoyens, de garantir la solidarité ainsi que de permettre un accès aux prestations sociales pour l'ensemble des citoyens notamment dans le cadre des nouvelles compétences transférées : aides aux personnes âgées et aides en matière de santé.

Nous entendons consacrer le fait régional mais n'y voyons du sens que si l'occasion est saisie d'ancrer enfin, la Wallonie et Bruxelles dans un projet de modernité et d'efficacité.

Pour nous, il n'y a aucun sens à poursuivre ni à soutenir des initiatives politiques isolées qui mettent en concurrence économique la Wallonie et Bruxelles : c'est actuellement le cas du Plan Marshall développé en Wallonie, lequel n'intègre pas, malgré de tardives corrections, le poumon économique que représente Bruxelles.

Nous plaidons, au contraire, pour le développement d'efforts communs qui peuvent s'articuler autour d'un certain nombre de priorités. Ces efforts doivent charpenter un projet politique clair qui démontre la capacité de la Wallonie et de Bruxelles d'accroitre la prospérité et le bien-être de leurs habitants et de dynamiser le tissu économique. Il faut donc allier autonomie des composantes et cadre directeur commun dans les matières où cela s'impose à l'évidence comme une plus-value.

Dans notre scénario, les Régions deviendraient les dépositaires de toutes les compétences fédérées. Mais chaque fois qu'il y a une plus-value, nous proposons un mécanisme de coopération renforcée. Dans certaines matières à déterminer (enseignement, recherche,...), le MR est partisan de coopérations structurantes, par exemples via le mécanisme des décrets conjoints. Ceci afin d'éviter un morcèlement préjudiciable au quotidien pour les citoyens et les entreprises qui enjambent régulièrement les découpages institutionnels.

**PARTIE III **

Mieux vivre en Wallonie

Pour se redresser, la Wallonie doit montrer un nouveau visage, plus attractif pour les jeunes générations, plus généreux envers ses séniors, soucieux du bien-être et de la santé de tous.

Il faut donner aux Wallons l'envie de partager leur espace, il faut qu'ils s'y investissent, qu'ils s'y sentent heureux, en sécurité, doté d'un environnement de services nécessaires à un développement harmonieux.

Ce « lifting » salvateur induit différentes mesures.

1. Une Wallonie plus sûre

La délinquance et la criminalité plongent les citoyens dans un sentiment d'insécurité perturbant et néfaste. Qu'il soit localisé au niveau d'une rue, d'un quartier, d'une agglomération, ce facteur sociologique influence directement l'activité et, partant, le développement économique.

Criminalité enregistrée commise au niveau de la Wallonie, par Province (2005-2011)

Nombre total de délits	2005	2011	Différence 2005/2011
Région Wallonne	336.423	361.066	7,33%
Hainaut	136.009	145.497	6,98%
dont arr. Charleroi	65.525	70.649	7,82%
Liège	114.720	123.031	7,24%
dont arr. Liège	83.130	88.621	6,61%
BW	28.395	30.730	8,22%
Namur	36.735	38.871	5,81%
Luxembourg	20.564	22.937	11,54%

Source : Statistiques policières de criminalités, 2000 – 2011, Police Fédérale – CGOP / Données de Gestion, calculs propres

Afin de rendre un cadre de vie agréable, il est donc nécessaire de cerner les comportements délinquants, de les encadrer, de les réprimer (cf. annexe 9).

A l'examen du type de délits, on constate une augmentation sensible des faits commis contre l'intégrité physique des personnes – essentiellement les coups et blessures – ainsi que les dégradations à la propriété – principalement le vandalisme. Même si les vols ne suivent pas cette courbe, ils restent malgré tout trop nombreux, d'autant qu'ils s'accompagnent trop souvent de violence.

Cette situation implique des réformes urgentes.

En premier lieu, la priorité doit être donnée à la prévention par le renforcement des agents de quartier et une présence policière dissuasive.

Le sentiment d'impunité qui encourage les auteurs de délits doit être réduit : tout acte doit appeler une réponse rapide (procédure accélérée, peine purgée rapidement, etc.), systématique (tolérance zéro, pas de zone de non-droit) et, autant que faire se peut, « *anti-récidive* » (travail d'intérêt général, médiation, etc.).

Au-delà de ces considérations générales, il convient d'appliquer des réformes spécifiques articulées.

L'objectif prioritaire consistera à concentrer les effectifs de la police locale sur le terrain et dans les quartiers, au plus près des problèmes. Les policiers devront accomplir **leurs tâches essentielles** et non des missions qui pourraient être assurées par d'autres : surveillance de certains bâtiments, grève dans les prisons, etc.

Un autre volet concerne **la justice** et la nécessité de lutter contre le sentiment d'impunité. Pour assurer un suivi rapide du travail policier, il est primordial de renforcer les cadres du ministère public et des juges et d'optimiser leur travail. Ces mesures qui permettront, en réduisant l'arriéré judiciaire, de poursuivre et de juger rapidement les délinquants.

En outre, il faut poursuivre l'exécution du plan pluriannuel d'augmentation de **la capacité pénitentiaire** (Leuze-en-Hainaut et Marche-en- Famenne) et de rénovation et d'extension des bâtiments pénitentiaires existants.

Pour les faits les plus graves, l'arsenal répressif doit garantir l'**exécution effective et rapide des peines**.

2. Une Wallonie plus simple dans l'organisation des actions menées sur son territoire

Que veut-on et comment veut-on aménager le territoire wallon ? Quels projets de logements, d'écoles, de crèches, d'infrastructures sportives, d'espaces commerciaux... sont ou seront nécessaires et où les localiser ?

Les perspectives d'évolution démographique du sud du pays impacteront fortement les réponses à ces questions.

D'ici à 2026, la Wallonie devra loger plus de 200.000 ménages supplémentaires (+13,5%) incluant une progression de 23,6% des ménages isolés (une seule personne). Cela nécessite la construction de 14.376 logements par an (à peine 9.754 en chantier en 2011), répondant à ces besoins spécifiques.

Logement *«public»*, crèches, écoles, infrastructures de santé, commerces seront également touchés par cette évolution démographique.

Pour accélérer ces processus, un défi majeur est à relever : réformer les règles d'urbanisme pour qu'elles accélèrent les projets plutôt que les freiner. On songe tout d'abord à l'**accélération des procédures** d'obtention des permis nécessaires à l'émergence de nouveaux projets urbanistiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Repères : 1.506.065 logements en Wallonie au 1er janvier 2011 ; 76% de propriétaires et 24% de locataires ; 98.692 logements sociaux soit 6,55% du parc total (il faut remonter à 1995 pour atteindre un si faible nombre de logements sociaux) ; 35.285 familles en attente d'un logement social au 1er janvier 2012. 52% des logements ont été construits avant 1945, 71% avant 1970 (et les chocs pétroliers) ; le secteur de la construction est un secteur économique majeur de la Région (64.045 salariés, 3,15 milliards de valeur ajoutée, CA 10,4 milliards, 7% PIB wallon...)

En **aménagement du territoire**, une **réduction et une simplification du nombre d'outils juridiques s'imposent**. Elles permettront de comprimer les délais de mise en œuvre des projets.

Dans ce paysage rationalisé, **le plan de secteur** doit être progressivement revu afin de devenir plus exhaustif (périmètres d'intérêt paysager, zone de karst, zone d'inondations, ...) et garantir la *«juste»* implantation d'un investissement.

Le plan de secteur doit devenir un instrument constamment actualisé sur base d'un processus d'évaluation[32] et en appréhendant les enjeux contemporains inscrits dans le nouveau SDER wallon[33]. Dans ce cadre, le plan de secteur peut se permettre d'appréhender la politique des *« noyaux d'habitat »*. Sur ce point, le plan de secteur n'a pas attendu la politique actuelle relative aux *« noyaux d'habitat »* vu qu'il trace déjà les périmètres de *« zones d'habitat »* (zones rouges) et *« zones d'habitat à caractère rural »* (zones pyjamas rouges).

Réaffirmer la réelle plus-value que représente l'initiative privée

Le plan de secteur, outil régulateur par excellence, doit également laisser une plus grande place à l'initiative privée.

Dans ce cadre, les nouveaux outils d'aménagement du territoire doivent devenir des éléments encourageant les différentes formes de concertations et de partenariat entre la puissance publique et le secteur privé.

Cette mise en avant du rôle de *« facilitateur »* que représente la police de l'aménagement du territoire est également le prétexte pour réaffirmer la **réelle plus-value que représente l'initiative privée** (ainsi que les PPP, *« partenariat-public-privé »*) dans le cadre d'émergence de projets immobiliers de tout type (logements, crèches, écoles, complexes sportifs, prisons, ...). En effet, le secteur public ne pourra, seul, rencontrer tous les objectifs de création et de rénovation de logements et d'infrastructures. Non seulement ces initiatives privées permettront de rencontrer des objectifs fixés d'intérêt général mais elles véhiculeront également une image positive et de bonne gouvernance de la Wallonie. A titre d'exemple, il y aurait lieu d'activer les milliers d'hectares de fonciers constructibles détenus par le secteur public. Partant, une initiative privée permettrait d'ériger des dizaines de milliers de nouveaux logements à très court terme.

Pour entourer ces initiatives privées, de nouvelles formules de **concertations en amont des projets** doivent voir le jour. On pense à la mise en place d'une réunion convoquée par le demandeur et réunissant l'ensemble des acteurs décisionnels à un stade préalable à l'introduction de la demande de permis. Cette concertation en amont permettrait d'anticiper les aléas procéduriers et accentuerait la prévisibilité des procédures (sorte de procédure de ruling foncier à l'instar du ruling fiscal existant depuis quelques années).

[32] *Les plans de secteur actuels - adoptés entre 1977 et 1987 - n'ont jamais été évalués…*
[33] *Schéma de développement de l'espace régional : il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels… bref, pour le développement de l'ensemble du territoire.*

Dans ce nouveau cadre encourageant la concertation en amont, la participation du public (riverains, associations, ...) doit être fondamentalement repensée. De plus en plus souvent le refus d'accueillir une structure près de chez soi (phénomène *« NIMBY », not in my back yard*) se mue en un refus pur et simple de tout projet où qu'il soit et parfois même quel qu'il soit. Dès lors, la participation du public se justifie pleinement au stade des procédures de programmes (SDER, Schémas de structure communaux[34]...) et de plans (plans de secteur, PCA, RUE, ...) mais **doit être évitée au stade des projets**. Le droit à l'information environnementale est une saine nécessité dans une société démocratique. L'**intérêt général**, le bon aménagement du territoire et le développement du bien commun doivent **primer sur l'intérêt particulier**, individuel ou de proximité.

Dans ce cadre, nous prônons un retour de la responsabilité politique au détriment d'un recours de plus en plus systématique aux juges.

La lourdeur administrative qui freine l'obtention des permis et la libération des terrains ne sont pas de nature à stimuler la politique du **logement** en Wallonie.

En matière de logement, certains principes doivent guider les réformes, sans tabou. Nous serons confrontés à trois principaux défis :

- le défi **démographique et sociétal** (déjà abordé plus haut) ;
- le défi d'**accessibilité financière** : en Wallonie, en 10 ans, le prix moyen des logements a doublé alors que le salaire brut moyen n'a progressé que de 36 %. Le prix du logement neuf est de plus en plus inaccessible (exigences énergétiques toujours plus strictes, coût des matériaux et de la main d'œuvre, coût du foncier (tva 21 %...)) conjugué à un resserrement des conditions de crédit (cfr *Bâle III*). Conséquence : diminution continue des mises en chantier de logements neufs depuis 2007 (14.600 nécessaires par an pour répondre au défi démographique pour 9500 effectifs en 2011) ;
- le défi **environnemental** : la performance énergétique du bâti wallon est une des plus médiocres au niveau européen (38 litres de mazout m^2/an).

Il faut en priorité prendre les mesures nécessaires pour favoriser la création de nouveaux logements : le fait de rendre accessible ce marché à un nombre plus important de ménages permettra de soulager l'ensemble des marchés du logement (acquisitif, locatif).

[34] *Le schéma de structure communal est donc un document d'orientation qui définit l'affectation du territoire communal dans une vision prospective. Il n'a donc pas de valeur normative, il est indicatif*

Pour ce faire nous proposons en quelque sorte de faire évoluer la construction neuve du *«sur-mesure»* au *«prêt-à-porter»* avec l'objectif de maîtriser les coûts de construction via l'innovation technologique: préfabriqué en usine pour raccourcir la durée des chantiers et donc leurs coûts, modularisation, nouveaux matériaux (briques crues, techniques d'isolation performante moins onéreuses...).

Nous proposons également de conserver une fiscalité incitative en la matière. En Flandre, la diminution des droits d'enregistrement ou de donation a finalement plus rapporté que coûté.

Afin de favoriser l'accès au logement ainsi que l'emploi, nous sommes en faveur de la **portabilité des droits d'enregistrement**. Ce système existe déjà en Flandre. Ce dispositif *«sac à dos»* signifie qu'en cas de revente de l'habitation unique dans un délai déterminé, les droits d'enregistrement payés lors du premier achat seraient déduits des droits d'enregistrement payés lors du second achat.

Une extension sur l'ensemble du territoire wallon[35] de la TVA à 6 % pour les opérations de démolition-reconstruction permettrait de stimuler ce genre d'opérations et générer des rentrées tout en améliorant le bâti des centres-villes. Par ailleurs, il faut augmenter la mise sur le marché de terrains constructibles ou d'espaces inoccupés (agricoles ou industriels désaffectés, espaces au-dessus des commerces, etc.), notamment via les agences immobilières sociales.

Ne conviendrait-il pas de revenir à une exigence de **performance énergétique** des logements **raisonnable** en terme économique ?

Le coût des exigences actuelles détourne déjà du marché acquisitif un certain nombre de ménages. Il est inutile d'anticiper les échéances européennes en la matière au regard du faible impact sur l'environnement de cette décision (1% du parc concerné alors que rien ou presque n'est fait aujourd'hui pour le parc de logement existant).

Une augmentation des moyens d'action attribués à la **société wallonne du crédit social** (SWCS) pourrait aider à loger 5.000 ménages par an (ce qui représente une hausse de 40%). Cet organisme octroie des prêts en vue de l'acquisition de logement à des taux préférentiels aux ménages bénéficiant de revenus précaires modestes et moyens. Il faut dynamiser cet instrument et lui confier des objectifs plus ambitieux grâce à des moyens plus étendus, en diversifiant ses sources de financement.

Nous souhaitons également instaurer une **allocation loyer** pour les locataires qui se trouvent dans les conditions du logement social. Aucune raison ne peut justifier que des ménages dans des conditions identiques de détresse sociale et de revenus soient traités différemment par la Région : les 96.000 familles locataires d'un logement social reçoivent une aide maximale de la Région en bénéficiant d'un loyer très en-deçà (236 €) du loyer privé moyen (450 €) alors que les 35.285 familles en attente d'un logement social ne perçoivent aucune aide pour se loger... dans le privé.

[35] *Aujourd'hui seules Charleroi, La Louvière, Liège, Namur, Mons, Mouscron, Seraing, Tournai et Verviers*

LE SAVIEZ-VOUS ?

Logements sociaux

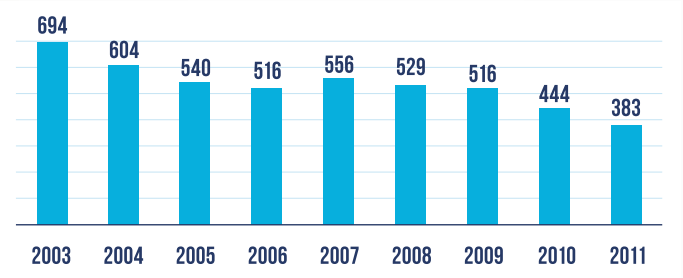

- 4.782 logements ont été mis en service sur les 9 dernières années (2003-2011), soit 531,3 par an en moyenne (fort éloigné des 2000 logements par an promis) et en diminution quasi-continuelle depuis 2003. A ce rythme, il faudrait 60 ans pour absorber les 32.000 familles demandeuses en attente.
- 5,2 milliards d'euros seront nécessaires pour remettre le parc en état hors coûts de traitement de l'amiante et hors ascenseurs...
- Perte structurelle moyenne de 304 euros par mois/logement pour tout nouveau logement mis sur le marché, que l'on tente de ramener à 213 €. Impossible dans ces conditions pour les Sociétés de logement d'entretenir leur parc comme un bon père de famille d'où programme one shot (PEI, Pivert) sans réforme structurelle...
- Délai d'attente moyen pour accéder à un logement social : 5-6 ans.

Il faut que la Région assume sa politique du logement en prenant en charge son coût social et, le cas échéant, en réorganisant les structures du secteur pour améliorer le service offert aux (candidats) locataires sociaux et optimiser l'utilisation des moyens qui y sont affectés. Nous prônons également l'intensification de vente d'une partie du parc public énergivore, vétuste, mal situé... à ses locataires afin de remettre sur ce marché des logements répondant aux normes de confort actuelles, situés à proximité des services publics ou de proximité. Le développement de partenariat avec le secteur privé est également un passage obligé.

Il faut aussi axer le développement du parc public sur la prise en gestion de logements privés plutôt que sur la construction. Il faut dynamiser le rôle des **Agences immobilières sociales** notamment en leur offrant un cadre financier attractif (pour susciter de nouvelles agences dans les zones non-desservies actuellement) et mobilisateur. Comment ? En leur assurant un financement à la hauteur des ambitions quantitatives (en termes de logements à prendre en gestion par an) que l'on place en elles. Le développement du parc public par ce biais se révèle nettement moins onéreux pour la Région que la création de logements sociaux.

3. Une Wallonie où le prix de l'énergie devient plus abordable

Nous l'avons déjà dit dans le cadre de la réflexion menée dans l'Axe II, nous prônons la mise en place d'un « mix » énergétique sans tabou ni contrainte idéologique.

Toutes les filières sont essentielles. **Que la filière la plus efficiente gagne** et supplante les autres ! Les subsides publics doivent être guidés par des choix technologiques liés à l'efficience et non lié à l'idéologie néo-écologiste. Pour ce faire, nous faisons confiance aux défis technologiques, à la recherche et développement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, la Wallonie a produit 33.700.000 MWh d'électricité répartis selon les filières de production suivantes :

Nucléaire (Tihange) : 23.719.000 MWh

TGV : 5.656.000 MWh

Centrales classiques : 1.307.000 MWh

Autres thermiques : 335.000 MWh

Production « verte » : 3.986.391 MWh :

	Nombre de sites	MWh produits
Photovoltaïque	48.540	140.663
Hydraulique	85	187.780
Eolien	71	1.029.512
Biomasse	9	658.283
Cogénération biomasse	47	965.520
Cogénération fossile	71	1.004.634
Total	48.823 sites	3.986.391 MWh

(Source : CWAPE - Août 2012 (CD-12f19-CWAPE))

Le prix de l'énergie étant constamment en augmentation, il faut accentuer le développement technologique. Dès lors, les aides régionales doivent être objectivées et recentrées au profit d'un soutien aux filières les plus efficientes et garantissant une stabilité d'approvisionnement. Actuellement, le choix subjectif et idéologique du ***« tout » à l'éolien*** conduit à une impasse, car inefficace vu l'intermittence de celui-ci. Rappelons qu'en 2011, le parc éolien wallon n'a tourné qu'à 22 % du temps à pleine puissance. En outre, des questions peuvent légitimement se poser sur son efficience vu le coût supporté par la collectivité : 200 millions d'euros à charge de la collectivité en 2011 pour les certificats verts.

Il y a lieu de **réformer en profondeur ce système des certificats verts** qui alourdit considérablement la facture énergétique des ménages et qui menace actuellement la survie même de plusieurs entreprises en Wallonie.

Il serait également judicieux de réorienter les certificats verts au profit d'autres secteurs plus créateurs d'emplois, des secteurs qui ont, en Wallonie, des retombées locales comme, par exemple, la biomasse agricole ou l'agroforesterie.

La Wallonie a décidé de fixer des quotas annuels pour favoriser l'énergie renouvelable. Pour 2020, le quota fixé est de 37,9 %. En d'autres termes, 37,9 % de l'électricité consommée en Wallonie en 2020 devra provenir d'énergies renouvelables (cf. annexe 10).

Ce soutien massif pour le renouvelable a un prix. Ce choix politique doit être supportable pour la compétitivité de la Wallonie. Alors que ce soutien ne coûtait que 8 euros par MWh (mégawatt heure) aux consommateurs en 2003, ce soutien au renouvelable coûte déjà 19 euros en 2012. A politique inchangée, le coût va tripler d'ici 2020 ! Les quotas d'énergies vertes doivent être revus dans des proportions plus raisonnables. Les quotas imposés par l'Union européenne à notre Pays sont déjà ambitieux : à savoir, 20,9 % d'électricité verte d'ici 2020 (au lieu du quota de 37,9 % décidé par le Gouvernement wallon !). **Respectons le quota européen, rien de plus.**

Nous entendons aussi assurer la pleine transparence quant au prix de la facture d'électricité. Pour cette raison, nous voudrions **simplifier radicalement la facture** pour que le consommateur puisse, en toute transparence, savoir où va l'argent qu'il dépense à travers sa facture d'électricité.

La multiplication des unités de production (quelques dizaines au début des années 2000 à plus de 100.000 aujourd'hui) réclame la mise en place d'une stratégie ambitieuse en matière de gestion des réseaux de distribution. Face aux enjeux de la décentralisation effrénée prônée par certains acteurs, les réseaux vont devoir investir beaucoup pour s'adapter (plus de 750 millions d'euros d'ici 2020). Ici également, la facture des ménages et des entreprises de Wallonie sera lourdement impactée. Le choix est posé : jusqu'où doit-on aller dans la démultiplication des unités de production ? Nous prônons ici également un « mix » dans le parc de production c'est-à-dire **un parc wallon de production équilibré** entre des unités centrales assurant la stabilité et la sécurité à tout moment et un nombre raisonnable d'unités décentralisées. L'autorité publique doit pouvoir réguler cette politique en favorisant les implantations (et leur éventuelle démultiplication) au nom d'un seul objectif : l'efficience énergétique.

4. Une Wallonie plus accueillante pour ses (petits) enfants

Parmi les objectifs que s'est fixée l'Union européenne au sommet de Lisbonne en 2000, figurait l'élévation du taux d'emploi global et en particulier le taux d'emploi des femmes. Un des facteurs mentionnés pour **faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales** des travailleurs(ses), était de prévoir des structures d'accueil des enfants permettant à échéance 2010 d'accueillir au moins 33% des enfants de moins de trois ans ainsi que 90 % des enfants entre trois ans et l'âge de la scolarité.

Il faut noter que l'évolution démographique dans les quinze prochaines années va alourdir encore le déficit de places. En effet, on passerait de 5.736 places manquantes à près de 8.801 places en 2022 et 11.523 places en 2030.

Deux constats. Primo, certaines sous-régions sont plus touchées que d'autres : Philippeville, Charleroi, Mons, Thuin, Verviers, Liège...

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Objectif européen : 1 place dans une crèche pour 3 enfants de 0 à 3 ans (33 %) en 2010 ;
- Au 1er janvier 2011, 29.329 places en RW soit 1 place pour 3,42 enfants ou un taux de couverture de 29,18 % ;
- Déficit actuel de 5.736 places pour la RW ;
- 128.284 femmes demandeuses d'emploi inoccupées en Wallonie en septembre 2012 ;
- 6.824 demandeurs d'emploi visaient un emploi de puériculteur et 4.504 celui d'accueillant d'enfants en 2011.

Secundo, les difficultés d'accueil ne disparaissent pas quand on atteint cet objectif somme toute assez modeste à savoir, une place pour trois enfants... Le Brabant wallon en est un excellent exemple. Des délais d'attente de 19 mois ne sont pas rares malgré un taux de couverture de 44,7 %. Il s'agira donc de faire nettement plus et mieux que les minima européens. Leur but : une harmonisation intra-européenne et non une réponse aux besoins réels de la population wallonne.

Il convient donc de créer en Wallonie, 10.000 places supplémentaires d'ici 2022 et 14.000 places en 2030. Comment ? En s'appuyant essentiellement sur le secteur privé.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, il faut modifier les règles du jeu. Bien que les normes de qualité soient les mêmes pour tous les milieux d'accueil, les règles prescrites diffèrent sensiblement selon le statut.

Ainsi, dans une crèche subventionnée[36], une puéricultrice pourra accueillir sept enfants. Si elle décide de devenir accueillante privée, la même puéricultrice ne pourra en accueillir que quatre et, en maison d'enfants, deux puéricultrices sont nécessaires pour neuf enfants !

Il faut soutenir & développer les initiatives

Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre d'accueillantes autonomes pouvant s'associer mais aussi d'harmoniser le nombre d'enfants pouvant être accueillis par un membre du personnel et d'instaurer une prime annuelle par place créée. Ces mesures combinées à la mise à disposition de locaux et à l'augmentation de la déductibilité fiscale pour la garde d'enfants devraient donner des résultats substantiels.

Les chefs d'entreprise doivent pouvoir créer des structures d'accueil destinées aux enfants de leurs personnels (dans le respect du Code qualité de l'ONE). Actuellement, les patrons qui souhaitent ouvrir des structures d'accueil réservées à leurs employés ne le peuvent pas. Ils doivent ouvrir une partie des places créées à des extérieurs, ce qui décourage quasiment tous les employeurs en Wallonie. Pourtant, toute place créée par un employeur libère une place ailleurs pour un enfant dont les parents n'ont pas cette chance...

A côté de cet objectif, une plus grande flexibilité des horaires au-delà de la plage 7-18 h, cinq jours sur sept, constitue un plus dans la lutte menée à l'encontre d'un des principaux pièges à l'emploi et d'une des causes primordiales de précarisation que constitue l'absence de solution d'accueil[37].

Il faut également soutenir et développer des initiatives telles que les crèches mobiles (les bébés-bus) et autres initiatives du même type pour la garde des enfants malades.

[36] *Une place subsidiée par l'ONE coûte 6000 euros par an et cela ne comprend pas tous les coûts (infrastructure, intendance, nettoyage des locaux, etc.). On estime que le véritable coût d'une place d'accueil tous frais confondus tourne autour de 25.000 euros par an*

[37] *Rapport du Conseil Supérieur de l'Emploi, 2007*

5. Une Wallonie plus « clean »

L'abandon de déchets qui salissent nos espaces publics et nos bords de route mais aussi les tags constituent, dans certains endroits un fléau qui agit comme un repoussoir. Il dégrade le cadre de vie des habitants et des usagers et ternit l'image et l'attractivité des lieux.

Cela doit cesser et à l'image du principe de tolérance zéro appliqué pour les incivilités, nous ne pouvons plus admettre cette dégradation de notre environnement.

Il nous faut établir un véritable plan de bataille, composé d'un panel de mesures complémentaires à l'instar de ce qui a été réalisé, il y a quelques temps, dans la lutte contre les dépôts sauvages de pneus.

Il faut tout d'abord en revenir aux fondamentaux. Cela signifie appliquer le **principe du pollueur-payeur**, notamment par la mise en place d'une fiscalité et d'amendes incitatives mais aussi multiplier les outils de proximité pour le tri et la gestion des déchets (bulles à verre et éco-coins sur les parkings). Une gestion efficace du traitement des déchets suppose aussi que chacun (citoyen, entreprise, entité) puisse choisir son mode d'élimination tout en prévoyant une taxation plus basse, voire inexistante si le déchet, lors de son élimination, apporte une plus-value. Cela implique, encore une fois, un changement des mentalités : un déchet est potentiellement une marchandise qui peut servir à une industrie et qui a donc potentiellement une valeur. Il faut encourager, par exemple fiscalement, les modes de traitement propres par rapport aux incinérateurs ainsi que les collectes sélectives et, bien entendu, l'utilisation d'emballages biodégradables.

Favoriser des partenariats publics-privés est essentiel car ils devraient nous permettre d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix.

6. Une Wallonie plus généreuse envers ses seniors

LE SAVIEZ-VOUS ?

En Wallonie, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus doublera quasiment dans les cinquante prochaines années passant de 590.000 à 1.072.000 personnes.

A politique inchangée, les charges des pensions pour les pouvoirs publics augmenteront de 3,6% du PIB* à l'horizon 2030.

**1% du PIB représente 4 milliards €*

Les aînés seront de plus en plus nombreux : une pension suffisante doit leur garantir leur pouvoir d'achat.

Le financement futur des pensions impliquera diverses mesures.

L'augmentation du taux d'emploi et le report du départ effectif à la retraite devraient permettre de ne pas toucher à l'âge légal de la pension (65 ans). En effet, une part importante du financement de la sécurité sociale et, notamment des pensions, repose sur les cotisations sociales. L'augmentation du taux d'emploi et le report du départ effectif à la retraite sont, dès lors, deux mesures indispensables pour augmenter le volume global des cotisations sociales.

Le Bureau du Plan le souligne d'ailleurs en indiquant que ces mesures réduisent le coût budgétaire du vieillissement et relèvent aussi légèrement la croissance économique par rapport à un scénario sans réforme.

La réduction de l'endettement public est une condition essentielle pour maintenir le régime des pensions. A cet effet, il est impératif de s'inscrire dans la trajectoire que le Conseil supérieur des Finances a esquissée pour un retour à l'équilibre de l'ensemble des entités en 2016.

Dès que l'équilibre aura été atteint, il sera à nouveau possible d'alimenter le Fonds de vieillissement (Fonds alimenté à hauteur de 18.911.328.293 € au 31 août 2012).

La réduction des charges d'intérêts résultant d'un retour à l'équilibre pourra donc également être utilisée à terme pour compenser en partie les coûts du vieillissement.

Comme dans d'autres pays européens, une grande **réforme du régime des pensions** doit être menée. Elle impliquerait un nouvel équilibre entre les techniques de répartition et de capitalisation, et une harmonisation des différents régimes.

Elle garantirait la viabilité du système tout en permettant une augmentation du taux de remplacement et un lien plus fort avec les prestations de travail.

Ces mesures doivent être étoffées pour garantir à chaque pensionné **un pouvoir d'achat décent.** Ainsi, la liaison au bien-être des pensions les plus basses et les plus anciennes et de la GRAPA (Garantie de revenus aux personnes âgées) doit être maintenue.

Une généralisation des pensions complémentaires, comme cela s'est fait dans d'autres pays européens, doit être entreprise, en concertation avec les partenaires sociaux. Le second pilier doit également être étendu aux contractuels de la fonction publique.

En outre, nous devons concrétiser un véritable droit inconditionnel à la pension en réalisant **une libéralisation totale de travail autorisé après l'âge légal** de la retraite. Les personnes qui travaillent plus longtemps paient toujours des cotisations de sécurité sociale et des impôts alors même qu'elles ne se constituent pas de droits supplémentaires. Elles font donc preuve d'une plus grande solidarité.

Enfin, les pensions doivent être un instrument de reconnaissance du travail effectué au profit de la société. Le système doit veiller à respecter le principe général d'une proportionnalité entre l'effort de cotisation et les prestations obtenues. A cet effet, l'introduction d'un **« bonus travail-pension »** consistant en la revalorisation de chacune des années de travail effectivement prestée renforcerait le lien entre le travail, les cotisations versées et la pension reçue.

Le relèvement progressif de l'espérance de vie est à saluer. Encore faut-il que cette période puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Outre la nécessité de pouvoir offrir une pension décente, il faut également répondre à certains aléas de la vie.

Les réformes préconisées s'orientent dans deux directions. Tout d'abord, nous devons faire face à la demande de plus en plus pressante visant à **accroître le nombre de lits en maison de repos et en maison de repos et de soins**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon les estimations du Bureau du Plan (BFP), les quelques 47.000 places disponibles actuellement seront loin de suffire afin de rencontrer la demande qui enflera dans les dix ans à venir. Le BFP estime que 63.300 places seront nécessaires à moyen terme (dix ans) et 131.500 à l'horizon 2050.

Il n'y a plus un instant à perdre lorsque l'on connait la lenteur avec laquelle les décisions sont arrêtées et concrétisées.

L'objectif est de laisser aux seniors la liberté de choix : si les personnes âgées ou dépendantes souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile, il faut prendre des mesures pour le permettre. Ceci pour des raisons humaines et psychologiques évidentes mais également en raison du moindre coût engendré par un tel choix. L'impact sur l'aide à domicile est donc indéniable tant en termes de personnel que de budget affecté à cette politique.

Parallèlement à l'augmentation des lits en infrastructure d'accueil, le chiffre des 38.600 bénéficiaires des soins à domicile en Wallonie devrait connaître une augmentation sensible. Ils seraient 47.500 dans dix ans et 84.800 en 2050[38].

Alors que 9 maisons de repos sur 10 sont aujourd'hui déjà à la recherche de personnel infirmier, on peut aisément concevoir quelle sera la demande avec l'expansion du *« papy-boom »*. Seuls dix pourcent des diplômés en soins infirmiers s'orientent vers les soins aux personnes âgées alors que le déficit d'emplois qualifiés dans ce secteur est criant. Afin de le résorber, on estime dès lors qu'il faudrait multiplier par dix le nombre d'infirmières et d'infirmiers qui choisissent les soins aux seniors.

Au regard de ces données, on comprend mieux que la Région doit renforcer son effort financier en termes d'heures subventionnées, de formation de personnel ainsi que d'attractivité de la profession.

[38] *Incidences des évolutions démographiques sur les dépenses de santé, Perspectives belges (Royaume et Régions) et européennes, Micheline Lambrecht (Bureau du plan), Intervention dans le cadre du Midi du CIB (Centre de services Interpharmaceutiques pour la Belgique), 26 mars 2009 – « De Ouwe Schuur », Overijse*

7. Une Wallonie soucieuse de la santé de ses concitoyens.

La santé est une de nos premières préoccupations. Elle trouve sa source dans quatre valeurs essentielles : solidarité, liberté, responsabilité et respect de la personne humaine.

« ***La solidarité*** *doit être totale lorsque la vie bascule »*[39] : le droit aux soins de qualité pour un personne, quelle que soit sa situation sociale et financière, est un droit fondamental.

Le principe de **liberté** est fondamental. C'est le droit de choisir qui son médecin, qui sa mutuelle, qui son hôpital ou sa maison de repos.

Poser un diagnostic, déterminer une thérapeutique sont des actes primordiaux dans l'exercice libre de la profession médicale : ils garantissent une médecine de qualité, qui ne peut se voir imposer des limites, contraintes ou influences visant à limiter ses choix.

La **responsabilisation** des prestataires de soins, des organismes assureurs et des patients doit permettre d'utiliser de manière optimale les ressources de l'assurance-maladie. Il faut freiner la surconsommation, rendre transparente la gestion des cotisations des assurés, réduire les risques de pathologies grâce à un système de prévention et d'éducation à la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA SANTÉ : UN VECTEUR D'EMPLOI
En se limitant aux activités de base, la santé occupe quelques 400.000 personnes, soit 9,38 % de la population active. Plus que l'enseignement et deux fois plus que le secteur de la construction.

- Les autorités publiques de la santé = 5.000 personnes
- Les mutualités = 20.000 personnes
- Les assureurs privés : NC
- L'industrie pharmaceutique = 30.000 personnes
- L'industrie des dispositifs médicaux = 5.000 personnes
- Les prestataires de soins = 335.000 personnes

A ces travailleurs, il faut ajouter les fournisseurs de biens et services autres que les firmes pharmaceutiques et d'équipement médical (informatique, intérim, entretien des bâtiments, etc.), les associations.

(Source : extrait de l'étude d'ITINERA « L'avenir des soins de santé : Oser le diagnostic et les thérapies », par François Daue et David Crainich, déc. 2008, éd. ASP.)

[39] *Jean Gol, Librement, 1992*

Il faut aussi oser repenser la santé dans sa dimension humaine et sociale.

Le rôle des pouvoirs publics n'est pas de prendre les décisions à la place des citoyens atteints par la maladie mais de leur fournir les outils dont ils ont besoin pour effectuer les bons choix, aux bons moments (sans attendre le déclenchement de la maladie). Une attention particulière sera réservée aux personnes fragilisées.

Le contexte financier actuel nécessite une gestion parcimonieuse : il convient de rappeler qu'une part substantielle des efforts à fournir doit intervenir dans le domaine extra-sanitaire. Mais que d'autres secteurs doivent être impliqués dans la mise en œuvre et la réalisation de politiques favorables à la santé : logement, éducation, enseignement, infrastructures sportives...

Dans ce contexte, la prévention est aussi importante que les soins. Accorder une attention à la promotion de la santé réduira d'autant le coût des soins. Ainsi, d'une simple fonction de remboursement, le **rôle des mutuelles** serait plus étroitement lié au choix et à la guidance des services, en travaillant de manière active et ciblée avec les prestataires de soins et de services.

En matière de prévention et de promotion de la santé, les **pouvoirs locaux** (communes et CPAS) doivent participer à l'action : désigner, par exemple, un échevinat de la santé, créer des synergies avec les échevinats, assimiler les compétences de la petite enfance, de l'enseignement, du logement, du sport, des seniors...

Favoriser une culture de la santé en améliorant l'information et la motivation de tous pour effectuer des dépistages réguliers procède également d'une démarche qui vise à améliorer l'état sanitaire de la population. D'où une économie substantielle sur les soins curatifs.

Pour les malades chroniques, nous souhaitons instaurer un véritable **« Maximum à Facturer »**. En effet, ce sont d'abord les personnes atteintes de maladie grave et/ou chroniques, quels que soient leurs revenus, qui doivent être soutenues.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Evolution des dépenses sociales en % du PIB

	2011	2030	2060
Allocations familiales	1,6	1,6	1,4
Chômage et prépensions	2,4	1,6	1,4
Soins de santé et incapacité de travail	9,6	11,0	12,5
Pensions	9,9	13,6	14,5
Autres dépenses sociales	1,7	1,7	1,6
Total	25,2	29,5	31,4

NB : 1 % du PIB équivaut à +/- 4 milliards €

(Source : BFP)

8. Une Wallonie plus ferme et plus responsable pour celles et ceux qui veulent vraiment s'intégrer

Même si la Wallonie est la Région qui accueille le moins de demandeurs d'asile et d'immigrés en Belgique, nous devons définir quelle politique d'intégration nous voulons.

Faut-il rappeler le constat tranché mais réaliste de Daniel Ducarme « *l'intégration est un échec* » (RTL 13/10/2002) posé il y a dix ans ?

Si 28% de la population belge totale n'a obtenu que le cycle primaire ou moins, ce chiffre monte à 44% en ce qui concerne la population née hors Union Européenne ; 39% le cycle secondaire mais à peine 30 % pour ce qui est de la population née hors Union Européenne ; 32 % a atteint le troisième cycle d'enseignement pour seulement 26% de la population née hors Union Européenne[40].

Dire que rien n'est fait à cet égard dans le sud du pays serait abusif mais, d'une part, nous nous trouvons face à une mosaïque d'organismes et, d'autre part, il n'y a pas d'objectif précis et d'évaluation de la politique menée.

C'est pourquoi nous voulons mettre en œuvre une véritable politique d'accueil structurée des migrants. Ceci implique que soit mis en place un **parcours d'intégration individuel obligatoire** pour les primo-arrivants en Wallonie.

Comment espérer s'intégrer dans notre société si l'on n'est pas disposé à se consacrer à un apprentissage minimal d'une des langues nationales ainsi que des droits mais aussi les obligations incombant aux citoyens ?

Mettre en oeuvre une véritable politique d'accueil

Un plan individuel d'insertion professionnelle devrait compléter le dispositif.

De la sorte, la Région wallonne comblera une carence en termes d'accompagnement organisé des migrants, de développement de la cohésion sociale et ainsi elle pourra mieux promouvoir la citoyenneté partagée.

[40] *Source Eurostat, Indicators et Immigrant Integration, 2011, pp. 106, 108, 110*

9. Une Wallonie plus transparente

La bonne gouvernance comme mode de gestion des politiques publiques

Les politiques publiques ne seront efficaces que si elles poursuivent deux principes essentiels :

- la lutte systématique contre les gaspillages, les budgets mal utilisés, redondants ou non prioritaires, les dépenses excessives[41] et arbitraires de manière à dégager des moyens budgétaires et à les affecter aux besoins réels. Ceci suppose la mise en place d'un **audit généralisé, indépendant et impartial des finances wallonnes** – la fixation et le financement de priorités;
- des actions orientées exclusivement et directement vers les citoyens et les entreprises. Ceci repose sur la concrétisation d'un vaste mouvement de **simplification** comprenant trois axes majeurs :
  - → la simplification des principales législations et procédures auxquelles sont exposés les citoyens et les entreprises dans leur vie quotidienne dans les domaines les plus divers ;
  - → la traçabilité complète et informatisée de toutes les procédures que les citoyens et les entreprises doivent suivre pour leurs dossiers ;
  - → l'inscription de délais de rigueur à toutes les étapes de la procédure et la possibilité de sanctionner financièrement les autorités défaillantes si elles dépassent les délais pour rendre une décision ou si elles ne rendent pas de décision. Dans tous les cas, l'absence de décision doit être assimilée à une réponse favorable de l'autorité. S'inscrivent dans cette démarche, le respect ferme par les pouvoirs publics du délai de 30 jours recommandé par l'Union européenne pour s'acquitter des factures de leurs fournisseurs.

La bonne gouvernance comme mode de fonctionnement des services publics

La part de la fonction publique est telle que pour concrétiser avec succès de nouvelles réformes, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur une administration efficiente, de qualité, résolument orientée vers l'avenir, à l'écoute et au service de la population, des entreprises et des collectivités locales de Wallonie.

[41] *La dette wallonne a progressé de 25% en quatre ans (Source ICN avril 2013)*

L'objectivation des recrutements et des promotions

Défendre la fin de la politisation à tous les échelons de l'administration est illusoire. Il importe plutôt de redéfinir enfin les rôles de chacun : décideurs politiques, cabinets et dirigeants d'administration. Le rôle du cabinet doit se limiter à la préparation politique des dossiers et à la mise en œuvre de la politique que le Ministre souhaite suivre. Par ailleurs, les relations entre le plus haut responsable de département et le Ministre doivent être marquées par la confiance réciproque. Cela induit presqu'inévitablement que le directeur général soit choisi par le Ministre.

Si l'on admet le caractère partisan dans la désignation du plus haut fonctionnaire, cela ne peut se concevoir que si la personne pressentie dispose des compétences et des qualités suffisantes pour occuper le poste. La délivrance par une haute Ecole de l'administration publique d'un certificat de management public s'inscrit dans cette nécessité de vérification des compétences. Cette haute Ecole doit néanmoins offrir toutes les garanties d'impartialité et d'égal accès à la fonction publique.

Introduire le scrutin majoritaire et l'élection directe du Ministre-président

C'est parce que nous voulons prendre à bras le corps la question du décalage entre le citoyen et le débat politique que nous proposons l'élection directe des Ministres présidents wallons et bruxellois. Ce choix direct pour celui qui va présider aux destinées politiques de la Région pourrait incontestablement rendre à l'électeur un rôle décisionnel décisif. Le débat électoral portera ainsi sur le projet régional concret que chaque parti propose de réaliser.

Une présidence tournante du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles serait établie entre le Ministre-président wallon et le Ministre-président bruxellois.

C'est également l'occasion d'entamer un débat sur l'évolution de notre système proportionnel.

Le système proportionnel que nous connaissons actuellement conduit à donner au corps électoral la compétence d'élire directement les parlementaires wallons et bruxellois. Cependant, lorsqu'il s'agit de nouer les accords de gouvernement, le débat est entièrement confisqué par les partis politiques. Ce deuxième tour de fait échappe donc aux citoyens. Nous sommes dès lors en faveur de l'instauration d'un système qui permet aux électeurs de se déterminer en faveur d'une coalition gouvernementale et donc d'un projet de majorité régionale. L'idée n'est pas de revenir sur les acquis du système proportionnel en termes de représentativité parlementaire mais bien de permettre au citoyen de jouer un rôle actif dans la détermination du projet politique qui doit être mené dans sa région.

La formation des fonctionnaires

La formation des fonctionnaires, que ce soit dans les administrations régionales, locales ou les parastataux ou para-régionaux est indispensable à l'obtention d'une administration efficace et de qualité.

Une évaluation constante et objective, régulière mais aussi globale

L'évaluation doit devenir une source de motivation pour les fonctionnaires, permettre de limiter la politisation des nominations et doit devenir un instrument de la gestion des carrières.

Dans ce cadre, il est indispensable de mener une politique active et humaine en matière de lutte contre l'absentéisme.

La continuité du service public et des services plus accessibles

Nous prônons le service minimum et l'extension des horaires d'ouverture des services publics (ouverture le samedi matin et/ou en soirée (à raison d'une fois par semaine), guichet unique...).

La limitation des rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques et du nombre de fonctions dirigeantes

Nous voulons plafonner, dans un souci de bonne gestion, les rémunérations des dirigeants des entreprises publiques de manière à ce qu'elles n'excèdent pas la rémunération brute d'un Ministre.

Par ailleurs, nous voulons réduire globalement d'un tiers le nombre de fonctions dirigeantes dans les multiples structures, organes et autres services administratifs régionaux.

Conclusions

Conclusions

Dans ces quelques pages, nous avons voulu indiquer la direction et l'orientation qui devraient être prises. Nous n'avons pas la prétention de vouloir tout réformer, ni de prétendre que rien n'a été entrepris avec succès jusqu'à présent.

Nous n'avons pas non plus voulu faire dans le sensationnel à chaque paragraphe. Selon un adage oriental, le mensonge est chatoyant alors que la vérité est souvent décevante. La Wallonie n'a pas besoin de pensées désordonnées mais de réformes structurantes, éprouvées et d'un retour aux fondamentaux.

Au commencement, dit-on, était le verbe... mais l'avons-nous vraiment dépassé pour passer à l'action ? Trop souvent encore les réformes, pourtant indispensables, s'enlisent, les parties-prenantes se neutralisent. Pourtant il est plus que temps.

L'histoire n'est pas un fluide qui passerait à travers les êtres humains. Elle est une succession de choix. Elle est ce que les hommes en font. Rien n'est immuable, tout peut être transformé. C'est la volonté des femmes et des hommes qui crée l'avenir et donne un sens à notre cheminement.

Il faut, dès lors, faire preuve d'engagement, de volonté mais aussi – et peut-être surtout - d'optimisme.

Non un optimisme béat qui élude les problèmes mais celui qui donne foi dans le futur de notre Région en ayant conscience des efforts considérables à fournir pour redresser la situation. Il n'est pas question de prétendre qu'un claquement de doigts suffira à sortir la Wallonie de l'ornière. C'est d'un véritable choc culturel dont elle a besoin. Un traitement qui se nourrit d'enthousiasme, de fierté et d'une révolution des mentalités.

Nous ne parviendrons à infléchir sensiblement et durablement les indicateurs socio-économiques que si tous nos efforts convergent vers la création de nouveaux emplois. Renforcer le dynamisme des entreprises, valoriser cet esprit d'entreprendre qui fait défaut, accroître la qualité de la formation, améliorer la valeur de nos institutions et de notre cadre de vie... constituent les conditions nécessaires, indispensables, pour multiplier les postes de travail.

Sans nier les problèmes que connaît la Wallonie, il est urgent, au contraire, de parler de ce qui va, de montrer que la Wallonie est une région qui produit, qui vit.

La Wallonie dispose d'atouts importants, elle a de réelles cartes en main susceptibles d'assurer son redressement économique et social.

Oser des réformes, abandonner les mesures cosmétiques

Sans doute, ces atouts ne sont pas exploités comme ils le devraient. Certains n'ont de cesse de les énumérer, espérant ainsi compenser quelque peu la liste des paramètres plus mitigés.

Dresser une liste des atouts ne suffit pas : il convient de les concrétiser en succès. Il faut oser des réformes et abandonner les mesures cosmétiques.

C'est l'affaire de tous : décideurs politiques, salariés, entrepreneurs, fonctionnaires, journalistes... En un mot, c'est l'affaire des Wallonnes et des Wallons.

Cet ouvrage contient un grand nombre de mesures visant à innover, créer, multiplier de nouvelles PME mais aussi soutenir et développer les PME existantes.

Cet ouvrage est également un plaidoyer pour une **réindustrialisation de la Wallonie**.

La fatalité n'existe pas ! On présente parfois cette désindustrialisation comme une conséquence logique de l'évolution de nos économies. On dit parfois que, faute de pouvoir concurrencer la main d'œuvre sous-payée de certains pays, toutes nos industries sont destinées à disparaître. **C'est faux**. Raisonner ainsi, c'est raisonner comme le font les déclinologues et les catastrophistes. Nous voulons, au contraire, donner de l'espoir et des perspectives à tous ceux qui veulent se retrousser les manches.

La désindustrialisation, c'est avant tout la conséquence de choix politiques erronés. Cette réindustrialisation dont il est question ici doit évidemment passer par l'innovation technologique. Ce dont on parle ici, ce sont des industries à haute qualification. L'Allemagne, qui nous ressemble à maints égards, a aujourd'hui réussi ce défi relevé il y a plusieurs années.

Nous devons augmenter les moyens alloués à la **recherche & développement**. Nous devons libérer des milliers d'**hectares** pour accueillir des activités industrielles. Nous devons simplifier les procédures administratives conduisant à l'octroi de permis pour l'implantation des entreprises dans des zones prévues à cet effet. Nous devons simplifier notre règlementation urbanistique. Nous devons rationaliser, coordonner, fusionner les structures de recherche, les instruments économiques et financiers, les formations professionnalisantes, les organismes de recherche d'emplois et tant d'autres choses encore qui existent en surnombre.

Nous devons simplifier, évaluer, former et redynamiser notre administration. Nous devons faciliter les démarches des **investisseurs potentiels**, qu'ils soient étrangers ou nationaux. Nous devons entretenir et développer les grosses **infrastructures** routières (et sacrifier celles qui ne servent à rien). Nous devons développer le fret. Nous devons développer les infrastructures sur les voies navigables.

Nous devons mieux exploiter nos ressources naturelles (l'eau (l'or bleu), le calcaire (l'or blanc), l'agroforesterie (l'or vert), etc.). Nous devons former plus de techniciens, de scientifiques, d'ingénieurs, etc. Nous devons revoir notre politique énergétique, un des grands échecs de la majorité régionale actuelle. Le système des certificats verts est en faillite et est une des causes de l'augmentation substantielle de notre facture d'électricité. Le choix idéologique du *« tout à l'éolien »* ne créé que très peu d'emplois, ne favorise pas l'innovation et ne nous assure pas la sécurité énergétique. Nous devons, au contraire, installer de nouvelles unités de production pour les autres sources d'énergie. Nous devons moderniser les centrales existantes Nous devons mener une politique active de prospection et d'exploitation de gisements potentiels.

Une Wallonie prospère, une Wallonie innovante, une Wallonie entrepreunariale, une Wallonie réindustrialisée, c'est possible. L'industrie qui assura sa grandeur par le passé pourrait fort bien être la clé de son avenir.

L'avenir des femmes et des hommes de cette Région ne peut être abandonné entre les mains des technocrates, discuté uniquement entre consultants, arrêté par des élites déconnectées du terrain. Les impulsions et les réformes proposées resteront lettre morte si les citoyens ne sont pas mobilisés pour relever ce défi. Un défi qui est également une formidable aventure destinée à échafauder un authentique projet de société.

Succédant à une Wallonie assiégée par le doute et les questions, nous voulons une Wallonie optimiste, volontaire, gagnante. La Wallonie optimiste ne sera pas moins sociale, pas moins solidaire mais nous la voulons fière de ses réussites.

Nous voulons que les Wallons reprennent confiance, confiance en eux-mêmes, tout d'abord ; confiance dans la capacité collective de se relever, de retrouver une place dans les régions les plus prospères.

Résumé

Introduction

Aurais-je encore un emploi demain ? Et mes enfants ? Comment finir le mois ? Comment et où caser bébé sans se ruiner pour pouvoir travailler ? Quel enseignement pour mes enfants ? A quel prix ? Pourrais-je encore bénéficier de soins de qualité à prix raisonnable à l'avenir ? Mes enfants pourront-ils encore acheter leur logement ? Où vais-je finir mes vieux jours ? Quelle solidarité en cas d'accidents de la vie ? Comment vais-je faire vivre ma famille ? Quelle pension pour demain ? Comment vais-je me chauffer cet hiver ? Comment faire face au coût des transports ? Des loisirs ? Comment puis-je épargner en toute sécurité ? Pourquoi tant d'impôts/taxes... ? Oserais-je lancer mon entreprise ? Pourquoi est-ce si compliqué de lancer son affaire ? Quel cadre de vie ? Pourquoi est-ce si cher d'engager quelqu'un ?

Voici, parmi d'autres, l'une ou l'autre question que les Wallonnes et Wallons se posent aujourd'hui. Cet ouvrage ambitionne d'y répondre et propose des pistes progressistes qui tournent résolument le dos aux réflexes conservateurs.

La Wallonie a besoin non pas d'un énième plan mais d'une simplification.

La Wallonie est trop souvent désarticulée parce qu'elle abonde en structures diverses à tous les niveaux.

Nous voulons concrètement redynamiser ces outils et autres structures.

Ce document entend simplifier, uniformiser, harmoniser et donner davantage de force aux leviers de la puissance publique.

Ce qui mine la Wallonie, c'est le conservatisme, la tyrannie du statu quo. Il nous faut créer un point de rupture pour faire évoluer notre Région.

Nous voulons que les Wallons s'approprient le débat sur l'avenir Wallon.

Objectif : des emplois en plus

Le redressement wallon implique nécessairement une augmentation du volume de l'emploi et essentiellement du taux d'emploi privé : c'est le but ultime de cette analyse, toutes les autres mesures convergeant vers cet objectif.

Pourquoi est-ce si important ? L'augmentation de l'emploi induit non seulement une réduction du chômage et donc de la précarité tout en permettant une hausse du pouvoir d'achat. En outre, cela permet d'élargir la base imposable sans accroître le taux d'imposition. L'emploi est source d'épanouissement personnel, de valorisation et d'autonomie.

La Wallonie peut s'enorgueillir de figurer parmi les régions au monde le plus socialement avancées. Nous bénéficions en effet d'un secteur non-marchand très développé. Des milliers d'hommes et de femmes travaillent chaque jour avec passion, ferveur et idéalisme pour accueillir, former, enseigner, soigner, épauler, accompagner et loger leurs semblables. Ce secteur est une formidable opportunité pour libérer notre force de travail. Pas de secteur marchand sans secteur non-marchand.

Inutile de préciser que dans un contexte d'autonomie fiscale de plus en plus poussée (cfr. nouvelle loi de financement), l'élargissement de l'assiette des recettes est fondamental. Le montant de l'autonomie fiscale des Régions s'élève désormais à 12 milliards €.

Très concrètement, nous devons être en mesure de créer à l'avenir 30.000 emplois nets par an alors que nous avons créé, ces dernières années, de 11.000 à 12.000 unités. On voit, dès lors le saut que nous devons accomplir dans les prochaines années afin de doper l'emploi (intérieur) wallon qui se chiffre à 1.225.000 personnes.

Contexte démographique, institutionnel & financier

Les réformes que nous devons entreprendre s'inscrivent bien entendu, dans un contexte déterminé qui influencera les actions à mener. Il faut désormais considérer que ce sont autant d'opportunités à saisir et non des entraves qui freinent le rebond wallon.

On ne peut notamment passer sous silence l'évolution tant démographique que sociologique qui marquera la Wallonie. Cela se traduira par une hausse de la population de 12,5% et une augmentation de 250.000 ménages d'ici 2026. L'impact en termes de logements, de crèches, d'écoles, de mobilité... est évident. Dans les 12 prochaines années, il conviendrait de créer plus de 14.500 logements par an, soit 50 % de plus qu'actuellement.

Nous serons également confrontés à des défis environnementaux, énergétiques et alimentaires. Les enjeux concernant l'appropriation du sol, la périurbanisation du territoire, la sécurité d'approvisionnement énergétique mais aussi alimentaire en sont des exemples parmi d'autres.

Assainissement des finances publiques oblige: les réformes proposées s'inscrivent cependant dans un cadre financier restrictif. Une nouvelle loi de financement s'imposera bientôt, corsetant les moyens de la Région. Une gestion financière rigoureuse sera nécessaire dans les prochaines années. Chaque euro sera compté.

Eradiquer les gaspillages en tout genre n'est autre que la traduction concrète et visible d'un état d'esprit, d'une culture de la nouvelle gestion publique. C'est la traduction tout simplement d'une méthode de gestion budgétaire exigeante à savoir le « budget base zéro » que nous appelons de nos vœux.

Dépister de manière scientifique et obsessionnelle les gaspillages, c'est radicalement tourner le dos au saupoudrage, au donnant-donnant, aux arrangements entre amis. Il s'agit d'une rupture avec le passé et avec des pratiques sur lesquelles on a trop souvent fermé les yeux.

Peut-on encore se permettre de gérer le groupe TEC avec 85 administrateurs et 11 directeurs généraux et directeurs généraux-adjoints alors que De Lijn ne compte que 11 administrateurs et 6 directeurs généraux tout en transportant le double de passagers ?

Est-il concevable dans un tel contexte d'avoir découpé le territoire wallon en cinq zones TEC et donc d'avoir constitué six conseils d'administrations et comités de directions ? Il faut, en effet, compter en plus la SRWT !

Dans le même temps la RATP (Paris) transporte onze fois plus de passagers et est pilotée par 27 administrateurs et 4 directeurs généraux !

Le logement social présente lui aussi des poches d'économies potentielles. En Wallonie, le secteur est géré par 1.104 administrateurs pour 68 sociétés de logement social (c'est-à-dire 68 directeurs-gérants, directeurs financiers, services juridiques...) gérant à peine 96.000 logements. Dans le même temps, la région de Reims (France) s'est dotée d'une seule société s'occupant de 40.000 logements avec 24 administrateurs, un directeur, ...

Peut-on admettre des dépenses de communication pour plus de 18 millions € au cours des quatre premières années d'une législature ?

Dégager les moyens budgétaires vers les priorités choisies rigoureusement (recherche, formation...) suppose également de recourir à un audit généralisé, indépendant et impartial des finances wallonnes.

Il est devenu nécessaire que chacun abandonne ses tabous et autres « vaches sacrées ». Le temps n'est plus à s'enfermer dans des conflits idéologiques d'une autre époque.

Il faudra désormais faire mieux avec moins de moyens. Ceci induit une autre manière d'aborder les dossiers comme ceux de la mobilité (Ex : transports en commun : loueurs privés versus travail en régie), des crèches (gardiennes autonomes privées versus crèches « *publiques* ») ou encore du logement social (accession à la propriété via le crédit social ou recours aux agences immobilières sociales versus construction de logements sociaux)... A résultat égal, la voie la moins coûteuse pour les finances régionales doit impérativement être choisie.

De nouvelles compétences, en emploi, santé, allocations familiales, économie... sont transférées aux Régions et Communautés pour un montant de plus de 20 milliards €. Il s'agit pour la Wallonie de transformer cet apport de compétences et de moyens y afférents en une formidable opportunité : davantage de masse critique mais aussi plus de cohérence, d'efficacité, de lisibilité dans la gestion.

En matière d'emploi notamment, il faut profiter de ce transfert pour harmoniser les différents régimes d'aides mais également les simplifier (APE, réduction ONSS, activation des allocations de chômage...). Ils doivent être lisibles pour l'ensemble des parties prenantes.

Pourquoi alors ne pas harmoniser les différents types d'aide que l'on connaît actuellement ? Nous aurions un seul régime d'aide, par exemple, sous forme d'un pourcentage à déterminer de prise en charge de rémunération annuelle brute. Nous aurions un seul régime d'aide dont le principe serait commun aux divers secteurs : marchand, non-marchand, pouvoirs locaux.

Un régime unifié et harmonisé permettrait un fonctionnement simplifié et un octroi plus rapide des aides à l'emploi. Ceci constituerait une réponse adéquate à un certain nombre de plaintes concernant les retards administratifs en matière de traitement de dossiers pour l'octroi des APE (Aide à la Promotion de l'Emploi). Il n'est pas rare que le délai de maximum 120 jours soit dépassé.

La lourdeur du système débouche sur trop d'occasions manquées. Les employeurs marchands ne parviennent pas à engager un travailleur dans les délais impartis.

Il faut aussi lutter contre l'absence de transparence dans l'octroi des points APE non-marchand essentiellement. Il faut éviter le pouvoir discrétionnaire d'un seul Ministre.

C'est pourquoi, nous voulons publier le cadastre des emplois APE non-marchands (à l'instar de ce qui est fait à Bruxelles). Il faut également associer étroitement le ministre fonctionnel aux décisions d'octroi afin qu'il contrôle l'octroi de ces aides à l'emploi destinées aux structures relevant de ses compétences.

En effet, c'est au niveau fonctionnel que l'on perçoit le mieux l'intérêt d'accorder des moyens dans tel ou tel projet. On peut même aller plus loin en confiant la compétence uniquement aux ministres concernés.

Nous devons saisir les opportunités qui se présentent. On peut penser aux stages d'intégration en entreprise, toujours pas activés en Wallonie et qui permettraient à 3.800 jeunes de bénéficier d'une expérience solide.

Contexte socio-économique

Le PIB par habitant en Wallonie, c'est-à-dire le niveau de richesse wallonne, atteint 88% de la moyenne européenne pour 118,2% en Flandre. Par ailleurs, on relève de fortes disparités entre sous-régions dans le sud du pays. Le Brabant wallon caracole à plus de 131 % alors que le Hainaut peine à se hisser à 78%.

Depuis quelques années, on constate une timide convergence du taux de croissance avec le nord du pays mais le retard reste conséquent. Certains se demandent d'ailleurs si ce n'est pas davantage la Flandre qui marque le pas plutôt que la Wallonie qui progresse !

Quoi qu'il en soit, on peut souligner depuis le début de la crise en 2008, un relatif bon comportement de la Wallonie, dû dans une large mesure, à l'importance du secteur quaternaire (fonction publique au sens le plus large et action sociale) qui joue, de facto, le rôle d'amortisseur.

Evolution taux de croissance annuelle moyen

	2004-2007	2008-2012	2004-2012
Wallonie	2,13%	1,18%	1,66%
Bruxelles	2,28%	0,62%	1,45%
Flandres	2,75%	0,58%	1,66%

Nos faiblesses socio-économiques restent cependant structurellement criantes.

Volet économique

	Population[42]	PIB[43]	IPP[44]	Emploi[45]	Exportations[46]
Wallonie	32,1%	23,9%	28,5%	29,8%	18,6%
Bruxelles	10,4%	18,9%	8,5%	9,3%	2,4%
Flandres	57,5%	57,2%	63,1%	60,9%	79,0%

	Création d'entreprises ('11 et '12)	Nombre d'entreprises moyennes et grandes	Nombre d'entreprises
Wallonie	24,9%	26,2%	28,3%
Bruxelles	19,7%	14,5%	13,2%
Flandres	55,4%	59,3%	58,5%

Volet social

	Population	Chômage	Pauvreté	Précarité des jeunes
Wallonie	32,1%	43,9%	42,2%	45,4%
Bruxelles	10,4%	19,0%	19,3%	26,4%
Flandres	57,5%	37,1%	38,5%	28,2%

Que manque-t-il à la Wallonie en fin de compte ?

Notre Région n'est-elle pas idéalement située, proche de zones économiques majeures et au cœur d'un marché commun ?
Ne dispose-t-elle pas d'infrastructures plurimodales en suffisance ? De travailleurs de qualité ? D'universités reconnues et de chercheurs respectés ? D'entreprises de renommée mondiale ? D'une qualité de vie appréciable ? De citoyens ouverts d'esprit dont la créativité n'est plus à démontrer ? D'artistes réputés ? D'espaces naturels superbes et d'un terroir de qualité ?

Comme en témoignent ces quelques exemples choisis parmi d'autres, la colonne des avantages est loin d'être dégarnie.

Pourtant plusieurs indicateurs de santé économique de la Wallonie restent inquiétants malgré les potions et remèdes administrés. C'est ce que nous appelons le «*paradoxe wallon*».

[42] *SPF Economie – janvier 2013 – Population 2012*
[43] *BNB/ICN : Comptes nationaux (données définitives 2011) – publication 2013*
[44] *SPF Finances –Données relatives à l'exercice d'imposition 2011*
[45] *Population occupée (lieu de résidence) – Source : DIRECTION GENERALISTE STATISTIQUE ET INFORMATION ECONOMIQUE (DGSIE) – « Le marché du travail en Belgique en 2012 » - mars 2013*
[46] *BNB – données août 2013 – période : 2012*

Les entreprises wallonnes : trop peu, trop petites, trop tournées vers le marché intérieur

Tout d'abord, notre économie présente une carence majeure : elle compte trop peu d'entreprises, celles-ci sont trop petites et trop tournées vers le marché intérieur. Plutôt qu'un goût de trop vieux (référence au passé industriel), la Wallonie connaît un goût de trop peu !

Une série de mesures et de réformes doivent donc avoir comme objectif d'infléchir ce déséquilibre.

Alors que la Flandre possède 23 entreprises pour 1000 habitants, elles sont 20,5% pour 1.000 en Wallonie.

Non seulement il faut stimuler l'esprit d'entreprendre mais aussi, une fois le pas franchi, permettre aux entrepreneurs de grandir. C'est fondamental : plus une entreprise se développe, plus elle exporte et innove.

En outre, la valeur ajoutée produite s'accroit avec la taille de l'unité de production.

Si le nombre de grandes entreprises est inférieur à 1%, elles représentent un peu plus de 25% de l'emploi et près de 50% de la valeur ajoutée (richesse produite).

Dans le même ordre d'idée, les dépenses consacrées à la R&D sur le total des dépenses atteignent 2,4% dans les entreprises de moins de 10 salariés pour 17% pour les entreprises de 50 à 250 travailleurs. Ce ratio atteint 55% pour les unités de production de plus de 1000 salariés.

Répartition régionale par taille des entreprises

Salariés	Bruxelles	Flandre	Wallonie
0 personnes	7%	60%	32%
1-4 personnes	12%	59%	29%
5-9 personnes	13%	60%	28%
10-19 personnes	13%	59%	27%
20-49 personnes	14%	60%	26%
50-99 personnes	15%	61%	24%
100-199 personnes	16%	60%	24%
200-499 personnes	19%	60%	21%
500-999 personnes	24%	54%	32%
> 999 personnes	41%	40%	19%

Source : EuroDB-Coface, AWT

L'on perçoit l'importance du «*portage*» et du réseautage «*clustering*». Les grandes entreprises ont un rôle déterminant afin d'ouvrir les portes à l'exportation ainsi que de donner un coup de pouce à la R&D dans les petites.

Notre faiblesse en matière d'exportation apparaît clairement dans le tableau suivant :

Part des exportations dans le chiffre d'affaires 2011

Flandre	53,1%
Bruxelles	58,7%
Wallonie	39,0%

(Source : SPF Economie, PME, Classes moyennes, DGSIE, calculs IWEPS)

L'industrie

Globalement, nous connaissons une sous-représentation de l'industrie innovante. La part de l'industrie développant une haute technologie est trop faible. 9,6% en Wallonie, pour 10,5% en Belgique et 11% dans l'Union européenne. Le meilleur élève est l'Allemagne avec 14,3%.

Il faut noter que la part de l'industrie wallonne dans l'apport de la valeur ajoutée de la Région se maintient à 18,7%, soit un léger tassement de 1,2% en 30 ans alors que l'emploi, quant à lui, s'est réduit de moitié et atteint aujourd'hui 12,7%. Ceci démontre un niveau de productivité élevé.

Faut-il garder une industrie wallonne ? La réponse est sans conteste : oui. Tout d'abord parce que la production industrielle, plus que celle des services influence fortement la croissance de l'économie. Du reste, elle est la source principale des exportations et influence, dès lors, favorablement notre balance commerciale. Enfin, l'industrie est un puissant vecteur de progrès technologique.

Ce rapide tour d'horizon démontre la nécessité d'une réindustrialisation de notre tissu économique et surtout des industries développant des produits situés dans des créneaux à haute valeur ajoutée.

Trois lignes directrices vont guider les orientations que nous souhaitons pour la Wallonie.

1. Pragmatisme et volontarisme en matière de formation et d'innovation.
2. Simplification, clarté et transparence afin de s'affranchir des contraintes : bousculer les conservatismes.
3. Attractivité de notre Région et développement de son potentiel.

Ces trois lignes de forces s'enchevêtrent mais constituent la trame du travail réalisé.

I. Accès à la connaissance et à l'innovation : pragmatisme et volontarisme

Les réformes proposées dans cette partie sont déterminantes si l'on veut booster sensiblement notre emploi. En effet, l'emploi est directement lié au niveau de qualification des personnes en âge de travailler. C'est à ce point vrai que les chances de décrocher un job atteint 30 % tout au plus si l'on est détenteur d'un certificat d'études élémentaires alors qu'elles sont de 80 à 90 % pour celles et ceux qui ont un « master » en poche.

Taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans par degré de qualification (2000-2010) :

Degré de qualification		2000	2010
Faiblement qualifiés	RW	40,2	35,3
	RFI	45,7	42,7
Moyennement qualifiés	RW	60,0	59,9
	RFI	69,1	70,4
Hautement qualifiés	RW	81,4	79,8
	RFI	85,9	84,0

Source : SPF Economie – DGSIE (EFT), calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

La qualification est en lien direct avec le pouvoir d'achat des Wallonnes et Wallons. On ne le sait pas assez mais chaque année d'étude supplémentaire induit une revalorisation salariale de 5 %. Ceci peut être médité également dans le cadre d'une lutte contre les pièges à l'emploi.

La formation tant initiale (enseignement) que continue n'est pas actuellement à la hauteur de nos ambitions. Les élèves francophones ont en moyenne un an de retard sur les élèves néerlandophones. C'est d'autant plus navrant que le simple rattrapage de ce gap accroîtrait de 1% le PIB/habitant wallon.

Il convient donc de réformer l'enseignement afin de mieux intégrer l'école et l'entreprise et ainsi d'acquérir pendant le cursus des compétences liées au travail. Comment ?

1. La formation initiale

- Rapprocher les acteurs économiques de ceux de l'enseignement : Intégrer les représentants du monde de l'entreprise dans les pouvoirs organisateurs des écoles (et pas seulement en technique et professionnelle) afin d'anticiper les évolutions. Logique de bassin d'emploi transcendant les réseaux,
- Rechercher l'équivalence des diplômes entre les enseignements dispensés par l'IFAPME (Région), le Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) et l'enseignement technique et professionnel (FWB),
- Inculquer l'esprit et la culture d'entreprendre ainsi que le goût de se battre. Modifier l'état d'esprit : l'entreprise n'est pas assez reconnue comme lieu de création de richesses,
- Généralisation progressive de l'enseignement en alternance dans la filière technique et professionnelle,
- Réformer l'enseignement : promouvoir l'intelligence des mains,
- Informer les étudiants des débouchés de leurs filières et de l'intérêt des branches « *scientifiques* »,
- Lutter contre l'échec scolaire : le droit à une seconde chance,
- Promouvoir l'excellence : « *l'école ne se bâtit pas dans la facilité* »,

2. Pour la formation continue

- Respecter l'exigence européenne de consacrer 1,9% de la masse salariale aux dépenses de formation,
- Introduire un compte individuel de formation. Il n'y a pas que la formation initiale qui importe,
- Viser pour chaque travailleur, une progression d'un niveau de qualification notamment en développant le compagnonnage et des programmes de tutorat : anciens formés par les nouveaux dans l'entreprise,
- Imposer une logique de résultat aux différents opérateurs de formation,
- Dédicacer des formations pour des métiers plus spécifiques à usage local : logique des bassins d'emploi et de formation afin de disposer d'une main-d'œuvre en adéquation avec l'exigence des entreprises locales.

En un mot comme en cent, accroître le niveau de qualification constitue la meilleure façon de lutter contre ce paradoxe permanent : un grand nombre de jobs non pourvus (emplois en pénurie) en même temps qu'un chômage important.

3. L'innovation

L'innovation est cruciale pour le développement de nos entreprises et la recherche de débouchés. Stimuler l'innovation nécessite tout d'abord de retrouver le goût et l'optimisme de la science et de la technologie. Initiatives d'informations et de « *séduction* » des jeunes.

Les entreprises innovantes exportent davantage que celles qui n'innovent pas.

La traduction des R&D en performances économiques reste médiocre en Wallonie.

Il faut dès lors mieux articuler la R&D, l'innovation et la formation avec l'industrie car trop souvent nos produits et services sont situés dans le milieu de gamme. D'où certaines difficultés pour exporter car la concurrence se concentre alors presque exclusivement sur les prix. Des produits plus sophistiqués permettent de réduire l'exposition aux prix de nos produits handicapés par des coûts salariaux élevés.

La politique actuelle de R&D n'est pas cohérente car :

- Elle est éclatée entre différents niveaux de pouvoir,
- Elle est éclatée entre le ministre de la recherche et celui des technologies nouvelles,
- Les structures sont pléthoriques, enchevêtrées et redondantes :
  - 21 cellules de valorisation des établissements d'enseignement supérieur ;
  - 22 centres de recherche agréés ;
  - 10 agences de développement provinciales ;
  - 25 centres de compétences du Forem ;
  - 6 pôles de compétitivité ;
  - Etc.

Afin d'atteindre l'objectif européen de 3% du PIB consacré à la R&D, alors que nous nous situons à 2,22%, il convient de :

- Regrouper les compétences liés à la R&D afin d'accroître la cohérence et l'efficacité. Autrement dit, il faut prendre le contrepied de la répartition actuelle,
- Supprimer les doublons dans les recherches menées et coordonner celles-ci de manière plus rigoureuse en créant des ponts entre universités,
- Sanctuariser l'ensemble du budget de la R&D et de le faire progresser de 5% chaque année,
- Elargir les aides aux activités d'innovation non technologique : marketing, process...,
- Renforcer la coopération entre les grandes entreprises et les sous-traitants,
- Pérenniser les pôles de compétitivité (idée du réseautage) grâce à l'élaboration d'un décret,
- Améliorer le statut social du chercheur. Elargir la notion de chercheur bénéficiant d'une aide fiscale,
- Evaluer la production des centres de recherches non pas en fonction des publications mais en fonction du nombre de brevets et d'exploitations,
- Simplifier davantage la fiscalité afin de stimuler l'innovation dans les PME : la déduction fiscale pour les revenus des brevets doit être simplifiée et étendue aux innovations non technologiques,
- Rationaliser, regrouper, harmoniser et optimaliser les aides directes régionales ou européennes à la recherche et à l'économie notamment, par un point de contact web unique.

II. Simplification, clarté et transparence : s'affranchir des contraintes

1. Le cadre économique : coûts salariaux, énergétiques et financiers

- Canaliser, recentrer et simplifier la multitude d'aides économiques et technologiques (plus de 220 aides différentes) sur les axes prioritaires afin de lutter contre les effets d'aubaine trop fréquents. C'est également vrai en matière d'emploi où il existe un foisonnement d'aides diverses. Le transfert de compétence en cette matière constitue une réelle opportunité.
- Supprimer certaines contraintes réglementaires freinant le développement de l'entreprise lorsqu'elle franchit certains seuils de personnel.
- Intéresser les travailleurs au profit de l'entreprise, ce qui permet un dialogue social constructif.
- Endéans les dix prochaines années, près d'une PME sur trois va connaître un problème de transmission. Certes, plusieurs outils publics ont été mis en place au premier rang desquels la Sowacess (filiale de la Sowalfin) dont le but est de permettre la rencontre entre des candidats repreneurs et vendeurs de leurs entreprises.

  Nous souhaitons également permettre aux travailleurs de reprendre collectivement leur entreprise grâce à un mécanisme permettant d'activer les indemnités de licenciement auxquelles les travailleurs auraient droit en cas de fermeture à condition qu'ils les réinvestissent dans le rachat de leur société.

  Cette proposition constitue une déclinaison alternative de l'idée de l'intéressement des travailleurs grâce au système d'actionnariat salarié.
- Simplifier et rationaliser les outils économiques et financiers.

Nous observons qu'il existe une pléthore, un foisonnement d'agences, organisations diverses, structures publiques ou semi-publiques destinées à soutenir l'activité économique et la recherche.

Nous constatons que la complexité juridico-administrative de ces outils mobilise énormément d'argent et d'énergie tant au niveau des pouvoirs publics que des acteurs privés qui y ont recours.

Nous proposons donc :

- De fusionner et rationaliser les outils économiques et financiers (cfr. opération *« Open Wallonia »*) :
  a. Eviter la multiplication d'acteurs et les redondances,
  b. Tendre vers un référent unique pour les entreprises,
  c. Créer des économies d'échelle et des gains d'efficience résultant d'une structure simplifiée.
- De créer une véritable *« Agence de l'Innovation et de l'Entreprise »* fusionnant vraiment 3 agences existantes.
- De rationaliser le paysage de la recherche et de la formation (cf supra).
- Par ailleurs, on constate souvent qu'entrepreneurs et candidats entrepreneurs se plaignent de la difficulté d'**accéder au crédit**.
- En outre quoique demeurant élevée, la productivité wallonne reste en deçà de la productivité moyenne du pays.

C'est pourquoi nous souhaitons :

- Conjuguer expertise, proximité et moyens supplémentaires afin de faciliter l'accès au crédit. Comment ? En augmentant sensiblement les garanties octroyées par les sociétés de caution mutuelle et développer des sociétés d'investissement mixte.
- Adopter, à la faveur de l'accroissement de l'autonomie fiscale, des dispositions fiscales visant à orienter l'épargne locale vers les besoins des PME.
- Poursuivre la politique fructueuse de Sabine Laruelle consistant à réduire les coûts salariaux et le coût de recrutement du nouveau personnel.
- Lever l'épargne populaire et de proximité : mécanisme de *« tante Agathe »*, droits de succession adaptés, ...

Enfin, la **compétitivité énergétique** de nos entreprises s'est sensiblement dégradée ces derniers temps. Il convient, dès lors, également d'assurer la sécurité et la stabilité de l'approvisionnement énergétique à un moindre coût. Ce qui suppose :

- D'adopter une stratégie de développement de la production énergétique wallonne afin de favoriser un parc wallon de production équilibré.
- De recentrer et d'objectiver les aides régionales vers les filières énergétiques les plus efficientes et garantissant une stabilité d'approvisionnement. Que la filière plus efficiente gagne !
- D'assurer un mix énergétique sans tabous ni contraintes idéologiques (nucléaire, charbon, biomasse et gaz) et de garder confiance dans le développement des nouvelles technologies performantes permettant l'optimalisation de l'utilisation des différentes sources énergétiques.
- De se limiter au respect du quota européen d'énergie verte (20,9% d'énergie verte en 2020 contre 37,9% : objectif wallon).
- D'assurer la sécurité et la stabilité de l'approvisionnement pour ne pas entraver l'investissement (selon Agoria, un black-out d'une heure entraînerait une perte de 50 millions € à l'industrie).
- De rejeter les plans qui, en cas de black-out, consiste à interrompre provisoirement l'approvisionnement d'électricité de plusieurs industries dites *« énergivores »*.
- De simplifier et assurer la transparence de la facture d'électricité et de gaz.
- De réorienter les certificats verts au profit de secteurs davantage créateurs d'emplois : biomasse agricole ou agroforesterie.

2. Cadre territorial

Il faut mettre le développement du territoire au service de l'activité économique.

La réglementation actuelle régissant l'aménagement du territoire ralentit voire verrouille le développement socio-économique (délais d'obtention des permis trop longs, cadre juridique instable, etc.).

C'est pourquoi nous proposons :

- De se doter d'un cadre juridique clair, stable et précis (notamment pour les sols) et d'accélérer les procédures.
- De réduire le nombre d'instruments juridiques utilisés.
- De réformer en profondeur le SDER (schéma de développement de l'espace territorial) de manière à en faire l'outil d'une véritable stratégie de développement territorial.
- De juguler l'inflation planologique. Les plans de secteur (qui sont de bons instruments) doivent être constamment actualisés.
- De subordonner la mise en œuvre de toute politique à la nécessité de préserver et d'augmenter l'attractivité économique de la Région.
- De disposer à tout moment de zones d'activités économiques prioritaires. Notre avantage comparatif dans ce domaine s'érode. Il faut 10 ans pour finaliser l'affectation du sol à l'activité économique. Nous sommes au bord de la saturation. Il manque 3.500 hectares.
- De disposer d'une réserve de terrains par sous-région et une ou deux zones pour investissement de grande envergure.
- De faire primer l'intérêt général sur l'intérêt particulier. Cela suppose une participation du public en amont, voire un renforcement de la consultation du public, au stade des programmes et des plans (Rulling foncier). Mais en parallèle, un retour à la responsabilité politique face à une judiciarisation des permis en aval des procédures (au niveau des projets) est préconisée.
- D'éradiquer les friches. Au rythme actuel, il faudra 30 ans. D'où la nécessité de promouvoir l'initiative privée pour les terrains peu pollués. Exemples : anciennes papeteries de Mont-st-Guibert et anciennes Forges de Clabecq. Le secteur public doit se focaliser sur les sites fortement pollués.
- De fuir comme la peste les incertitudes juridiques et l'ambiguïté. C'est tout spécialement le cas à propos de la gestion-dépollution des sols. Il faut aborder la question avec pragmatisme et détermination.

3. Cadre bureaucratique

L'administration peut être un formidable vecteur de développement ou au contraire, constituer un redoutable frein pour notre redressement économique.

C'est pourquoi, nous préconisons de :

- Simplifier les principales législations et procédures auxquelles sont exposés les citoyens et entreprises dans les domaines les plus divers,
- Réduire sensiblement voire de moitié, les délais destinés à instruire un dossier (permis d'environnement, d'urbanisme, d'octroi de primes à l'investissement, etc.),
- Réduire les délais de paiement à 30 jours et obliger l'administration à encoder les factures au moment même de leur réception,
- Instaurer des pénalités de retard pour sanctionner les autorités défaillantes,
- Généraliser le principe de confiance,
- Systématiser les stages en entreprise pour les fonctionnaires,
- Mettre en place la traçabilité complète et informatisée des dossiers par le particulier en temps réel via les outils électroniques,
- Appliquer et généraliser le principe du *« only once »* (impliquant que l'entreprise ou le citoyen ne remette qu'une seule fois toutes ses données personnelles à l'administration, à charge pour tous les autres services administratifs dans le futur d'aller chercher eux-mêmes ces informations dans des bases de données ad hoc),

III. Renforcer l'attractivité de notre Région et développer son potentiel

1. Adopter une stratégie de développement du réseau de transport wallon

- Nous possédons un des réseaux les plus compétitifs au monde en termes d'infrastructure et de logistique (routes, fleuves, voies ferrées, aéroports de fret, etc.).
- Malheureusement, nous connaissons une lente mais indéniable dépréciation de nos infrastructures (lesquelles reculent chaque année dans les classements internationaux).
- Le fret rail est moribond en Wallonie faute de flexibilité, faute d'entretien et faute d'investissements pertinents (par exemple, gare Calatrava de Mons).

Nous proposons :

- De privilégier d'abord certains tronçons (recentrage sur les priorités) et en créer ensuite des nouveaux en fonction des besoins.
- De trouver des financements alternatifs (partenariats publics privés, gestion privée à la française, vignettes, etc.).
- De cesser les voltes faces en matière de vignettes routières.
- De privilégier dans le transport fluvial l'axe *« Paris-Amsterdam »*.
- D'investir dans l'entretien du réseau navigable et de créer des zonings *«mouillés »*.
- De procéder à une régionalisation partielle du rail (par exemple la dorsale ferroviaire wallonne = infrastructure uni-régionale) dans le cadre de clés de financement ambitieuses.
- De lutter contre l' *« anversisation »* du fret ferroviaire.
- De professionnaliser la gestion des aéroports régionaux.
- De différencier les activités des deux aéroports wallons.
- De développer le transport par canalisation (gaz à haute tension, secteur chimique, air liquide, etc.) par une simplification administrative et en dédiant des zones spécifiques au transport sous-terrain. Actuellement, 150 autorisations nécessaires pour 170 km de pipelines.

2. Faciliter l'accès au logement ainsi que l'accueil de la petite enfance

Il sera nécessaire de créer de nouveaux logements car 200.000 à 250.000 ménages supplémentaires se constitueront dans les 15-20 ans à venir.

Nous proposons :

- De recourir au privé pour créer et rénover des logements et des infrastructures de tout type (crèches, écoles, prisons, complexes sportifs, etc.) à partir des milliers d'hectares fonciers constructibles détenus par le public.
- D'instaurer de nouvelles formules de concertations en amont des projets réunissant l'ensemble des acteurs décisionnels à un stade préalable à l'introduction du permis (rulling foncier).
- D'augmenter la mise sur le marché de terrains constructibles et d'espaces inoccupés (agricoles ou industriels).
- De ramener les exigences de performance énergétique des logements à des niveaux raisonnables car elles sont actuellement désincitatives.
- Faire évoluer la construction neuve, du sur-mesure vers le prêt à porter.
- D'augmenter les moyens d'action attribués à la société wallonne de crédit social pour aider à loger chaque année 5.000 ménages à revenus modestes et à qui l'on octroie des prêts à des taux préférentiels.
- D'octroyer des allocations loyer pour les locataires qui se trouvent dans les conditions du logement social mais ne peuvent y entrer faute de place.

- D'obliger la Région à assumer sa politique du logement en rationalisant le secteur et en optimalisant chaque euro :

  a. fusion des sociétés de logement de service public (SLSP),

  b. vente d'une partie du parc public énergivore, vétuste ou mal situé pour remettre sur le marché des logements aux normes de confort actuelles au sein des centres urbains.

- De développer le parc public via la prise en gestion de logements privés plutôt que par la construction.
- De dynamiser le rôle des Agences immobilières sociales par un cadre financier attractif.
- D'assurer la portabilité du droit d'enregistrement et d'accorder une TVA préférentielle pour les démolitions – reconstructions sur l'ensemble de la Wallonie.
- De faire tomber la règle absurde imposant à l'employeur désireux d'ouvrir une crèche d'entreprise d'accueillir une proportion d'enfants qui ne sont pas ceux de son personnel et qui, dès lors, dissuade la quasi-totalité d'entre eux de s'investir dans le secteur.

3. Développer les filières porteuses : optimaliser la production de l'or « bleu », de l'or « blanc » et de l'or « vert »

C'est pourquoi nous souhaitons :

- Sortir d'une approche presque exclusivement environnementaliste en matière d'exploitation des ressources naturelles.
- Augmenter substantiellement le prix de l'eau potabilisable exportée à l'extérieur de la Wallonie (le montant modique, fixé en 1995 n'a jamais été corrigé).
- Exploiter davantage le business de l'eau (Spa, Chaudfontaine, Valvert, etc.) par l'organisation périodique d'un « *salon mondial de l'eau* » accueillant l'ensemble des métiers du secteur.
- Exporter notre savoir-faire et notre expertise ainsi que faire savoir et faire valoir nos compétences en matière d'eau.
- Sauver, par un choix politique clair, le secteur de l'extraction des richesses minérales (calcaire, porphyre, pierre bleue, etc.) menacé d'asphyxie en raison du syndrome NIMBY et des procédures administratives qui prennent parfois 15 ans. Il faut impérativement ouvrir 1258 hectares à brève échéance.
- Stimuler le développement de la filière agro-alimentaire wallonne en favorisant la diversification de la production agricole (« *or vert* »). Avec un chiffre d'affaires de 7,6 mia € et ses 21.000 emplois, l'agro-alimentaire est le deuxième employeur industriel wallon.
- Intégrer le tourisme dans le développement économique ainsi que rationaliser et fusionner les organismes en charge du tourisme.

Annexes

MARKETING RESEARCH
BUSINESS
FINANCE
POLITIC
SOCIAL
ECOLOGY
INTERNET
MEDIA
MOBILE
MARKET

Annexe 1

L'allongement moyen de la vie
Espérance de vie à la naissance par Région

Hommes

	1991	2000	2010	2020	2060
Wallonie	71.55	73.41	75.95	78.24	84.38
Bruxelles-capitale	73.06	75.12	77.42	79.56	85.42
Flandre	74.34	76.01	78.95	81.24	87.59

Femmes

	1991	2000	2010	2020	2060
Wallonie	79.16	80.54	81.99	83.46	87.38
Bruxelles-capitale	79.99	81.39	83.23	83.82	87.12
Flandre	80.48	81.94	83.77	85.55	90.06

Annexe 2

Liste francophone des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre

Enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel	**Enseignement supérieur** professionnalisant	**Enseignement supérieur :** bachelier ou master
Boucher	Instituteur maternel	Ingénieur civil
Carrossier	Instituteur primaire	Informaticien
Chauffeur poids lourds	Enseignant du technique supérieur	Ingénieur industriel
Techniques de transformation du métal et constructions métalliques (tourneur-ajusteur, outilleur, soudeur, ...)	Enseignant du secondaire inférieur (langues germaniques, mathématiques, français, sciences, ...)	Etudes universitaires en langues germaniques, mathématiques, français, sciences, géographie, histoire et sciences économiques
Conducteur d'engins de chantier	Educateur	Traduction FR/NL ou NL/FR
Construction (vitrier, marbier placeur, parqueteur, ...)	Assistant social	Littérature et langues modernes s'il y a au moins une langue germanique parmi les langues choisies
Cuisinier	Infirmier	
Dessinateur en construction	Informaticien	
Electricien		
Electronicien ICT		
Infirmier		
Informaticien		
Mécanicien, éléctromécanicien		
Pâtissier - boulanger - chocolatier		
Installateur de climatisation et de chauffage		
Menuisier, scieur, ...		

Source : Onem (août 2012)

Annexe 3

Distribution de l'emploi et du chômage selon la profession en 2000 et en 2010

en pourcentage total des 15-64 ans

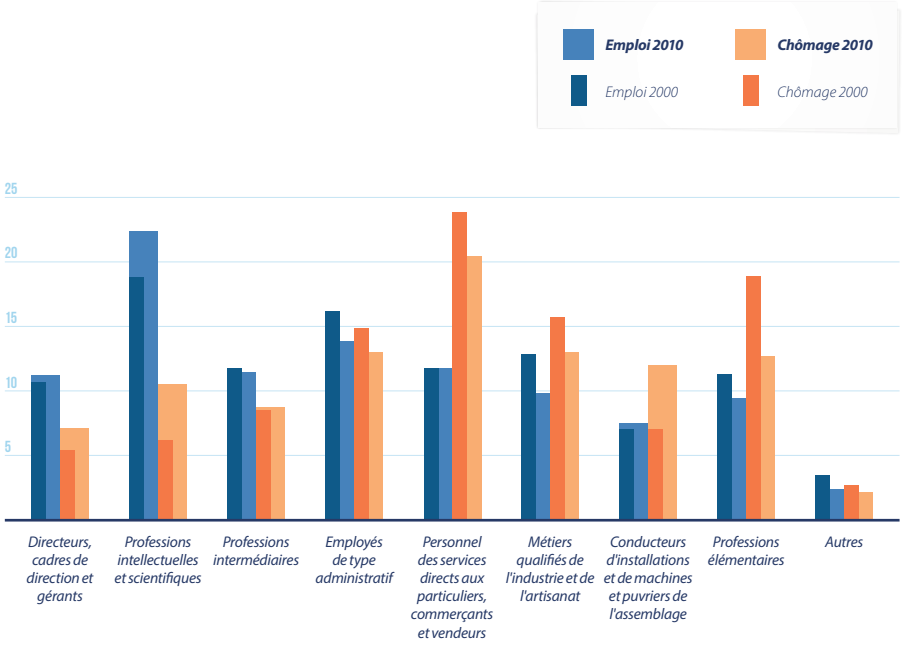

Source : CE (EFT, Microdonnées)

Annexe 4

Les 10 premières entreprises qui ont leur siège social en Wallonie

	Entreprises	Emplois en Wallonie	Secteur d'activité
1.	GlaxoSmithKline Biologicals (GSK)	7.025	(I) Industrie pharmaceutique
2.	Groupe ArcelorMittal	5.500	(I) Métallurgie et travail des métaux
3.	Cora, Match, SCD, Profi, Delfood (Groupe Louis Delhaize)	4.800	(S) Commerce
4.	Groupe Caterpillar	4.283	(I) Fabrication de machines et équipements
5.	Laurenty	2.425	(S) Services aux entreprises
6.	NLMK La Louvière	2.419	(I) Métallurgie et travail des métaux
7.	Quality Meat Renmans	2.333	(S) Commerce
8.	Abricom, Sita Wallonie, ETS Hoslet (Groupe GDF Suez)	1.936	(E) Energie
9.	Baxter	1.720	(I) Industrie pharmaceutique
10.	Swift	1.699	(S) Télécommunications

Source : Bel-First (données 2010) - Calculs UWE

10 entreprises parmi les plus grands employeurs en Wallonie qui n'ont pas leur siège dans la Région

	Entreprises	Secteur d'activité
1.	BNP Paribas Fortis	(S) Activités financières
2.	Brico	(S) Commerce
3.	Carrefour Belgium	(S) Commerce
4.	Colruyt	(S) Commerce
5.	Electrabel	(E) Energie
6.	Inbev Belgium	(S) Industrie alimentaire
7.	ING	(S) Activités financières
8.	Belfius	(S) Activités financières
9.	Groupe Delhaize	(S) Commerce
10.	UCB	(I) Industrie pharmaceutique

Source : UWE

Annexe 5

Outils financiers wallons

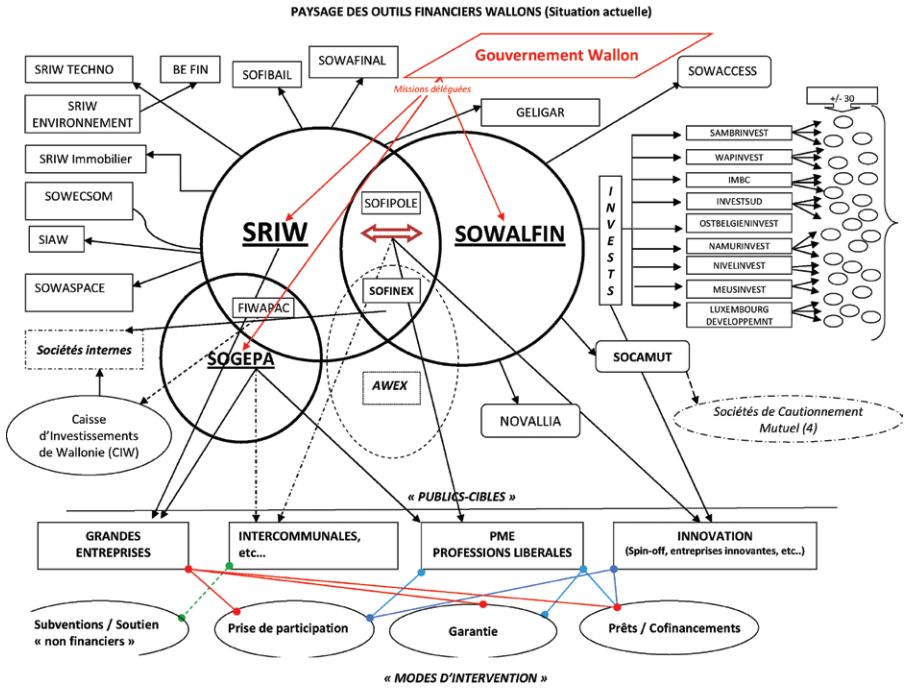

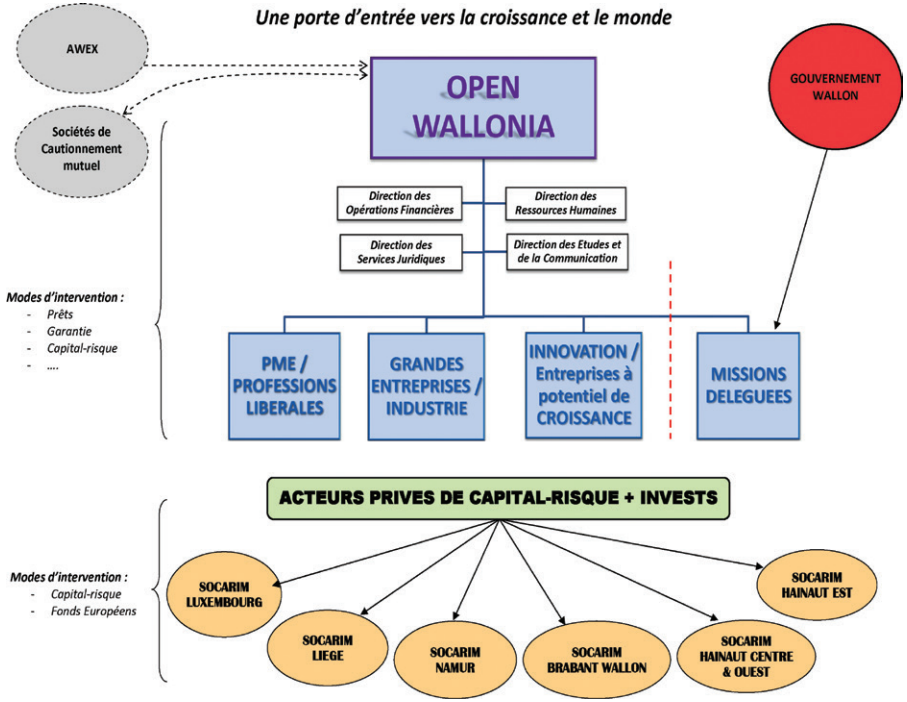

Annexe 6

Evolution du taux d'utilisation des autoroutes à l'horizon 2040

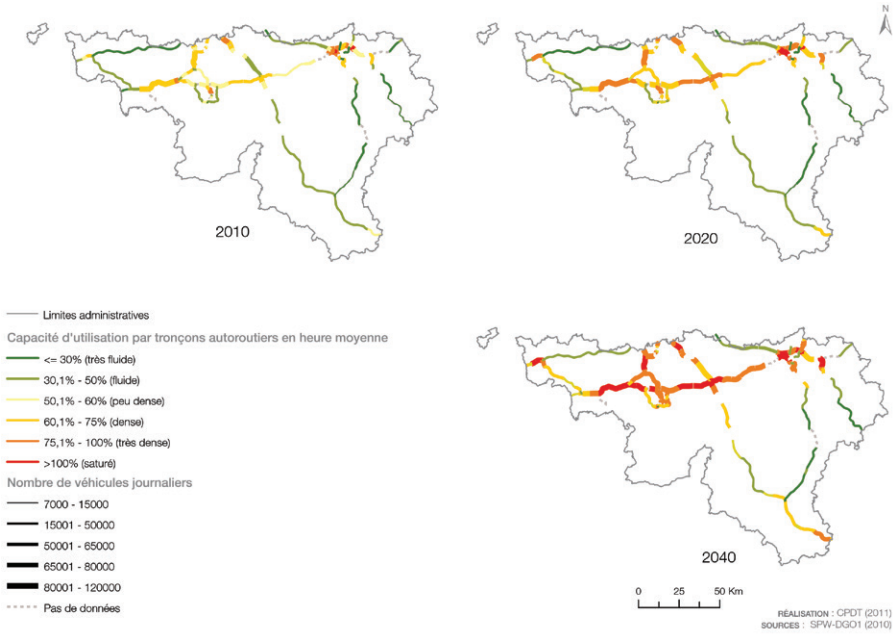

Annexe 7

Réseau de transport fluvial

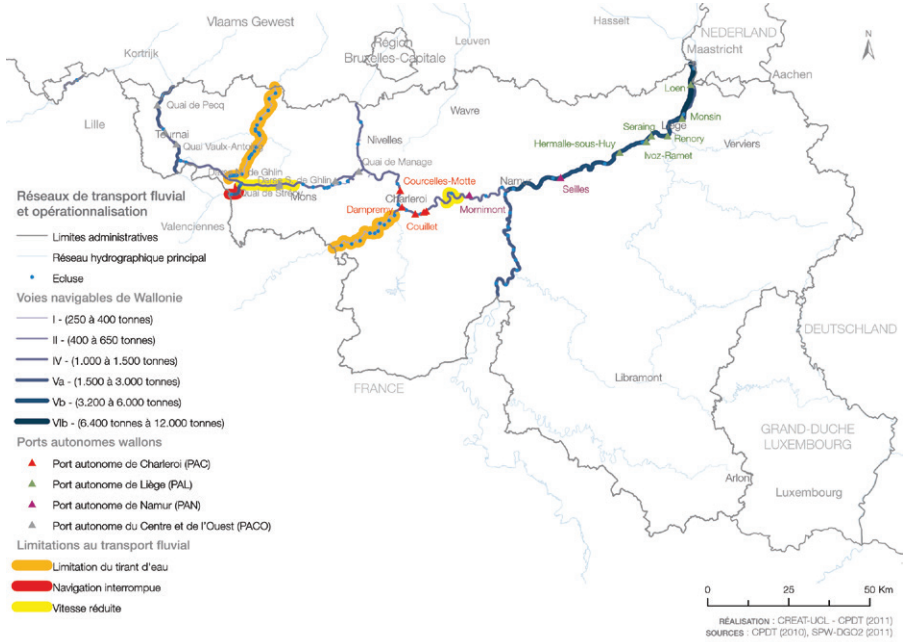

Annexe 8

Réseau et trafic ferroviaires en Wallonie

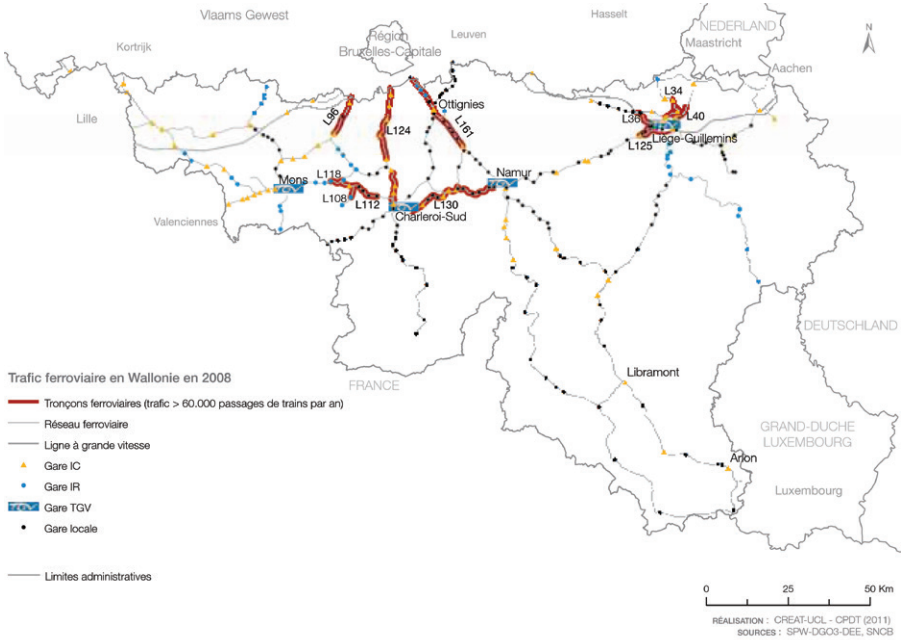

Annexe 9

Criminalité enregistrée commise au niveau de la Wallonie, par type de délits (2005-2011)

Nombre total des délits	2005	2011	Différence 2005/2011
Région Wallonne	**336.423**	**361.066**	**7,33%**
Vol et extorsion	**132.541**	**135.986**	**2,60%**
dont Vol à main armée	2.122	2.273	7,12%
dont Vol avec violence sans arme	5.240	5.874	12,10%
dont Vol de voiture	22.289	6.038	-72,91%
dont Vol dans ou sur un véhicule	31.722	26.883	-15,25%
dont Cambriolage dans habitation (sens strict)	20.097	28.430	41,46%
dont Cambriolage dans entreprise ou commerce	8.517	7.304	-14,24%
dont Vol à l'étalage	5.341	6.131	14,79%
Dégradation de la propriété	**37.576**	**45.497**	**21,08%**
dont Vandalisme	25.996	35.976	38,39%
dont Destruction, dénaturation, dégradation	7.603	4.904	-35,50%
dont Incendie et destruction par explosion	3.977	4.617	16,09%
Infr. contre l'intégrité physique	**29.924**	**34.610**	**15,66%**
dont Meurtre et assassinat	366	359	-1,91%
dont Coups et blessures	26.879	30.453	13,30%
Infr. contre la sécurité publique	**17.912**	**16.909**	**-5,60%**
Criminalité informatique	**1.967**	**7.184**	**265,23%**

Source : Statistiques policières de criminalités, 2000 – 2011, Police Fédérale – CGOP / Données de Gestion, calculs MRPW

Annexe 10

Objectif européen en matière de certificats verts

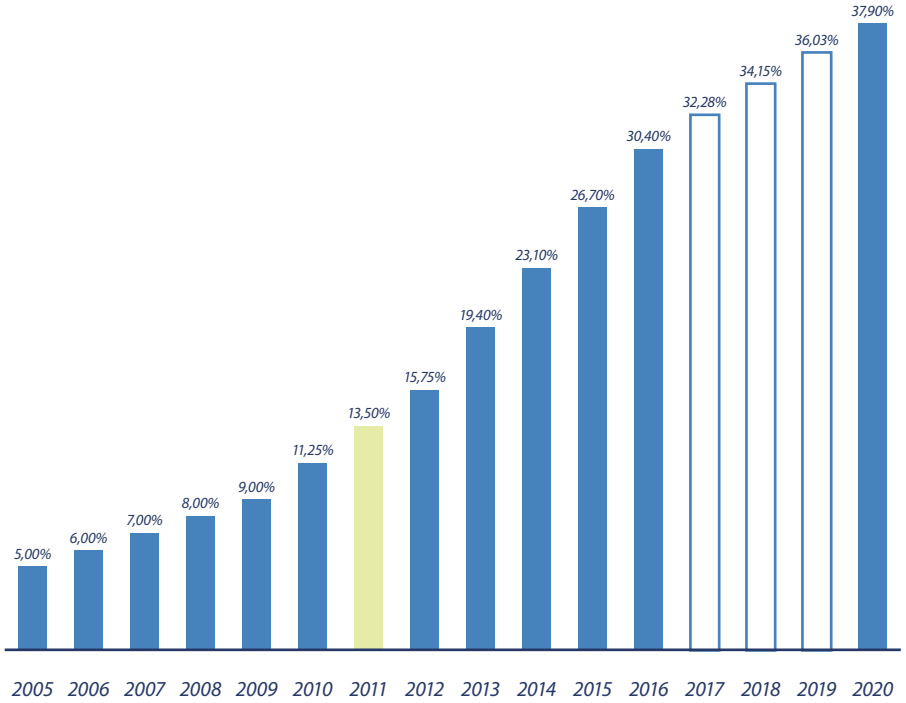

Source : CWAPE - 2012

Annexe 11

Position relative de la Belgique dans l'« Ageing Report 2012 »

Coefficient démographique de dépendance (65+/15-64, en %)

	2010	2020	2030	2060
BELGIQUE	28,7	33,4	40,9	48,5
ALLEMAGNE	33,9	38,9	51,8	65,1
FRANCE	28,5	36,6	43,8	51,7
PAYS-BAS	25,3	34,3	44,7	52,3
ESPAGNE	26,8	31,6	39,1	61,4
ITALIE	33,3	37,8	45,1	61,6
POLOGNE	20,9	29,6	38,8	70,7
ROUMANIE	23,2	28,2	32,9	70,5

Source : Perspectives Eurostat : europop2010, convergence scenario ; European Commission, Ageing Report 2012

Des femmes et des hommes qui s'engagent

Les parlementaires et ministres MR qui travaillent pour votre avenir. Par leur action, au niveau régional, communautaire, fédéral, ces femmes et ces hommes œuvrent quotidiennement pour améliorer le fonctionnement de notre Région.

Charles Michel & Willy Borsus

Pierre-Yves Jeholet

Véronique Cornet

Jean-Paul Wahl

Kattrin Jadin

Daniel Bacquelaine

Didier Reynders

Daniel Ducarme

Anne Barzin

Christine Defraigne

Florine Pary-Mille

Alexander Miesen

Jacqueline Galant

Olivier Chastel & Sabine Laruelle

Sybille de Coster-Bauchau

Jean-Luc Crucke

Chantal Bertouille

Yves Binon

Emil Dannemark

Philippe Goffin

Florence Reuter

Isabelle Weykmans

Serge Kubla

Richard Miller

Valerie De Bue

Caroline Cassart & Luc Gustin

Marcel Neven

Olivier Destrebecq

Marie-Christine Marghem

Gilles Mouyard

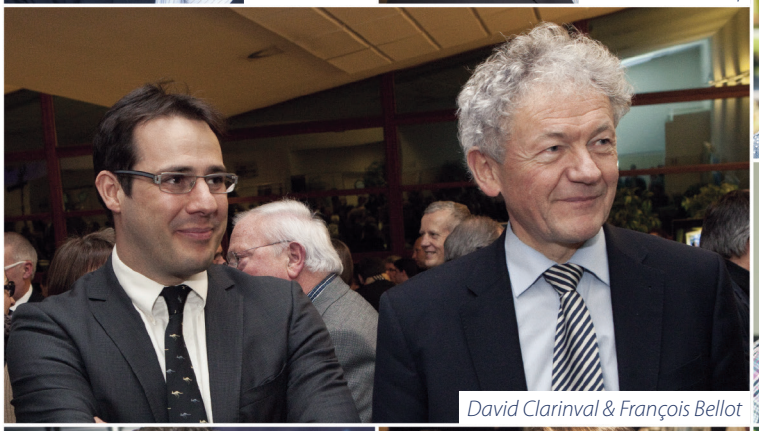
David Clarinval & François Bellot

Philippe Dodrimont

Jenny Moeres

Heinz Keul

Louis Michel

Dominique Tilmans

Hervé Jamar

Gérard Deprez

Valérie Warzée-Caverenne

Philippe Collard

A l'heure où l'encre de la sixième réforme de l'Etat sèche et alors que son entrée en vigueur est programmée après les élections régionales, il nous est apparu évident de réfléchir et de présenter une stratégie de développement économique de la Wallonie.

Il n'est pas trop tard mais il est moins une pour que notre Région prenne le train du redressement. En effet, le transfert de compétences et le financement venant du fédéral nous laissent 10 ans pour relever le défi de la responsabilisation et de l'essor de la Wallonie. Nous ne pouvons pas rater ce rendez-vous avec nous-mêmes !

Nous avons, ces trois dernières années, rencontré des milliers de Wallonnes et de Wallons : enseignants, employés, entrepreneurs, ouvriers, jeunes et moins jeunes. Tous, sans exception, avaient de l'espoir pour la Wallonie et ils veulent un projet.

Nous avons le pouvoir de faire bouger les choses, de sortir la Wallonie du conservatisme et de l'immobilisme. Pour cela, nous devons oser choisir et fixer des priorités claires. C'est l'objet de ce livre. Affirmer nos propositions. Présenter des engagements et surtout mobiliser les citoyens de notre Région autour d'un projet optimiste de rassemblement.

Nous aimons la Wallonie. Nous voulons le meilleur pour son avenir.

L'avenir, ça se travaille.

Charles Michel et Willy Borsus

www.cjg.be

Centre Jean Gol